PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 janvier 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2019-01-001 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-002: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2018

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. Adoption du règlement numéro 361-2019 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception.

8. Adoption du règlement numéro 358-2018 décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux

9. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2019/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.

10. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.

11. Adoption du budget 2019 de l'OMH de Mékinac.

12. A) Offre de services pour la mise à jour de notre site WEB.
    B) Offre de services pour l'évaluation en ligne.

13. Offre d'abonnement du Réseau d'information Municipale du Québec.

14. Emplois d'été Canada 2019.

15. Croix-Rouge Canadienne : Entente de services aux sinistrés.

16. A) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Pierre Milliard.
    B) Demande d'appui auprès de la CPTAQ du Ministère des Transports.

17. Relais pour la vie – équipe municipale.

18. La fête Nationale du 24 juin 2019.

19. Nomination d'un chemin débouchant sur le chemin du lac-Aylwin

20. Achat d'une tondeuse pour le tracteur à gazon.

21. ADMQ/Cotisation 2019 et formation

22. Demande de réservation de la patinoire du Dek Hockey.

23. Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour les travaux d'égout dans le cadre de la TECQ.

24. MDDELCC/programme de protection accrue des sources d'eau potable

25. Embauche d'animateurs pour la Maison des Jeunes

26. Servitech/équilibration du rôle d'évaluation

27. Demande de M. Réjean Cossette pour la vidange de sa fosse septique

28. Période de questions de l'assistance

29. Affaires nouvelles : Programme Accès Logis

30. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-003: Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les membres du conseil suivants déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil : Alain Vallée, maire et les conseillers suivants : Jean-François Couture, Claudette Trudel-Bédard, Julie Bertrand, Jacques Tessier et Bertin Cloutier.

Correspondance de décembre 2018

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le MAMH nous informe que notre programmation de travaux révisée présentée le 5 décembre dernier dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 a été acceptée et que le versement d'un montant additionnel de 61 663$ a été recommandé. Un autre versement supplémentaire de 263 311$ relatif aux travaux prévus pourra également être recommandé, ce qui portera le total de l'aide financière à 999 383$.

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

La Ministre nous informe que la performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles et industrielles, commerciales et institutionnelles nous a valu, pour 2018, une subvention de 20 493,82$ en provenance du Fonds vert, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Ministère de la Sécurité publique

La Ministre nous informe que la facture à payer pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019 sera d'un montant de 178 626$.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle accepte la demande d'aliénation de 2,82 hectares du lot 5 316 412 en faveur de monsieur Dominic Cloutier.

Commission de toponymie du Québec

La Commission de toponymie nous informe qu'elle a officialisé le nom « chemin du Lac-Veillette », sur notre territoire, lors de sa réunion du 30 novembre dernier.

Éco Entreprises Québec

ÉEQ nous informe que nous recevrons en début d'année 2019 la compensation 2018 pour le service de collecte sélective et nous informe que l'entreprise offre un service d'accompagnement gratuit aux municipalités sur l'optimisation de la collecte sélective.

Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

Le président nous remercie de notre implication lors du brunch annuel de la Fondation qui a permis d'amasser un peu plus de 6 500$ qui seront utilisés afin d'améliorer la qualité de vie des usagers du CHSLD.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

On nous informe que les droits de licence radio augmenteront de 2,2% à compter du 15 mars 2020.

Municipalité de Saint-Adelphe

La municipalité nous remercie de notre offre en matière de collecte des ordures ménagères mais nous informe qu'elle ne se joindra pas à notre entente.

Mutuelle des Municipalités du Québec

La MMQ nous informe qu'un montant de 3M$ en ristourne sera versé par la MMQ à ses membres au terme de l'exercice financier 2018. Nous recevrons une lettre en janvier 2019 dans laquelle figurera le calcul détaillé de notre part individuelle dans ce montant.

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

L'URLSM nous transmet son portrait régional des camps de jours pour l'été 2018.

Rés. 2019-01-004: Dépôt de la correspondance de décembre 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-005: Approbation des comptes de décembre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2018 au montant de 270 822.23 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jocelyne Gervais dit que les trottoirs étaient glacés et non sablés du 21 décembre au 28 décembre 2018.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Règlement numéro 361-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le projet de règlement 361-2019 a été déposé à la séance du conseil du 17 décembre 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 17 décembre 2018 ainsi qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance;
ATTENDU que le maire fait lecture du règlement 361-2019 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019

Résolution 2019-01-006 : À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2019.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,605 $/100,00$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,075 $/100,00$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 $/100,00$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

135,00 $ par logement;
105.00$ par chalet;
50.00 $ par camp forestier
110,00 $ par commerce catégorie no 1;
160,00 $ par commerce catégorie no 2;
275,00 $ par commerce catégorie no 3;
1000.00 $ par commerce catégorie no 4;

2000.00 $ par commerce catégorie no. 5

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective du recyclage, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

40,00 $ par logement, par commerce et industrie

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Catégorie 1 : à 45.00 $

Bureau d'affaire/professionnel
Chalet (saison estivale)
Magasin, dépanneur
Roulotte à patate frite

Catégorie 2 : à 67.50 $

Salon funéraire
Garage commercial
Atelier de couture
Caisse ou Banque

Catégorie 3 : à 90.00 $

Résidence et logement
Salon de coiffure/esthétique
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18
chambres = 2 logements, 27 chambres = 3 logements etc.)
Camping (30 emplacements =1.00 logement, 60
Emplacements = 2 logements, 90 emplacements = 3 logements, etc.)
(Camping lac et Forêt = 163 emplacements)

Catégorie 4 : à 135.00 $

Épicerie
Industrie
Industrie (Pierre Naud Inc.)
Boulangerie

Catégorie 5 : à 180.00 $

Ferme
Hôtel

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

110.00 $ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	175.00 $ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons excédentaire par fosse	0.20 $ / gallon
Tarif fixe applicable lors d'une seconde visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile	100 $ / évènement
Service de base pour accessibilité restreinte (petit camion)	350 $ / évènement
Service de base pour accessibilité restreinte (par bateau)	550 $ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 $

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservie (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

200,00 $ par logement; commerce, industrie et chalet
100.00 $ par terrain vacant

100.00 $ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Licence pour chien

Aux fins de financer le service pour l'application du règlement 324-2015 concernant les animaux, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire, résident sur le territoire de la municipalité, d'un un chien, un tarif de compensation pour chaque chien dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de vingt dollars (20,00$) pour le premier chien et de trente dollars (30.00) pour chacun des autres chiens Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie est fixé à cent dollars (100,00$) par année.

Article 11 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent
Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent .

Article 12 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le versement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 14 et 15 s'appliquent alors à ce versement.

Article 13 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 14 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 15 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 14, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles. Cette pénalité s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement

Article 16 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 $ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 17 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Maire Secrétaire trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Règlement 358-2018: Règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

ATTENDU QUE la **Loi sur le traitement des élus municipaux** (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a décidé de rendre imposable l'allocation de dépenses des élus municipaux à compter de l'année financière 2019 et que suite à cette décision les élus seront pénalisés;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2018 ainsi qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance et un avis de public a été affiché le 19 décembre 2018 mentionnant que le règlement sera adopté à la séance du 14 janvier 2019;
ATTENDU que le maire fait lecture du règlement 358-2018 pour décréter le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux ;

Résolution 2019-01-007

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trude-Bédard et tous les autres membres du conseil, incluant le maire, sont pour l'adoption de ce règlement, en conséquence, il est résolu que le règlement portant le numéro 358-2018 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de "Règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux".

ARTICLE 2 Terminologie

2.1 Traitement: Correspond à la somme des montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses alloués au maire et aux conseillers.

2.2 Rémunération de base signifie le montant offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.3 Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié (50%) du montant de la rémunération de base.

2.4 Remboursement de dépenses signifie le remboursement d'un montant d'argent offert à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

ARTICLE 3 Objet

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants, ainsi que le taux d'indexation.

ARTICLE 4 Rémunération

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 17 251.20 $ et celle de chaque conseiller est fixée à 5 750.40 $.

ARTICLE 5 Allocation

En plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base est versée aux membres du conseil, ce qui équivaut à 8 625.60 $ pour le maire et 2 875.20 $ pour les conseillers.

ARTICLE 6: Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues

		RÉMUNÉRA-TION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL

MAIRE	ACTUEL	15 580.08 $	7 790.04 $	23 370.12 $
	PROPOSÉ	**17 251.20 $**	**8 625.60 $**	**25 876.80 $**
CONSEILLER	ACTUEL	5 193.36 $	2 596.68 $	7 790.04 $
	PROPOSÉ	**5 750.40 $**	**2 875.20 $**	**8 625.60 $**

Le traitement décrété par les articles 4 et 5 sera calculé pour chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle. Ladite rémunération sera versée lors de la dernière semaine du mois.

ARTICLE 7 Indexation

La rémunération sera indexée à un taux de 3 % pour chaque exercice financier qui suit celui qui commence après son entrée en vigueur.

Advenant le cas que le gouvernement provincial rende imposable l'allocation de dépenses des élus, la rémunération sera ajustée afin que les élus ne subissent pas de baisse de rémunération.

ARTICLE 8 Absence du maire pour maladie ou absence prolongée

Lors des absences du maire pour maladie ou lors d'absence prolongée, le maire suppléant aura droit à la même rémunération mensuelle que le maire lorsqu'il le remplacera dans l'exercice de ses fonctions pour un mois complet.

Dans le cas d'un mois incomplet, la rémunération sera calculée sur une base hebdomadaire selon l'équation suivante : la somme mensuelle totale de la rémunération versée normalement au maire, divisée par quatre (4) semaines et multipliée par le nombre de semaines de remplacement du maire.

La période de remplacement rémunérée lors des absences du maire pour congé de maladie ou lors d'absence prolongée débute à la huitième (8^{e}) journée d'absence consécutive du maire et est calculée jusqu'au retour en fonction de ce dernier et ne pourra excéder 90% de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

ARTICLE 9 Absence d'un élu lors d'une session ordinaire

Lorsqu'il y a absence d'un élu à une session ordinaire du conseil, à moins d'avoir été délégué pour représenter la municipalité à une autre activité, la rémunération mensuelle de base du conseiller sera réduite de 100% et dans le cas du maire, la rémunération mensuelle de base sera réduite d'un montant de 100$. Cette mesure sera appliquée uniquement après plus de deux absences constatées au cours de l'année financière, c'est-à-dire que l'élu pourra bénéficier de deux absences motivées sans que sa rémunération s'en voit réduite.

ARTICLE 10 Rémunération additionnelle maire suppléant

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent et qu'il ne pourra présider une séance ordinaire ou spéciale du conseil. Cette allocation sera de $ 100.00 par séance du conseil et ne pourra excéder 90% de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

ARTICLE 11 : Remboursement des dépenses: autorisation préalable.

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement de dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable et que le montant de la dépense ait été fixée par le conseil.

ARTICLE 12 : Exception pour le maire

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 13 : Pièces justificatives exiges

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates sauf les déplacements automobiles personnelles.

ARTICLE 14 : Transport en commun

Tout déplacement par autobus ou par train est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives.

ARTICLE 15 : Véhicule personnel

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit:

12.1 À une indemnisation; la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue.

12.2 Les frais de stationnement et de péage supportés par l'élu.

12.3 L'utilisation d'un véhicule-taxi.

ARTICLE 16 : Frais de transport - automobile personnel

L'élu qui utilise son véhicule personnel reçoit une allocation pour chaque kilomètre parcouru dans l'exercice de ses fonctions.Cette allocation est variable semestriellement en fonction du prix moyen d'un litre d'essence ordinaire, recueilli par l'employeur à une station-service de Sainte-Thècle, et ce, le premier jour du mois de janvier et juillet selon le tableau qui suit :

Prix moyen du carburant ($/l)	1,19 et moins	1,20 à 1.39	1.40 à 1.59	1.60 à 1.79	1.80 à 1.99	2.00 à 2.19	2.20 à 2.40	2.40 à 2.59	2.60 à 2.79
Allocation ($/Km)	0.45	0.47	0.49	0.51	0.53	0.55	0.57	0.59	0.61

ARTICLE 17 : Regroupement de passagers

L'indemnité autorisée ci-dessus sera haussée de 0,10$/km lorsque l'élu transportera en plus deux ou plusieurs membres du conseil.

ARTICLE 18 : Frais de repas

La municipalité remboursera les frais de repas selon les coûts réels.

ARTICLE 19 : Frais de logement

La municipalité remboursera aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement hôtelier.

ARTICLE 20 Rétroactivité

Rétroactivité, pour l'exercice financier 2019, la rémunération de base et l'allocation des dépenses seront rétroactives au 1er janvier 2019.

ARTICLE 21 Date d'effet

Le présent règlement a effet à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 22 Entrée en vigueur

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux et entrera en vigueur selon la loi.

_____ _____

Maire Secrétaire trésorier

Rés. 2019-01-008: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2019/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 17 décembre 2018:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires
Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

_____
Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-009 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-010: Approbation du budget 2019 de l'OMH de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leur budget pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2019 est de 756 247 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2019 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 6 890 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-011: Offre de services pour la mise à jour de notre site WEB

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de l'offre de service de Communication OZ Design pour une banque d'heure de 10 au coût de 500 $ pour des mises à jour importantes sur notre site WEB.
- Accepte de payer annuellement un certificat SSL au montant de 75 $ plus taxes pour sécuriser le site WEB

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-012: Offre de services pour l'évaluation en ligne

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de l'offre de service de PG Solution pour l'installation et de démarrage du logiciel d'unité d'évaluation à en ligne au montant de 1 494 $ plus taxes et le droit d'utilisation annuel au montant de 2 000 $ plus taxes pour une entente de 48 mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre d'abonnement du Réseau d'information Municipale du Québec

Le conseil ne donne pas suite à cette demande d'abonnement puisse que la municipalité dispose des informations sur le site de Québec Municipal.

Rés. 2019-01-013: Emplois Été Canada 2019

CONSIDÉRANT que Service Canada offre une aide financière afin de créer des expériences de travail de qualité pour les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de faire une demande d'aide financière pour l'embauche de 2 animateurs pour le service du camp de jour estivale 2019.
- Accepte de payer les bénéfices marginaux pour la demande qui sera présentée par la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-014: Croix-Rouge Canadienne : Entente de Service aux sinistrés

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour l'aide aux sinistrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer sa quote-part annuelle pour 2019 au montant de 390.24 $ à la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-015: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Pierre Milliard et Diane Dussault

CONSIDÉRANT que Pierre Milliard et Diane Dussault désire vendre le lot 4 757 665 à M. Charles Tessier;

CONSIDÉRANT que M. Charles Tessier est un producteur maraîcher et est le voisin de M. Pierre Milliard et Diane Dussault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Pierre Milliard et Diane Dussault auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 4 757 665 afin de le vendre à son voisin immédiat, M. Charles Tessier, producteur maraîcher.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-016: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports désire faire la réfection du pont P-03938, sur la route Marchand à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports doit acquérir des parcelles de terrains ainsi que des servitudes pour la réalisation de ces travaux et que les dites parcelles sont en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie le Ministère des Transports auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture de parties de lots en zone agricole pour la réfection du pont P-03938, sur la route Marchand à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
01-017: Relais pour la vie – équipe municipale

CONSIDÉRANT que l'équipe les Thèclois participe au relais pour la vie de Hérouxville et nous demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 200 $ à l'équipe les Thèclois pour leur participation au relais pour la vie d'Hérouxville qui aura lieu le 2 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
01-018: La fête Nationale du 24 juin 2019

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise Claudette Trudel-Bédard à organiser la soirée du 23 juin 2019 avec un chansonnier à même son budget de la culture.
- Autorise Julie Bertrand à organiser une journée familiale le 24 juin 2019, le conseil accorde un budget de 1000 $.
- Autorise Julie Veillette à demande une aide financière à la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie pour l'organisation de la fête Nationale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nomination d'un chemin débouchant sur le chemin du Lac-Aylwin

Il est proposé par Bertin Cloutier de nommer le chemin débouchant sur le chemin du Lac-Aylwin «Chemin de la Côte-à-Marius, aucun membre du conseil n'appuie cette résolution. La décision est reportée à une séance ultérieure.

Rés. 2019
01-019: Achat d'une tondeuse pour le tracteur à gazon

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté un nouveau tracteur et désire conserver la tondeuse de l'ancien tracteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète une tondeuse usagée au montant de 900 $ plus taxes du Groupe Lafrenière Tracteurs pour installer sur le nouveau tracteur à gazon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-020: ADMQ cotisation 2019 et formation

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- paie l'adhésion de Valérie Fiset, directrice générale adjointe comme membre de Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 au montant de 887 $ plus taxes, incluant une formation WEB sur le directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public.
- Autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe à suivre la formation WEB de ADMQ sur la préparation et la rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques au coût de 379 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-021: Demande de réservation de la patinoire du Dek Hockey

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux demandes pour réserver la patinoire du Dek Hockey pour jouer au hockey bottine;

CONSIDÉRANT que les équipes demandent le même soir et elles devront s'organiser ensembles pour l'horaire de leurs parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jaques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la réservation de la patinoire du Dek Hockey du parc Saint-Jean-Optimiste pour des joutes de hockey bottine, les jeudis soir entre 18h30 et 21h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-022: Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour les travaux d'égout dans le cadre de la TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière

dans le cadre de la Taxes sur l'essence et la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT que le MAMH a approuvé notre programmation de travaux pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un ingénieur dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac afin de préparer les plans et devis pour la réhabilitation de conduite d'égout sanitaire ainsi que l'appel d'offre.
- Autorise la présentation d'une demande d'autorisation au Ministère du développement durable, environnement, et la lutte contre les changements climatiques.
- Confirme l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
01-023: Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Jean-François Couture, APPUYÉ par Jacques Tessier ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Louis Paillé, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
01-024: Embauche d'animateurs pour la Maison des Jeunes

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Elizabeth Lawson et Hugo Audy comme animateur pour la maison des Jeunes de Sainte-Thècle. Leur salaire sera au taux du salaire minimum plus 0.50 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-025: Servitech /équilibration du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT que la firme d'évaluation SERVITECH a effectué l'examen de l'état du rôle d'évaluation de notre municipalité dont l'équilibration est facultative;

CONSIDÉRANT que suite au résultat de l'examen de l'état de notre rôle d'évaluation, la firme d'évaluation constate que la tendance générale des indications se situe à 95%, ce qui correspond à un niveau acceptable après trois années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle informe Servitech Inc de reconduire le rôle d'évaluation de notre municipalité pour le prochain cycle triennal 2020-2021-2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-026: Demande de Réjean Cossette pour la vidange de sa fosse septique

CONSIDÉRANT la demande de M. Réjean Cossette a l'effet de baisser le prix de la vidange de sa fosse septique puisse que le restaurant est fermé;

CONSIDÉRANT que M. Réjean Cossette a une fosse septique de 1500 gallons et la RGMRM nous charge pour la vidange de 1500 gallons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne réduit pas la facture pour la vidange de la fosse septique pour le 710 rue Notre-Dame.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Patrick Vallerand demande si des mesures ont été prises concernant la résidence du 710 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

Joceline Gervais demande des explications concernant l'allocation de dépenses de

membres du conseil.

Yvon Goulet nous informe que la cour du club de ski de fond le Geai Bleu n'était pas déneigée le 1 janvier 2019 et qu'il avait réservé cette salle.

Danny Dionne, Yvon Goulet et Joceline Gervais posent des questions l'ouverture de l'usine de Barrette. Le maire explique que vu la conjoncture économique l'usine ne démarre pas.

Affaires nouvelles :

A) Accès Logis
B)

Rés. 2019-01-027: Programme Accès Logis

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de la SHQ nous devons confirmer par résolution l'aide financière accordée dans le cadre du programme Accès Logis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.
- Ce programme permet également à la Municipalité d'amener, à ses frais, les services d'aqueduc et d'égout nécessaires au racordement du bâtiment projeté aux services publics, le coût des travaux étant financé à même le fonds général de la Municipalité. La Municipalité assumera aussi les coûts du déneigement du stationnement pour une période de 25 ans ainsi que l'entretien de la pelouse.

- L'aide financière accordée par la Municipalité de Sainte-Thècle dans le présent programme consiste à reconnaître un crédit à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans sur les taxes suivantes :

  - La taxe foncière générale.
  - Les taxes générales spéciales excluant les taxes spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.
  - Les taxes de secteur spéciales excluant les taxes de secteur spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.

  Les taxes de services ne donnent pas droit à aucun crédit de taxes.

- Ce programme permet également à la Municipalité de verser, pendant les 5 premières années d'exploitation du projet, une subvention équivalente à 10 % des coûts du supplément au loyer dont bénéficieront les locataires admissibles au programme de supplément au loyer de la Société d'Habitation du Québec, les sommes nécessaires au versement de cette subvention étant prévues annuellement au budget de la Municipalité à cette fin.

- Ce programme permet finalement à la Municipalité de verser le cadre du programme Accès Logis à un organisme toutes sommes qui seront remises à la Municipalité spécifiquement pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-01-028: Levée de la séance

À 20h47, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 février 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2019-02-029 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-030: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2019

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. A) Nomination de délégués sur le conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac.
   B) Adoption du protocole d'intervention sauvetage d'urgence en milieu isolé.

8. A) Renouvellement des assurances avec la MMQ.
   B) Offre d'assurance supplémentaire de la MMQ.

9. A) Programme des baux de villégiatures/choix de travaux (barrière au débarcadère et barrage)
   B) Programme FDT/choix de travaux.

10. Jardinières et fleurs/offre de service.

11. Adoption d'un politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

12. A) Municipalité du Lac-aux-Sables/Appui au Garage Gaston Champagne.
    B) Municipalité de Hérouxville/Registre sur les armes à feu.

13. Nomination d'un chemin débouchant sur le chemin du lac-Aylwin.

14. A) Demande d'aide financière pour l'ouverture d'une friperie au bénéfice de l'église.
    B) Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 337-206 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P

15. A) Tirage au sort pour les locations de locaux de Noël 2019 et le Jour de l'an 2020.
    B) Modification du coût de location du club de ski fond le Gaie Bleu

16. Nomination d'un représentant sur le suivi de la brigade verte.

17. CPA/cotisation 2019-2020.

18. A) Achat d'un coffre-fort numérique
    B) Achat d'équipements pour le nouveau tracteur ou achat de l'ancien.

19. Demande d'aide financière pour le Relais pour la vie.

20. Entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages.

21. Période de questions de l'assistance

22. Affaires nouvelles : _PADF_____
    Publicité Hebdo Mékinac des Chenaux

23. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-031: Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de Janvier 2019

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'un montant de 108 799 $ sera versé pour le transport adapté.

Boîte à cadeaux

La Maison des familles de Mékinac nous remercie pour notre aide et nous envoie leur bilan du projet Boîte à cadeaux 2018. 57 familles défavorisées représentant 120 enfants âgés de 0-17 ans dans Mékinac ont reçu une boîte à cadeaux remplie de jouets, jeux éducatif, tricot, livres, etc.

Chambre de Commerce de Mékinac

La Chambre de commerce de Mékinac nous informe de leur changement de logo.

CNESST

La CNESST nous transmet les documents relatifs à notre participation à la Mutuelle de prévention FQM.

La CNESST nous invite à participer aux Grands Prix santé et sécurité du travail d'ici le 22 mars 2019 afin de faire connaître nos réalisations en matière de santé et de sécurité du travail.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ autorise à une fin autre que l'agriculture, soit l'organisation d'une compétition de motocross annuelle pour les étés 2019-2020 et 2021 sur une partie du lot 4 756 361, le tout selon plusieurs conditions.

Curriculum Vitae

Monsieur Sylvain Goulet d'Hérouxville nous propose ses services comme journalier.

Héma Québec

Héma Québec nous envoie les informations pour la prochaine collecte de sang qui aura lieu le 30 janvier prochain à la Salle Aubin. L'objectif à atteindre est de 80 donneurs.

LNA Hydrogéologie environnement

La LNA nous indique que le MELCC a informé les municipalités ayant plus de 500 personnes alimentées par des puits de captage d'eau souterraine qu'elles doivent faire une analyse de vulnérabilité de leurs puits avant le 1er avril 2021. De plus, elle nous informe que des subventions sont octroyées dans le cadre du programme PPASEP.

Opération Nez Rouge

Opération Nez Rouge nous envoie le bilan de l'année 2018. Dans ce bilan, on constate que 158 raccompagnements ont été effectués comparativement à 177 l'an passé.

Rés. 2019-02-032: Dépôt de la correspondance de janvier 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-033: Approbation des comptes de janvier 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2019 au montant de 389 432.39 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019-02-034: Nomination de délégués sur le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adhéré à l'entente intermunicipale de la Régie des Incendies du Centre-Mékinac;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie est composé de trois délégués par municipalité;

CONSIDÉRANT que les délégués doivent être membres du conseil de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François

Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Alain Vallée, maire, Jacques Tessier conseiller et Claudette Trudel-Bédard, conseillère comme délégués de sa municipalité sur le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Centre-Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-035: Adoption du protocole d'intervention sauvetage d'urgence en milieu isolé

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le protocole d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé pour le territoire de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-036: Renouvellement des assurances avec la MMQ

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre Ultima assurance et gestion de risques au nom de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité de Sainte-Thècle au montant de 64 482.00 $ pour la période du 15 février 2019 au 15 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-037: Offre d'assurance supplémentaire de la MMQ

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Refuse les garanties supplémentaires suivantes : tremblement de terre, inondation, assurance des frais de justice, avenant C-21.
- Accepte la garantie supplémentaire de l'assurance des cyberrisques au coût de 500.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-038: Programme des baux de villégiatures/choix de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature pour installer une barrière électronique au débarcadère du lac du Jésuite, des réparations

mineures au trop plein du barrage de ce lac, pour fournir le bois afin de réparer le tablier du pont du chemin du Barrage et faire du gravelage sur les chemins du domaine de l'État.

- Autorise Louis Paillé, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-039: Programme FDT/choix de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle dispose d'un montant de 20 000$ dans l'enveloppe local du Fonds de développement du territoire pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des améliorations dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire dans l'enveloppe locale de notre municipalité pour l'aménagement d'une surface de notre jeu d'eau.

- Autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer tout document concernant cette demande d'aide financière avec la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-040: Jardinières et fleurs/offre de service

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à trois entreprises pour la fourniture de jardinières, balconnières, engrais ainsi que fournir et planter des fleurs dans les plates-bandes et leurs entretiens;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu seulement une soumission soit celle de Centre Jardin Multi-Fleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre Jardin Multi-Fleurs au montant de 8 651.87 $ taxes incluses

- Pour la fourniture de 45 jardinières, 4 balconnières, et 2 sacs d'engrais

- Fournir et planter des fleurs ainsi que leur entretien dans les plates-bandes énumérées selon la description ci-dessous.

- Dans les plates-bandes de l'Hôtel de Ville au 301, rue Saint-Jacques Sainte-Thècle

- Dans la plate-bande de la Coopération Solidarité Santé de Sainte-Thècle au 115 rue Lacordaire, Sainte-Thècle
- Dans les plates-bandes et les bacs à fleurs de la Promenade Laurent Naud
- Dans la plate-bande à l'intersection des rue Notre-Dame et Saint-Jacques
- Dans la plate-bande à l'édifice Josaphat Groleau au 250 rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle (Caserne)
- Dans la plate-bande de l'entrée de la rue Place Optimiste

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-041: Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-042: Municipalité du Lac-aux-Sables/appui au Garage Gaston Champagne

CONSIDÉRANT que Garage G. Champagne Inc. doit renouveler ses liens d'affaires avec Bombardier pour son titre de Centre de services BRP en mars 2019;

CONSIDÉTANT qu'il est le seul centre de services BRP dans la MRC de Mékinac, pour les motoneiges SKIDOO de BRP;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a été déclarée par les maires de dix municipalités «MRC Motoneige-Quad» dans le but de maintenir et poursuivre le développement économique de ces sports;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac constitue un territoire naturel pour le sport de la motoneige;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs motoneigistes de la Municipalité de Sainte-Thècle qui comptent sur le centre de services du Garage G. Champagne Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie Garage G. Champagne Inc. dans ses démarches pour le maintien de son titre de Centre de services BRP auprès de Bombardier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-43: Municipalité de Hérouxville/registre des armes à feu

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'appuie pas la démarche de la Municipalité d'Hérouxville qui s'oppose à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-044: Nomination d'un chemin débouchant sur le chemin du lac-Aylwin

CONSIDÉRANT que des propriétaires nous demandent de donner un nom à un chemin se rendant à leur chalet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme

- Chemin des Trois-Collines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-045: Demande d'aide financière pour l'ouverture d'une friperie au bénéfice de l'église

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 $ à la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie pour l'ouverture d'un nouveau commerce soit une friperie au sous-sol de l'église. Ce montant sera versé après 6 mois d'opération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-046: Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tirage au sort pour les locations de locaux de Noël 2019 et le Jour de l'an 2020

Ce sujet est reporté au mois de mars 2019.

Rés. 2019-02-047: Modification du coût de location du club de ski de fond le Geai Bleu

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie le coût de location pour le club de ski de fond le Geai Bleu. Le tarif sera de 120 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-048: Nomination d'un représentant sur le suivi de la brigade verte

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jean-François Couture, conseiller municipal, comme représentant de la municipalité sur le comité de la brigade verte de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-049: CPA/Cotisation 2019-2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la

cotisation à l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec de Valérie Fiset, directrice générale adjointe au montant de 1 115.50 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-050: Achat d'un coffre-fort numérique

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'coffre-fort numérique de ULINE au montant de 777.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-051: Achat d'équipements pour le nouveau tracteur ou achat de l'ancien

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un souffleur de 50 pouces de Machinerie Roberge au coût de 5078.59 $ les taxes applicables,

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-052: Demande d'aide financière pour le Relais de la vie

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'autre aide financière pour le Relais de la vie puisse que la municipalité a déjà versée la somme de 200 $ le mois passé pour cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-053: Entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit renouveler son entente pour l'entretien des chemins multiusages sur le Domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que cette entente sera d'une durée de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'Entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages avec Le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault demande de mettre des caméras pour surveiller le débarcadère du lac Croche, des caméras ont été installées à l'été 2018. Il demande si la friperie devra faire une autre demande puisse que le conseil a accordé seulement 500 $.
Alexandre Fournier désire siéger sur le comité de protection des lacs.
Jocelyne Gervais demande si l'arbre que Sylvain Vallée a abattu était dans la bande riveraine.
Marcel Bacon pose une question concernant le registre des armes à feu.

Affaires nouvelles :

A) _Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

B) Publicité dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux.

Rés. 2019-02-054: Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire améliorer la sécurité des usagers des chemins du domaine de l'État;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de 50 000 $ pour la réfection des chemins multiusages (chemins du domaine de l'État) à Sainte-Thècle.

- autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-055: Publicité dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 1/8 de page dans le cahier de l'Hebdo Mékinac des Chenaux pour un montant de199 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-056: Levé de la séance

À 20 h 25, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 mars 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2019-03-057 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-058: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2019

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. A) Assemblée de consultation sur le Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P. et adoption du second projet
   B) Avis de motion pour l'adoption du règlement 362-2019

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite
   B) Demande de dérogation mineure pour le 2141-2143 chemin Saint-Michel Nord
   C) Demande de dérogation mineure pour le 170 chemin du Lac-Moreau

9. A) Présentation du projet de règlement 363-2019 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans
   B) Avis de motion pour le règlement 363-2019

10. Renouvellement de l'entente de gestion PSL.

11. A) Nomination des membres du comité d'embauche pour les étudiants.
    B) Tarification camp de jour été 2019 et frais de garde.
    C) Rencontre pour les camps de jour
    D) Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de l'URLS.
    E) Programme Desjardins Jeunes au Travail.
    F) Programme d'emplois vert 2019.

12. Tirage au sort pour les locations de locaux de Noël 2019 et le Jour de l'an 2020.

13. A) Demande d'aide financière dans le cadre du volet II de la sécurité civile
    B) Acceptation de l'offre de Priorité STRATJ Inc.
    C) Annulation d'assurance accident pour les pompiers

14. Achat d'un défibrillateur pour l'Hôtel de Ville

15. A) Offre de service pour le fauchage des accotements des chemins
    B) Offre de service pour le désherbage des bassins d'épuration des eaux

16. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice/distribution d'arbres

17. Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle/nomination au C.A.

18. Association des propriétaires de chalet du Lac-du Jésuite/demande d'aide financière pour leur 40^{ième} anniversaire et pour l'ensemencement de poissons dans le lac.

19. A) La troupe de théâtre du Caméléon/demande la gratuité de la salle Aubin
    B) Le comité organisateur du concours de lipsync de l'école Masson/demande la gratuité de la salle Aubin.

20. A) Invitation au spectacle de fin de saison du CPA Les Cabrioles
    B) Par ’enfants/ invitation à participer à la Journée des familles 2019

21. A) Campagne de la Jonquille 2019
    B) Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019

22. Municipalité du Lac-aux-Sables/camion de vidange

23. Annulation de compte de taxes.

24. Grand bazar du Printemps.

25. Demande de l’APHA

26. Offre de service pour nettoyage du système de ventilation.

27. Fin de l’entente avec la SISEM et facture pour l’année 2018

28. Période de questions de l’assistance

29. Affaires nouvelles : _____

30. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-059: Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de février 2019

Ministère de l’environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques du Québec
Le MELCCQ nous informe qu’il a bien reçu la demande concernant le projet des matières résiduelles fertilisantes de résidus de désencrage chaulant et de boues mixtes de papetières pour le terrain de Monsieur Naud.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous demande des recommandations en regard des critères formulés à l’article 62 de la Loi.

Curriculum Vitae
Monsieur Pascal Rivard, nous offre ses services comme journalier.

AD Environnement
La compagnie AD Environnement nous informe qu'un projet de recyclage des matières résiduelles fertilisantes sera déposé au MELCC.

Héma-Québec
Héma-Québec nous remercie et nous félicite pour la réussite de la dernière collecte de sang. 77 donneurs ont été accueillis.

MRC Mékinac
La MRC nous informe des dates de changement des guichets automatiques dans le secteur Mékinac.

Mutuelle des Municipalités du Québec
La MMQ nous informe sur le montant de la ristourne pour l'année 2018 s'élève à 4 540 $

Régie des Gestions des Matières résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous informe des nouvelles prises en charges des matières récupérées dans notre écocentre.

Société d'habitation du Québec
La SHQ nous envoie leur état financier 2016 ou nous voyons que le montant que la municipalité doit débourser est de 3 773$.

Ville de Sainte-Catherine de la Jacques Cartier
La Ville de Sainte-Catherine de la Jacques Cartier nous invite à soumettre 3 noms d'entreprises pour le Prix créateurs d'emplois du Québec.

Rés. 2019-03-060: Dépôt de la correspondance de février 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-061: Approbation des comptes de février 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2019 au montant de 538 279.07 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question

Assemblée de consultation sur le Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

Le maire explique le projet de règlement aux gens présents et aucune question n'est posée sur ce règlement.

Rés. 2019-03-062: Adoption du second projet de règlement 362-2019

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le second projet de règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

Rés. 2019-03-063: Demande de dérogation mineure pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Sylvain Dubois et Annie Beaudry pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite concernant l'implantation du bâtiment principal situé à 1,51 mètres de la ligne latérale gauche lorsque le règlement prescrit 2 mètres et pour l'implantation d'un garage situé à 0,71 mètre de la ligne latérale droite lorsque le règlement prescrit 1 mètre;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite :

- Une dérogation de 0,49 mètre de la ligne latérale gauche pour l'implantation du bâtiment principal.
- Une dérogation de 0,29 mètre de la ligne latérale droite pour l'implantation du bâtiment complémentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-064: Demande de dérogation mineure pour le 2141-2143 chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monique Veillette été Alain Cloutier pour le 2141-2143 chemin Saint-Michel Nord concernant l'agrandissement du bu bâtiment principal pour l'ajout d'un garage annexé et qu'après la réalisation des travaux le bâtiment situé à 1 mètre de la ligne latérale droite lorsque le règlement prescrit 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2141-2143 chemin du Saint-Michel Nord :

- Une dérogation mineure d'un (1) mètre de la ligne latérale droite pour l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage annexé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-065: Demande de dérogation mineure pour le 170 chemin du Lac-Moreau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Gilles Lacourse pour le 170 chemin du Lac-Moreau concernant l'implantation d'un garage existant situé à 6,9 mètres de la ligne des hautes eaux lors que le règlement prescrit 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 170 chemin du Lac-Moreau :

- Une dérogation mineure de 3,1 mètres de la ligne des eaux pour l'implantation d'un garage existant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Présentation du projet de règlement 363-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

Alain Vallée, maire, explique le projet de règlement aux gens présents et les informent que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 263 311 $ du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme de la TECQ pour la réalisation de ces travaux.

AVIS DE MOTION

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 363-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

Rés. 2019-03-066: Renouvellement de l'entente de gestion PSL

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut verser une subvention pour réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné;

CONSIDÉRNT que la municipalité autorise l'Office municipal d'habitation de Mékinac à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général/secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme ACCÈSLOGIS avec La Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-067 : Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme

- Julie Veillette et Julie Bertrand pour faire l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour le camp de jour.

- Jean-Yves Piché fera l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-068: Participation animation et loisirs/ tarif 2019

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent près de 200 $ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2019 :

1 ^{o} Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 125 $ pour le premier enfant, 100 $ pour le deuxième enfant de la même famille, 75 $ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 25 juin 2019 jusqu'au 10 août 2019 soit pour une période de sept (7) semaines. (Même famille ou même adresse civique).

Si des parents désirent avoir une semaine de plus pour le camp de jour, soit la semaine du 11 au 16 août 2019, un montant de 50 $ sera chargé pour chaque enfant qui sera inscrit en autant que le nombre d'enfants le justifie.

2 ^{o} offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2019, à savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7 $) dollars par jour par enfant.

3 ^{o} Retard après 17h30, une pénalité de 1$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

4 ^{o} Tarif journalier pour le service d'animation pour la saison estivale 2019:

- Tarif journalier : 12,00 $ par jour
- Tarif à la semaine : 50.00 $ par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-069: Rencontre pour les camps de jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à assister à la rencontre pour les camps de jour qui aura lieu à Trois-Rivières le 14 mars 2019, ses frais de déplacement et de séjour seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-070: Programme d'assistance financière au programme

d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu’une demande nous est faite par un parent pour que son fils bénéficie de l’accompagnement d’un animateur afin de profiter du camp de jour offert par la municipalité durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu’URLS de la Mauricie a un programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d’assistance financière au programme d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l’URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2019 et autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-071: Programme Desjardins Jeunes au Travail

CONSIDÉRANT que la municipalité désire bénéficier d’une aide financière dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au Travail;

CONSIDÉRANT qu’un emploi d’été pour les étudiants comporte une expérience de travail enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au Travail pour l’embauche d’un étudiant comme animateur au camp de jour et un étudiant pour faire le recensement des chiens et/ou l’entretien des parcs, autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-072: Programme d’emplois vert 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité désire bénéficier du programme d’emplois vert 2019 de l’ACPL pour l’embauche d’un étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme Emplois Vert pour l’embauche d’un étudiant pour l’entretien des espaces verts et autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjoint, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-073: Tirage au sort pour la location de locaux de Noël 2019 et le Jour de l'an 2020

CONSIDÉRANT que plus d'une personne désirent louer des locaux de la municipalité pour la période des fêtes 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un tirage au sort pour attribuer les locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, suite au tirage au sort, loue aux personnes suivantes:

- À Madame Micheline Groleau, le pavillon Desjardins, le 24 décembre 2019
- À Madame Nicole Gauthier, le Geai Bleu, le 24 décembre 2019
- À Madame Carmen Lapointe, le pavillon Desjardins, le 31 décembre 2019
- À Monsieur Luc Lachance, le Geai Bleu, le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-074: SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 $, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

qui totalisent 12 000.00 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000.00$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de St-Adelphe, St-Tite, Hérouxville et St-Séverin pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Christian Paré à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-075: PLAN DE MESURES D'URGENCE — OFFRE DE PRIORITÉ STRATJ

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturels, technologiques ou humains et que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

ATTENDU QU'une offre de service regroupée pour les cinq municipalités membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac fut reçue de Priorité StraTJ Inc. et qu'elle fut présentée aux représentants des municipalités lors d'une rencontre ;

ATTENDU que la municipalité s'est vue accorder une aide financière en vertu du volet un du programme d'aide qui servira à couvrir les frais de l'offre de service reçue et que l'investissement de la municipalité se résume au temps de travail des employés et représente la contribution obligatoire ;

ATTENDU QU'un deuxième volet du programme d'aide permet de financer l'achat d'équipement :

Attendu que la municipalité de Sainte-Thècle désire participer regroupement pour la mise à niveau des plans de sécurité civile :

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu de

- Confirmer l'acceptation de l'offre de services de Priorité StraTJ telle que présentée le 7 février 2019, le tout pour un montant de 5486.00$ plus les taxes applicables et les frais pour un maximum de 6 déplacement.

- De désigner le directeur de la RICM comme le responsable de la réalisation de l'offre de service

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-076: Annulation d'assurance accident pour les pompiers

CONSIDÉRANT que la gestion du service d'incendie de la municipalité de Sainte-Thècle a été transférée au la Régie des incendies du Centre-Mékinac le 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT que c'est la Régie des incendies du Centre-Mékinac qui rémunère les pompiers depuis cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'annuler la police d'assurance accident pompiers à compter du 15 février 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-077: Achat d'un défibrillateur pour l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que beaucoup de gens travaillent et viennent faire des activités à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un défibrillateur à l'Hôtel de Ville pourrait sauver des vies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un défibrillateur ZOLL AED Plus F a/voix au coût de 1 899.99 $ plus taxes de MEDISECUR qui sera installé à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-078: Offre de service pour le fauchage des accotements des chemins

CONSIDÉRANT qu'à tous les ans la municipalité fait faucher les accotements des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que le contrat de Ferme BOUTECH Inc. pour le fauchage des accotements des chemins est terminé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de Ferme BOUTECH Inc. nous fait une offre pour le renouvellement du fauchage des accotements des chemins pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Ferme BOUTECH Inc. pour le fauchage des accotements des chemins au coût de 75$ l'heure pour les années 2019-2020 et 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-079: Offre de service pour le désherbage des bassins d'épuration des eaux

CONSIDÉRANT que la municipalité fait faire le désherbage des bassins d'épuration à tous les ans afin de contrôler la végétation;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Maheu&Maheu nous offre leur service pour effectuer le désherbage des bassins d'épuration et l'annexé à nos contrats de l'Hôtel de Ville et de la Caserne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte offre de Maheu&Maheur au montant de 1 545.95 plus taxes annuellement pour le désherbage des bassins d'épuration et les contrats de l'Hôtel de Ville ainsi que la caserne pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-080: Association forestière de la Vallée du St-Maurice/distribution d'arbres

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St- Maurice, dans le cadre du MAF 2019 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Julie Bertrand, conseillère, s'occupera de la distribution des arbres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-081: Nomination d'un représentant de la municipalité du le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a un siège sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le terme de 3 ans du représentant de la municipalité est fini et nous devons renommer un élu sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité

Santé de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller municipal au poste 5, pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-082: Association des propriétaires de chalet du Lac-du-Jésuite/demande d'aide financière pour leur 40ième anniversaire et pour l'ensemencement de poissons dans le lac.

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalet du Lac-du-Jésuite nous demande une aide financière pour leur 40ième anniversaire de fondation de leur organisme et pour l'ensemencement de poisson dans le lac;

EN CONSÉQUECE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de de 500 $ à l'Association des propriétaires de chalet du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-083: La troupe de théâtre du Caméléon/demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que la troupe de théâtre du Caméléon nous demande la gratuité de la salle Aubin pour présenter une pièce de théâtre;

CONSIDÉRANT que la troupe de théâtre a besoin de la salle Aubin 5 soirs;

CONSIDÉRANT que ses soirées engendrent des dépenses pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue la salle Aubin pour la somme de 500 $ plus les taxes à la troupe de théâtre du Caméléon pour la présentation d'une pièce de théâtre qui aura lieu les 2, 4, 5 11 et 12 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-084: Le comité organisateur du concours de Lipsync de l'école Masson/demande la gratuité de la salle Aubin

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde gratuitement la salle Aubin pour le concours de Lipsync organiser par le comité organisateur de ce concours de l'école Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-085: Invitation au spectacle de fin de saison du CPA les Cabrioles

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jacques Tessier et/ou Caroline Poisson et/ou Jean-François Couture à assister au spectacle de fin de saison du CPA les Cabrioles qui aura lieu le 16 mars 2019 au Sportium de Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-086: Par'enfants/Invitation à participer à la Journée des familles 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Paie l'inscrit de la municipalité à la Journée des familles 2019 qui aura lieu le 11 mai à Saint-Adelphe et organiser par la Maison des familles de Mékinac (35.00$).
- Mandate Claudette Trudel-Bédard, Julie Bertrand, Caroline Poisson et Jean-François Couture pour représenter la municipalité à cet évènement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-087: Campagne de la Jonquille 2019

ATTENDU QUE des membres de notre communauté ont été touchés par le cancer et qu'ils partagent un lien très fort avec des personnes qui font l'expérience de cette maladie; et

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est fière de soutenir et d'être la voie des hommes et des femmes au pays qui ont le cancer à cœur. Elle est déterminée à soutenir et à motiver les membres de notre communauté; et

ATTENDU QUE grâce à la campagne de la jonquille, des fonds sont recueillis pour financer des recherches de pointe et des services de soutien qui aident les personnes touchées par le cancer à profiter pleinement de la vie; et

ATTENDU QUE plusieurs bénévoles de la Société canadienne du cancer à Sainte-Thècle et les donateurs locaux font partie d'un groupe de personnes unies par des objectifs communs, pour améliorer l'espérance de vie et l'expérience des personnes atteintes de cancer de même que leur qualité de vie; et

ATTENDU QUE la jonquille est le symbole d'espoir, mais aussi de force, de courage et de vie, autour duquel les personnes touchées par le cancer et la population locale se rassemblent en devenant bénévole, en achetant des jonquilles fraîches et/ou en faisant un don et en portant fièrement l'épinglette jonquille; et

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reconnais par la présente que la CAMPAGNE DE LA JONQUILLE se déroulera au courant du mois d'avril à Sainte-Thècle et nous encourageons tous les citoyens à contribuer généreusement à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-088: Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT que le thème «Découvrir c'est voir autrement» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la semaine du 6 au 2 mai 2019 «**Semaine de la santé mentale»** et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-089: Municipalité du Lac-aux-Sables/Camion de vidange

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité du Lac-aux-Sables d'évaluer le coût d'entretien de l'entente intermunicipale pour la cueillette des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture de service pour le transport et la collecte des matières résiduelles avec la municipalité du Lac-aux-Sables sera

renouvelable le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la mise en place de la collecte des matières organiques par la RGMRM en 2021, laquelle vise à diminuer le nombre de collecte des ordures ménages, soit une collecte au deux semaines durant la saison estivale et une collecte au trois semaines durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que l'orientation de la RGMRM, nos municipalités auront à se positionner sur la pertinence de conserver ou non un camion pour faire la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'une vérification sur l'état du camion a été demandée à M. Guy Trudel, de Diesel Guy Trudel, lequel fait entretien le camion de vidange, et celui-ci nous confirme que beaucoup de travaux ont été effectués sur ce camion et qu'il est présentement en bonne état de fonctionnement et que seulement des réparations mineures seront à effectuer ainsi que l'entretien régulier pour quelques années;

CONSIDÉRANT que si nous achetons un nouveau camion maintenant, nous devrons le financer sur 5 ou 7ans et en comptant le remboursement en capital et l'entretien ce nouveau camion, cela reviendra dans les mêmes coûts que si l'on garde notre camion dont, au mois de juin 2019, il restera seulement 2 ans de remboursement de capital;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne prévoit pas acheter un nouvel équipement avant le renouvellement de l'entente et vu le contexte avec la RGMRM pour la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-090: Annulation de compte de taxes

CONSIDÉRANT que divers comptes de taxes et autres comptes sont des mauvaises créances et doivent être annulés;

EN CONSÉQUENCEI, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les comptes suivants :

Matricule : 6690-72-8250 pour un crédit de (7.58 $)
Matricule : 7696-90-5056 pour un montant de 4.94 $
Plusieurs autres comptes divers pour un montant de 7 412.38 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-091: Grand bazar du Printemps

CONSIDÉRANT que le Grand bazar du printemps revient cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le Grand bazar du printemps d'organiser une journée dans toute la municipalité laquelle se tiendra le 1er juin 2019.

- Mandate Éric Piché pour faire la tournée lors de cette journée afin de vérifier si les gens qui font la vente de garage sont inscrits au Grand bazar du printemps.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-092: Demande de l'APHA

CONSIDÉRANT que l'APHA désire faire des rénovations dans leur local (#210);

CONSIDÉRANT que l'APHA nous demande l'autorisation d'effectuer ces rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'APHA à effectuer les rénovations suivantes dans le local 210 de l'Hôtel de Ville :

- Installer un plancher stratifiés, de nouvelles armoires de cuisine et l'installation d'un lave-vaisselle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-093: Offre de service pour nettoyage du système de ventilation

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Nettoyage Nick-Hel au montant de 1 462.50 plus taxes pour le nettoyage de la ventilation du Centre Local d'emploi à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-094: Fin de l'entente avec la SISEM et facture pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle se retire de la SISEM le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que durant l'année 2018, aucun directeur préventionniste n'a été en poste de janvier à juin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban nous facture

comme si le directeur préventionniste aurait travaillé toute l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le directeur préventionniste devait faire les risques élevés en priorité et que rien n'a été fait;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a généré un surplus de 64 224.52$ en 2018;

CONSIDÉRANT que depuis le premier janvier 2019, le directeur préventionniste n'a pas travaillé pour la Municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban de se conformer à l'article 11 de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie:

- Advenant la fin de l'entente, chacune des municipalités participantes assumera sa part de dette. Pour ce qui est des équipements payés (Ford Escape), elles se partageront en parts égales le produit résiduel suite à la vente. La vente devra s'effectuer selon la Juste valeur marchande.

- De rembourser la réserver financière que la municipalité de Sainte-Thècle a versé dans la SISEM.

- De ne pas facturer la Municipalité de Sainte-Thècle pour le directeur préventionniste pour la période du 1er janvier au 31 mars 2019, puisse que le directeur n'a effectué aucun travail pour notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Ismen Lefebvre pose une question concernant le tirage au sort.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2019-03-095: Lever de la séance

À 20 h 26, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 avril 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2019
04-096 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-097: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2019

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. Adoption du Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

8. Adoption du règlement 363-2019 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

9. A) Congres de l'ADMQ.
B) Grande journée des petits entrepreneurs.

10. Centre d'action Bénévole de Mékinac/Invitation au 35ème anniversaire du CAB Mékinac.

11. Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

12. Adoption du rapport annuel du service d'incendie.

13. A) Création d'une réserve pour l'assainissement des eaux usées.
B) Offre de service pour des travaux aux étangs de l'assainissement des eaux usées.

14. A) Rappel au travail des employés aux travaux publics.
B) Embauche d'étudiants pour le service d'animation et l'entretien des parcs pour l'été 2019.

15. URLS/rencontre annuelle en loisir municipal.

16. ARPE/Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques.

17. Location d'une toilette mobile pour l'Hôtel de Ville.

18. Remplacement de l'abri au 631, rue Notre-Dame.

19. Achat d'une tondeuse à gazon.

20. Entreprises St-Ubald/avis d'intention de réclamer/Saison hivernale 2018-2019.

21. Publicité dans le Nouvelliste pour le mois de l'arbre et des forêts.

22. Remplacement de l'affichage des locaux à l'Hôtel de Ville

23. Période de questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles : a) Demande d'aide financière pour hockeyeur/Coupe Dodge
b) Soumissions reçues pour la demande de C.A. pour le réseau d'égout près de la rue Bédard

c) Embauche d’un opérateur du camion de vidange comme remplaçant
d) Invitation de l’UPA au gala Gens de Terre & Saveurs

25. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-098: Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de mars 2019

Ministre Responsable de la Région de la Capitale-Nationale et le Ministre des Affaires Municipales et de l’Habitation du Québec
Le MRRCN et le MAMHQ nous informes des attentions particulières sur notre rôle central en sécurité civile concernant la préparation à la crue printanière 2019.

Curriculum Vitae
Monsieur Olivier Marchand de Sainte-Thècle, nous offre ses services comme étudiant à voirie pour l’été 2019.

Monsieur Sébastien Landry de Sainte-Thècle, nous offre ses services comme employé à la voirie.

Finance Québec
Finance Québec nous informe que les montants 4 717.40 $ et 38 939.99 $ seront déposé à notre compte. Ces montants représentent les gains en capitale et intérêts pour le TECQ 2014-2018.

Hydro-Québec
HQ nous informe que dans la nuit de lundi 8 avril au mardi 9 avril une interruption de service d’électricité sera effectuée. Cette interruption dura 6 h à compter de 23 hors et ce dus à des travaux au poste Rocher de Grand-Mère. (Reporté au mardi 9 avril 23hrs en cas de mauvaise température)

MRC de Mékinac

La MRC nous informe que notre projet Mauricie Branchée a été accepté au FARR. Une rencontre sera prévue en avril prochain afin de planifier le déploiement de ce projet sur chacun des territoires.

Régie des Gestions des Matières Résiduelle de la Mauricie
La RGMRM nous envoie les données de la collecte sélective de l'année 2018. Un montant de 230 tonnes métriques de matières recyclables a été recueilli dans l'année 2018. Ce montant représente 20.591% du montant total de la MRC Mékinac soit 1 117 tonnes.

La RGMRM nous envoie les données de l'endettement total net à long terme par organisme municipal assujetti au Rapport financier 2018. Le montant de l'endettement de la municipalité est de 469 555 $ ce qui représente 20.627 % du coût total de l'ensemble de la MRC Mékinac soit 2 276 399 $.

Service d'Aide-conseil en Rénovation Patrimoniale
SARP nous envoie un dépliant d'information pour informer nos citoyens de leur service d'accompagnement afin de mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et contemporains.

Société d'habitation du Québec
La SHQ nous envoie les états financiers 2016 de l'OMH. Dans ces états on constate un déficit de 52 993$. Le montant représentant la partie de la Municipalité est de 10% du déficit plus les dépenses non reconnues représentant un montant total de 5 629$.

Rés. 2019
04-099: Dépôt de la correspondance de mars 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-100: Approbation des comptes de mars 2019

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Adopte les comptes du mois de mars 2019 au montant de 258 488.06 $
- Adopte les états des revenus et dépenses au 31 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019
04-101: Adoption du Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P. et adoption du second projet

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-102: Adoption du règlement 363-2019 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 363-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-103: ADMQ congrès 2019

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe à assister au congrès 2019 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-104: Grande journée des petits entrepreneurs

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe à organiser la journée des petits entrepreneurs dans le parc Saint-Jean-Optimiste le 15 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-105: Centre d'action Bénévole de Mékinac/Invitation au 35ème anniversaire du CAB Mékinac.

CONSIDÉRANT que le CAB Mékinac fête leur 35ième anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de déléguer un représentant pour assister à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel, conseillère à représenter la municipalité au 35ème anniversaire du CAB Mékinac et ses dépenses seront payées par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-106 : Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50.00 $ à la Fondation de la SSSS de l'Énergie pour leur campagne de financement afin d'amasser l'argent nécessaire pour l'achat d'un 2ème échographe cardiaque.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-107: Adoption du rapport annuel et le bilan du directeur incendie pour le service d'incendie de Sainte-Thècle de 2018

CONSIDÉRANT Sylvain Lamarre, directeur incendie de la SISEM, a préparé le rapport annuel du service d'incendie de notre municipalité :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport du service d'incendie;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport annuel et le bilan pour l'année 2018 préparer par le directeur de la SISEM pour le service d'incendie de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-

04-108: Création d'une réserve pour l'assainissement des eaux usées.

CONSIDÉRANT qu'en 2018, un prêt pour une partie des dettes de l'assainissement des eaux usées a été fermé et qu'un autre prêt viendra à échéance en 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 $ est récupéré pour l'année 2019 en raison de la fin de ce prêt et un autre 10 000 $ sera récupéré pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les bassins d'épuration des eaux devront être vidangés dans quelques années;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de créer une réserve afin de diminuer l'impact financier lors de la vidange des bassins d'épuration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle crée une réserver de 10 000 $ pour l'année 2019 pour l'assainissement des eaux usées et de 20 000 $ pour les années subséquentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-109: Offre de service pour des travaux aux étangs de l'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que l'opérateur des étangs de l'assainissement désire faire une analyse de la quantité de boue dans les étangs de l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Environnement McM Inc. nous offre d'effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Environnement McM au montant de 1595 $ plus taxes pour la mesures des boues des étangs de l'assainissement des eaux usées et 695 $ plus taxes pour l'analyse d'un échantillon de boues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-110: Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Entérine l'embauche de Sylvain Magnan et Normand Boutet, préposés aux travaux publics, pour le 29 avril 2019.

- Autorise l'embauche de Michel Genois, préposé aux travaux publics et aux conteneurs du garage municipal, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-111 : Embauche des étudiants pour la période estivale

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont quatre animateurs pour les parcs et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que les plusieurs étudiants ont postulé sur les emplois qu'ils occupaient en 2018 et qu'ils ont été rencontrés, il est recommandé d'embaucher les étudiants suivants pour l'été 2019 :

Pour l'animation aux parcs : Harmonie Joly-Bourdage, coordonnatrice et animatrice, Olivier Piché et Frédérique Bacon animateur (trices) (5 jours/semaine)
Pour l'entretien des parcs et des débarcadères Jeffrey Malenfant;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour le programme dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2019 nommera une personne qui agira comme animateur aux parcs et une personne pour le recensement des chiens et l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne l'embauche des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Harmonie Joly-Bourdage, coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 13.50 $, elle débutera son travail le 17 juin 2019 pour 8 semaines à raison de 35 heures/semaine. Pour, Frédérique Bacon et Olivier Piché, animateurs (trices), le salaire horaire sera de 12.50 $, ils débuteront leur travail le 24 juin 2019 pour 7 semaines à raison d'environ 30 heures/semaine. S'il y a assez d'inscription d'enfants pour ajouter une semaine au camp de jour, les animateurs feront une semaine de plus.

Entretien des espaces verts des parcs et surveillance des débarcadères: Jeffrey Malenfant, il débutera son travail : 10 juin 2019 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 12.50 $.

2 ^{o} Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérés au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019

04-112: URLS/rencontre annuelle en loisir municipal

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux à assister à la rencontre annuelle en loisir municipal de L'URLS qui se tiendra à Saint-Étienne-des-Grès le 23 avril 2019. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-113: ARPE/Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire être un point de dépôt officiel d'ARPE;

CONSIDÉRANT que ARPE nous demande de signer une entente clarifiant les conditions à effectuer pour être un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques afin que notre Éco-Centre du garage municipale devienne un point de dépôt (ARPE).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-114: Location d'une toilette mobile

CONSIDÉRANT que Buromobil St-Maurice Inc. nous offre la location d'une toilette portative avec lavabo :

CONSIDÉRANT que depuis les deux dernières années, l'installation d'une toilette portative près du bureau municipal a été grandement apprécié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue une toilette portative avec lavabo, distributeur de savon à main et papier à main pour une montant de 160.00 $ par mois plus 70.00 $ de transport (aller et retour) plus les taxes applicables de Buromobil St-Maurice Inc. pour la période du 17 mai au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-115: Remplacement de l'abri au 631, rue Notre-Dame.

CONSIDÉRANT que l'abri du 631 rue Notre-Dame est tombé durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que Mutuelle des Municipalités du Québec (assureur) nous défraye le coût d'un abri neuf de 30 pieds par 50 pieds;

CONSIDÉRANT la soumission de Binette Construction Inc. pour le remplacement de cet abri;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Binette Construction Inc. au coût de 18 597.21 $ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'un abri de toile de marque Norseman modèle QP de 30 par 50 pieds au 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle et autorise Louis Paillé, directeur général à signer le contrat d'achat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-116: Achat d'une tondeuse à gazon.

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté un nouveau tracteur et que l'ancienne tondeuse ne convient pas à ce tracteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 offres pour l'achat d'une nouvelle tondeuse comme suit :

- Équipement G.Gagnon Inc. au coût de 3 200 $ plus taxes
- Groupe Lafrenière Tracteur au coût de 3 325 $ plus taxes
-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle d'Équipements G. Gagnon Inc. au coût de 3 200 $ plus les taxes pour la fourniture d'une tondeuse à gazon de 72 pouces afin d'être installée sur le nouveau tracteur Antonio Carraro.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-117: Entreprises St-Ubald Inc./avis d'intention de réclamer/Saison hivernale 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité a un contrat avec les Entreprises St-Ubald pour le déneigement des chemins pour les saisons hivernales 2017 à 2022;

CONSIDÉRANT la demande des Entreprises St-Ubald Inc. de réclamer une compensation financière à la suite de l'hiver exceptionnel de 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des chemins signé en 2017 pour 5 ans, la municipalité a subit une augmentation de 37% pour la saison 2017-2018 par rapport à la saison 2016-2017 et ce par le même entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas la demande des Entreprises Saint-Ubald Inc. de verser une compensation financière pour l'entretien des chemins d'hiver suite à la saison hivernale exceptionnelle 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-118: Publicité dans le Nouvelliste pour le mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ne prend pas de publicité dans le cahier spécial du Nouvelliste pour le mois de l'arbre.
- Publicisera cette activité dans le bulletin municipal et sur le Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-119: Remplacement de l'affichage des locaux à l'Hôtel de Ville

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lettrage Plamondon au coût de 328.83 $ pour le remplacement des deux panneaux d'affichage des locaux de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jocelyne Gervais demande si la municipalité fait analyser l'eau potable pour les métaux lourds.
Marcel Bacon pose une question concernant la rue Notre-Dame.

Affaires nouvelles :

A) Demande d'aide financière pour hockeyeur/Coupe Dodge
B) Soumissions reçues pour la demande de C.A. pour le réseau d'égout près de la rue Bédard
C) Embauche d'un remplaçant pour opérer le camion de vidange
D) Invitation à la soirée gala de l'UPA

Rés. 2019
04-120: Demande d'aide financière pour des hockeyeurs/Coupe Dodge

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50$ par joueurs de hockey, soit au 3 jeunes de la municipalité qui participeront à la Coupe Dodge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-121: Soumissions reçues pour la demande de C.A. pour le réseau d'égout collecteur près de la rue Bédard

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de BC2 au montant de 5 500 $ pour réaliser une étude FFMH pour le projet d'égout sanitaire à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-122: Embauche d'un remplaçant pour opérer le camion de vidange

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche M. Claude Béland comme remplaçant pour opérer le camion de vidange lors des absence et vacance de l'opérateur principal et conditionnellement à ce que la personne engagée possède les qualifications nécessaires à cet emplois. Le salaire sera selon la convention collective pour l'opérateur du camion de vidange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-123: Invitation au gala Gens de Terre & Saveurs 2019

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-François Couture à assister au gala Gens de Terre & Saveurs 2019 qui se tiendra à Trois-Rivières le 17 avril 2019. Ses dépenses seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
04-124: Lever de la séance

À 20 h 23, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 mai 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2019
05-125 Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-126: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2019

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. Achat de fleurs pour les bacs et les pots en face à l'église

8. A) Nomination du maire suppléant
   B) Invitation au Camp Val Notre-Dame
   C) Changement d'administrateur à ClicSÉQUR

9. Municipalité de Hérouxville demande d'appui dans le dossier de la mérule pleureuse.

10. MRC amie des enfants

11. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors des évènements spéciaux, patrouille pour l'été.

12. A) Adoption du plan local d'intervention d'urgence en milieux isolés (PLIU)
    B) Demande de permis (feu d'artifice) pour le 151 Carré Cloutier

13. A) Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du Ministère des Transports.
    B) Demande de citoyens de réparer une partie de la rue Place Optimiste.
    C) Achat de pierre concassé, de gravier concassé et location d'équipements pour le PADF sur le chemin Joseph-Saint-Amant.
    D) Demande d'installation d'une lumière de rue face au 118 route 352.
    E) Achat d'abat poussière pour les chemins en gravier

14. Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

15. A) Demande de dérogation mineure pour le 139 rue de l'Anse
    B) Demande de dérogation mineure pour le 780 rue Saint-Jacques

16. Demande d'aide financière de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

17. Demande de la Société d'infrastructures de Mékinac (SIM).

18. Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.

19. Demande de McGregor/entente événementielle.

20. Embauche d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste.

21. Le comité pour la rentrée scolaire demande la gratuité de la salle Aubin.

22. Le Nouvelliste/publicité dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac.

23. Atelier de formation pour protéger les sources municipales d'eau potable.

24. A) Achat de tuiles pour la surface du Dek hockey
B) Achat de matériels pour le baseball

25. Période de questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles : a) Soumissions/caractérisation des sols de la rue Notre-Dame
b) Demande de local de Escouade IndépendDanse.

27. Ajournement de la séance mardi 14 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-127: Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'avril 2019

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe des nouvelles restrictions interdits en surcharge pour le pont situé sur la route Charest, au-dessus de la rivière Pierre-Paul, à Sainte-Thècle.

Le MTQ nous informe qu'un montant de 54 399 $. Ce montant correspond à une partie du Programme de subvention au Transport Adapté pour l'année 2019.

Ministre des infrastructures et des collectivités
Le MIC nous informe qu'un montant de 2.2 milliards de dollars en supplément pour le fond de la taxe sur l'essence fédéral.

Ministère des forêts, de la faune et des parcs
Le gouvernement prévoit des investissements de 15 M$ pour le maintiens de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État. Pour 2019-2020 l'enveloppe budgétaire est de 7.5 M$ qui servira à la restauration des traverses de cours d'eau sur des chemins multiusages pour les utilisateurs autres que les industriels forestiers.

AQDR Mékinac
L'AQDR Mékinac nous envoie leur bulletin Rayonnement dans lequel on parle des préarrangements funéraires, des frais de santé qui peuvent nous être chargé et des signatures de bail avec une résidence.

Association Pulmonaire du Québec
L'association pulmonaire du Québec nous invite à se joindre à eux afin de sensibiliser les citoyennes et citoyens sur la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019.

Boulangerie Germain
La Boulangerie Germain nous remercie pour le parrainage de la soirée du Gala Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie.

Canadian National
Le CN nous informe du Programme annuel de contrôle de la végétation et nous envoie les documents nécessaires pour présenter une demande de traitement de mauvaises herbes et des plantes envahissantes dans l'emprise du CN.

Carrefour Emploi de Mékinac
Le CEM nous invite à soumettre le nom d'une personne de notre entourage qui mets son temps et son cœur afin d'améliorer le quotidien des gens de sa communauté.

Fédération de L'UPA de la Mauricie
La Fédération de l'UPA de la Mauricie nous remercie de notre soutien lors du Gala des Gens de Terre & Saveurs 2019. Grace à notre participation, elle a atteint l'objectif et valoriser l'excellence de même que la qualité du travail des entrepreneurs.

Héma-Québec
Héma-Québec nous informe de la prochaine collecte de sang qui se tiendra mercredi 24 avril 2019. Objectif à atteindre 75 donneurs.

Héma-Québec nous informe que 90 personnes ont faits don de sang lors de la dernière collecte de sang. De plus, il nous remercie de notre générosité pour la réalisation de cette journée.

Maison des familles de Mékinac
La Maison des familles de Mékinac vous invite à la semaine Québécoise des familles qui aura lieu du 13 au 19 mai prochain au Centre Multifonctionnel de Saint-Adelphe.

Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec
La RACJQ nous informe que le Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. on fait une demande de transfert du permis de production artisanale de vin, l'ajout de vente pour consommation sur place dans un local et sur une terrasse et l'autorisation de présenter des spectacles et pratiquer la danse.

Régie des Gestions des Matières Résiduelles de la Mauricie
Le RGMRM nous envoie la liste de tarification pour les ordures et la vidange de fosse septique.

Télus

Télus nous informe que la fibre optique sera installée à grandeur du village dans le courant de l'année.

Ville de Trois-Rivières
La Ville de Trois-Rivières nous invite à la journée de formation de l'association québécoise d'urbanisme qui se tiendra les 24 et 25 mai prochain.

Rés. 2019
05-128: Dépôt de la correspondance d'avril 2019

Il est proposé par Jaques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-129: Approbation des comptes d'avril 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2019 au montant de 407 464.61 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Olivier Mire demande des explications au sujet de sa requête pour diminuer les taxes du 271-275 Masson.

Achat de fleurs pour les bacs et les pots en face à l'église

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2019
05-130 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jean-François Couture, conseiller au siège numéro 1,

a) maire suppléant pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Invitation au Camp Val Notre-Dame

Le conseil ne donne pas suite à cette invitation.

Rés. 2019
05-131: Changement d'administrateur à ClicSÉQUR

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de changer l'administrateur de ClicSÉQUR de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Valérie Fiset comme administrateur de ClicSÉQUR et les services offerts par les ministères et organismes pour et au nom la municipalité en remplacement de Louis Paillé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-132: Municipalité de Hérouxville demande d'appui dans le dossier de la mérule pleureuse

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un programme gouvernemental pour venir en aide aux propriétaires de résidences infestées de mérule pleureuse;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidences sur le territoire de la MRC de Mékinac sont atteintes par la mérule pleureuse;

CONSIDÉRANT que les subventions offertes par le gouvernement couvrent seulement une partie des travaux de décontamination ou de reconstruction d'une résidence aux prises avec la mérule pleureuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la municipalité d'Hérouxville et demande au gouvernement de bonifier leur programme de subvention qui vient en aide aux victimes de la mérule pleureuse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC amie des enfants

Considérant que la MRC de Mékinac a reçu l'appui d'assez de municipalités pour être déclaré MRC Amie des Enfants, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Rés. 2019
05-133: Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors des évènements spéciaux

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit de Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent avec voiture pour les jeudis, vendredis et samedis à compter du 8 juin 2019 jusqu'au 25 août 2019 de 20h00 à 1h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-134: Adoption du plan local d'intervention d'urgence en milieux isolés (PLIU)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté le Plan local d'intervention d'urgence en milieux isolés le 21 février 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui souhaitent bénéficier de la couverture de ce plan doivent adopter une résolution indiquant leur adhésion audit plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère au plan d'intervention d'urgence en milieux isolés de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-135: Demande de permis (feu d'artifice) pour le 151 Carré Cloutier

CONSIDÉRANT la demande de Guy Abel de faire un feu d'artifice sur son terrain;

CONSIDÉRANT que le directeur de la Régie des incendies Centre-Mékinac a approuvé cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le propriétaire du 151 Carré Cloutier à faire des feux d'artifice sur son terrain, le 15 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-136: Demande d'aide financière à Madame Sonia Lebel, député de Champlain et Ministre de la Justice, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer la rue Place Optimiste, la Route Charest et le chemin Saint-Michel Nord;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration est estimé à environ 140 682 $ par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Madame Sonia Lebel, député de Champlain, d'appuyer notre requête auprès du Ministre des Transports afin d'obtenir une aide financière de 100 000 $ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour améliorer la rue Place Optimiste, la route Charest et le chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de citoyens de réparer une partie de la rue Place Optimiste

Cette demande est prise en considérant et une demande d'aide financière sera présentée au Ministère des Transports pour réparer cette partie de rue.

Rés. 2019
05-137: Achat de pierre concassée, de gravier concassé et la location d'équipements pour le PADF sur le chemin Joseph-Saint-Amant.

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'une aide financière de 20 000 $ dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2019;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être dépensé sur des chemins du domaine de l'État;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de H.P. Terrassement au montant de 9.75 $ la tonne numérique plus taxes pour environ 1500 tonnes pour le chemin Joseph-Saint-Amant.
- Le transport du gravier sera effectué par les camions de l'Association des Transporteurs en Vrac, région 04 Inc.
- Le nivelage sera effectué par Machineries Lourdes W. St-Arnault Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'installation d'une lumière de rue face au 118 route 352

Le conseil n'acquiesce pas à cette demande.

Rés. 2019
05-138: Achat d'abat poussière pour les chemins en gravier

CONSIDÉRANT que la municipalité doit ajouter de l'abat poussière sur les chemins en gravier;

CONSIDÉRANT que Marcel Guimond et Fils Inc. nous offre ses services pour fournir l'abat poussière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Marcel Guimond et Fils Inc. pour la fourniture et épandage d'environ 12 tonnes, au coût de 775 $ la tonne, d'abat poussière sur les chemins de gravier de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-139 : Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 247.49 $ plus taxes par levée et pour un montant de 137.88 $ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2019 au 6 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-140: Demande de dérogation mineure pour le 139 rue de l`Anse

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Francis Bélisle visant à construction d'une galerie sur pilotis avec toiture dans la rive d'une profondeur de 5.49 mètres lorsque le règlement de zonage prescrit un empiètement maximale de 2.50 mètres

donc une dérogation de 2.99 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'accepter à certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 139, rue de l'Anse :

- Autorise un empiètement de 2.99 mètres dans la rive pour la construction d'une galerie avec toiture sur pilotis aux conditions suivantes :
    - De construire sur pilotis
    - La galerie devra être en tout temps à aire ouverte
    - Renaturaliser la rive tel que prescrit par le règlement de revégétalisation de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-141: Demande de dérogation mineure pour le 780 rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Stéphane Trudel pour le Resto-Bistro Ste-Thècle Inc. concernant la fermeture de la terrasse avant avec moustiquaire situé à 6.39 mètres de la rue lorsque le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 7.6 mètres donc une dérogation de 1.21 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 780, rue Saint-Jacques :

- Autorise un empiètement de 1.21 mètres dans la marge de recul avant pour la fermeture d'une terrasse avec moustiquaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-142: Demande d'aide financière de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle reçoit de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle un montant d'argent pour investir dans la santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse à la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle un montant de 25 000 $, lequel a été donné à la municipalité par la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-143: La Société d'infrastructure de Mékinac demande de versement de l'aide financière pour le 41 rue Groleau

CONSIDÉRANT que la municipalité s'était engagée, en 2014, à verser un aide financière à la Société d'infrastructure de Mékinac sur une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse un montant de 15 000 $ à la Société d'infrastructures de Mékinac (SIM) comme aide financière pour le 41 rue Groleau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-144: Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.

CONSIDÉRANT que l'association des Riverains du Lac Vlimeux Inc. nous demande une aide financière pour réparer le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a investi beaucoup d'argent en 2018 pour améliorer ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 300 $ à l'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-145: Demande de McGregor/entente événementielle

CONSIDÉRANT que McGregor présentera un spectacle musical dans le parc Saint-Jean-Optimiste le 12 juillet 2019 et des compétitions de courses les 13 et 14 juillet 2019 sur le terrain du 1780 Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que McGregor nous demande de leur fournir des équipements et la main d'œuvre à être apportés sur les sites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente pour la fourniture d'équipements et de main-d'œuvre lors de la fin de semaine du 12, 13 et 14 juillet 2019 pour la présentation d'un spectacle musical et des compétitions de courses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-146: Embauche d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que Louis-Alexandre Fréchette offre ses services pour être sauveteur pour la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Louis-Alexandre Fréchette comme sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale aux conditions énumérées dans le contrat de travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-147: Le comité pour la rentrée scolaire demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que le comité pour la rentrée scolaire organise une vente d'articles scolaires pour les jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin pour tenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde la gratuité de la salle Aubin à l'organisation La rentrée scolaire, le mercredi 26 juin 2019, pour la vente à prix populaires d'articles scolaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-148: Le Nouvelliste/publicité dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Nouvelliste prépare un cahier spécial sur les municipalités de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande si nous désirons mettre une publicité dans ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prend une publicité e 1/8 de page au coût de 455 $ dans le cahier spécial du Nouvelliste qui paraîtra le samedi 1er juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-149: Atelier de formation pour protéger les sources municipales d'eau potable

CONSIDÉRANT que l'UQTR et le Réseau québécois sur les eaux souterraines organisent un atelier de transfert et d'échange des connaissances sur les eaux souterraines de la Mauricie et leur protection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-Yves Piché à assister à un atelier organisé par l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Réseau québécois sur les eaux souterraines intitulé «Protéger les sources municipales d'eau potable souterraine et répondre aux exigences du RPEP».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-150: Achat de tuiles pour la surface du Dek Hockey

CONSIDÉRANT que des tuiles de la surface du Dek Hockey sont brisés et qu'ils doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de MS3 Multi-Sport Surface division T & C Sports pour de nouvelles tuiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de tuiles pour la surface du Dek hockey au coût de 307.63$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-151: Achat de matériels pour le baseball

CONSIDÉRANT que le baseball mineur a besoin de matériels;

CONSIDÉRANT que le baseball mineur a amassé de l'argent qui est dans une réserve de la municipalité pour défrayer du matériel;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de matériels pour le baseball mineur chez Plante Sports au coût de 1 151.06 $ taxes incluses.

Ce montant sera pris dans la réserve pour le baseball mineur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande si le moulin au 41 rue Groleau sera en opération bientôt.
Marcel Bacon demande quand sera refait la rue Notre-Dame.
Jocelyne Gervais pose une question concernant les taxes du moulin du 41 rue Groleau et sur la subvention à l'association du lac Vlimeux.

Affaires nouvelles:

a) Soumissions/caractérisation des sols de la rue Notre-Dame

B) Demande de local de Escouade IndépendDanse

Rés. 2019
05-152: Soumissions/caractérisation des sols de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire faire la réfection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite commencer la réfection de ces rues en 2020;

CONSIDÉRANT que des études doivent être effectuées cette année afin de pouvoir préparer les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 5 offres de services pour effectuer la caractérisation des sols de la rue Notre-Dame comme suit :

1. Proteckna 6 400.00 $
2. FNX INNOV 8 050.00 $
3. Services EXP 9 275.00 $
4. Englobe Inc. 9 480.00 $
5. SNC Lavalin 11 975.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de Proteckna au montant de 6 400.00 $ plus taxes pour effectuer la caractérisation des sols sur la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-153: Demande de local de Escouade IndépendDanse

CONSIDÉRANT que Raphaëlle C-Germain nous demande la disponibilité d'un local pour faire vivre une expérience de danses à une dizaine de jeunes de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le local du club de ski de fond pourrait être disponible pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le club de Ski fond le Geai Bleu à l'Escouade IndépenDanse au coût de 250.00 $ pour la période du 12 au 16 août 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-154: Ajournement de la séance au mardi 14 mai 2019

À20h44, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au mardi 14 mai 2019 à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 14 mai 2019, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

Rés. 2019
05-155 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 00 pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et adoption du rapport financier de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.
2. PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2.
3. Mandat à un auditeur indépendant pour l'audit du FEPTEU-volet 2.
4. Achat de fleurs pour les bacs et les pots en face à l'église
5. Dossier les Gymna-Tech.
6. Aide financière de Sonia Lebel, député de Champlain pour McGregor
7. A) Invitation du Corps de Cadets 2526 Mékinac
   B) Invitation 20 ans Carrefour Emploi Mékinac
8. Soumission pour la rénovation de la surface des jeux d'eau
9. Demande d'aide financière de l'équipe de Soccer de Sainte-Thècle
10. Coop Jeunesse et Festi-Dek-soc
11. AGA de la Chambre de Commerce de Mékinac
12. Question de l'assistance
13. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-156 : Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par Jérôme Sansregret, CGA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés, au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement se sont élevés à 6 008 617 $, les dépenses de fonctionnement, les

autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales ont atteint 5 831 735 $ d'où un surplus de 176 882 $ pour l'année 2018. Le surplus accumulé au 31 décembre 2018 est donc de 220 519 $ et un fonds réservé de 154 155 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-157 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un rapport des dépenses effectuées sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour justifier l'aide financière du Ministère des Transports, du développement durable et de l'électrification des Transports dans le cadre du programme PAERRL;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des dépenses de 265 481.25 $ sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour l'entretien d'été et d'hiver 2018;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-158 : Mandat à un auditeur indépendant pour l'audit du FEPTEU-volet 2.

CONSIDÉRANT que les travaux pour le prolongement du réseau d'eau potable Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables réalisés dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – volet 2 sont terminés;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire effectuer un audit de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréé, pour effectuer l'audit des travaux du prolongement du réseau d'eau potable Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables réalisés dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – volet 2 (Dossier numéro 2016042)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-159 : Achat de fleurs pour les bacs et les pots en face à l'église

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé au propriétaire du Centre Jardin Multi-

Fleurs de réviser son offre pour l'achat de fleurs pour les bacs et pots en face de l'église;

CONSIDÉRANT que Centre Jardin Multi-Fleurs a modifié son offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre ce Centre Jardin Multi-fleurs au montant de 1 250.00 $ pour la fourniture, la pose et l'entretien des fleurs dans les bacs et les pots en face de l'église ainsi que l'entretien des vivaces sur le terrain avant de la église et le presbytère.

.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-160 : Dossier des Gymna-Tech

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate les conseillères Caroline Poisson et Julie Bertrand ainsi que la directrice des projets spéciaux Julie Veillette, de s'occuper du dossier des Gymna-Tech

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-161 : Aide financière de Sonia Lebel, député de Champlain pour McGregor

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra un montant de 1 500 $ pour l'événement McGregor Offroad Séries de la député de Champlain, Sonia Lebel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 500 $ à McGregor Offroad Séries pour l'événement qui aura lieu le 12 juillet 2019 au parc Saint-Jean-Optimiste ainsi que les compétitions de courses qui auront lieux les 13 et 14 juillet 2019 au 1780 chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-162 : Invitation du Corps de Cadets 2526 Mékinac

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à assister à la 46^{eRevue} annuelle du Corps de Caders2526 de Mékinac, le 25 mai 2019 à Saint-Tite.

. ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-163 : Invitation du Carrefour Emploi Mékinac

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Caroline Poisson, conseillère, à assister au 20 ans du Carrefour Emploi Mékinac, le 23 mai 2019 à Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-164 : Soumission pour la rénovation de la surface des jeux d'eau

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'un montant de 20 000 $ dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC de Mékinac pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de Flex-Sol Inc. pour effectuer la rénovation de la surface des jeux d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Flex-Sol Inc. au montant de 25 926.86 $ pour la rénovation de la surface des jeux d'eau du parc Saint-Jean-Optimiste avec un revêtement de caoutchouc sur béton et 5 logos de couleurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-
05-165 : Demande d'aide financière de l'équipe de Soccer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que l'équipe de Soccer de Sainte-Thècle a besoin d'argent pour récompenser des jeunes qui les aideront à entrainer les joueurs de soccer;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte d'aider financièrement l'équipe de Soccer de Sainte-Thècle pour cette année seulement;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande à l'équipe de Soccer de Sainte-Thècle de prévoir un coût d'inscription des joueurs suffisant afin de couvrir la compensation de ses entraineurs; car l'aide financière de la municipalité ne sera pas récurrente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200 $ à l'équipe de Soccer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-166: CJS et Festi-Dek-Soc transfert d'argent à la municipalité

CONSIDÉRANT que la CJS offre de verser 500 $ à la municipalité, conditionnellement à ce que ce montant serve pour le camp de jour de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une réserve financière de 500 $ pour le Festi-Dek-Soc et que ce montant sera transfert pour l'achat de matériels ou pour payer des activités du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'invertir l'argent reçu de la CJS et du Festi-Dek-Soc, soit un montant de 1 000 $, pour l'achat d'équipements, de matériels ou pour défrayer le coût d'activités pour le camp de jour municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
05-167 : Chambre de commerce de Mékinac/location du pavillon Desjardins

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le pavillon Desjardins à la Chambre de commerce de Mékinac pour leur AGA au coût de 100 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019
05-168: Levée de la séance

À 19 heures et 20 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 juin 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2019
06-169 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-170: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2019

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et diffusion du rapport.

8. Modification pour du procès-verbal de la présentation du projet de règlement 363-2019.

9. A) Invitation à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA
   B) Invitation de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.
   C) Invitation de Sonia Lebel, député de Champlain, pour une activité de financement.
   D) Invitation de St-Adelforce

10. Demande d'autorisation pour l'échantillonnage pour la surveillance de la maladie de Lyme au Québec.

11. Demande d'autorisation pour le transport de bois pour le chantier THOM.

12. MTMDET/travaux à effectuer sur les ponts

13. A) Vente des anciens transformateurs du 631 rue Notre-Dame.
    B) Vente du terrain boisé du 631, rue Notre-Dame.
    C) Vente des armoires de cuisine du 301 rue Saint-Jacques.

14. A) Achat et installation d'une barrière électrique pour le débarcadère du lac du Jésuite.
    B) Achat d'un souffleur pour les feuilles et autres

15. A) Demande du directeur général
    B) Demande de la directrice générale adjointe
    C) Annulation d'une signature pour la Caisse populaire et une nouvelle carte Visa Desjardins
    D) Vacances des employés syndiqués et des employés cadres.
    E) Desjardins jeunes au travail/choix d'étudiants pour le travail d'été.

16. Offre de services pour l'évaluation de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

17. A) Publicité sur la carte de sentier du Club Quad Mékinac (2011) Inc.
    B) Publicité à la radio avec la Chambre de Commerce de Mékinac

18. Demande d'aide financière du Restaurant le Petit Palace**.**

19. Demande de l'Association des riverains pour la protection du Lac Croche**.**

20. Vente du camion-autopompe d'incendie à la Régie des incendies du Centre Mékinac.

21. Période de questions de l'assistance

22. Affaires nouvelles : a) Invitation de la ville de Shawinigan

23. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-171: Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance ajournée du 14 mai 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance mai 2019

Ministre des Affaires Municipales de de l'Habitation du Québec
Le MAFHQ nous informe qu'un montant de 37 093 $ sera déposé à notre compte. Ce montant représente la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant leur de taxes pour l'année 2019.

Ministère des Forêts de la faune et des Parcs du Québec
Le MFFPQ nous informe de l'opération de surveillance de la maladie débilitante chronique des cervidés; récupération des cerfs de virginie adultes retrouvés morts en bordure de la route ou signalés par un citoyen.

Ministre responsable des Aînés et de Proches Aidants
La MRAPA nous invite à participer au projet du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec
Le MELCCQ nous envoie une déclaration de conformité ART : 39 REA augmentation de la production annuelle de phosphore pour la ferme Gravel et fils S.E.N.C.

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe que des travaux d'entretien (rapiéçage) seront effectués entre Shawinigan et Sainte-Thècle (route 153) dans la semaine du 28 mai au 7 juin 2019.

Canadian National

Le CN nous fait parvenir l'édition 2019 de leur publication Le CN dans votre collectivité. De plus, il fête leur 100e anniversaire dans le domaine ferroviaire.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie l'orientation préliminaire pour le lot 4 757 665. Cette demande devrait être refusée suite aux critères énoncés.

Corporation de Transport Adapté de Mékinac
CTA Mékinac nous envoie le rapport de l'auditeur pour les états financiers 2018.

Curriculum vitae
Madame Anne-Sophie Carrier nous offre ses services en charge de projets en environnement / agente de sensibilisation.

EBI Envirotech Inc.
EBI Envirotech Inc. nous offres leurs services d'expert en solutions environnementales.

Hydro-Québec
HQ nous informe du la retombées de leurs activités au Centre-du-Québec et en Mauricie. HQ compte plus de 1371 employés dans les bureaux et les installations. De plus, environ 277 millions a été dépensé en biens et services en 2018.

La MRC de Mékinac
La MRC de Mékinac nous envoie le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrités dans les habitations sur le territoire de la MRC Mékinac.

La MRC de Mékinac nous envoie la procédure portant sur la réception de l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat.

Office des Personnes Handicapées du Québec
L'OPHQ nous envoie deux affiches à mettre dans notre bâtiment afin de sensibiliser les gens à la semaine québécoise des personnes handicapées, qui aura lieu au 1er au 7 juin 2019.

Société d'Habitation du Québec
La SHQ nous envoie le rapport d'approbation pour 2019. Le montant de la contribution pour la municipalité est de 2 195$.

L'Union des Producteurs Agricole de Mékinac
L'UPA de Mékinac nous envoie un portrait agricole de Mékinac selon le dernier recensement de l'agriculture de Statistique Canada 2016.

Ville de Saint-Tite
La Ville de Saint-Tite nous envoie l'adoption du règlement 455-2019 modifiant le Règlement 342-2014 sur le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite

Rés. 2019
06-172: Dépôt de la correspondance de mai 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-173: Approbation des comptes de mai 2019

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2019 au montant de 273 193.42 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Victorin Mongrain demande d'ajouter du gravier sur le chemin Saint-Joseph section nord.
Louis Bourassa demande de réparer le chemin du Lac-du-Jésuite face à sa propriété et de faire réduire la vitesse des camions et autres véhicules.
Jocelyne Gervais demande de réparer la rue Place Optimiste.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du 3 juin 2019, je fais le rapport aux Thècloises et Thèclois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette, (s.e.n.c.r.l)
.
L'exercice financier 2018 s'est soldé par un surplus de 176 882 $, résultant de recettes consolidées se chiffrant à 6 008 617 $, comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidés de 5 831 735 $ tel qu'audité par le vérificateur externe. Le surplus accumulé au 31 décembre 2018 est de 220 519 $ et les fonds réservés sont de 154 155 $.

Réalisation 2018

Sur les charges totales consolidées de 5 831 735 $, un montant de 2 661 193 $ constitues des investissements à long terme et le solde constitue des frais pour obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables;

- Administration générale : 576 985 $
- Sécurité publique : 339 061 $
- Transport : 863 428 $
- Hygiène du milieu : 552 031 $
- Santé et bien-être : 22 241 $
- Aménagement, urbanisme Et développement : 143 339 $
- Loisir et culture : 333 160 $
- Frais de financement, Remboursement de la dette Et autres affectations : 340 297 $

En 2018, la municipalité a terminé les travaux de prolongement de conduites d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier et le Rang Saint-Georges.

Des travaux de réparations majeures ont été effectués sur différents chemins et rues de la municipalité.

La rénovation des fenêtres de l'Hôtel de Ville a aussi été terminée.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2018, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Alain Vallée, maire

Rés. 2019
06-174 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et la diffusion dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-175: Modification pour du procès-verbal de la présentation du projet de règlement 363-2019.

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 comme suit :

Présentation et dépôt du projet de règlement 363-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

Alain Vallée, maire, explique le projet de règlement aux gens présents et les informent que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 263 311 $ du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme de la TECQ pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-176: Invitation à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel-Bédard à assister à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA, le 13 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Invitation de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Le conseil ne donne pas suite à cette invitation; car le maire a déjà assisté à une présentation de la régie sur ce sujet.

Rés. 2019
06-177: Invitation de Sonia Lebel, député de Champlain, pour une activité de financement

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à assister à l'activité de financement de la député de Champlain, Sonia Lebel, le 17 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-178: Invitation de St-Adelforce

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Bertrand, à représenter la municipalité, aux compétitions de St-Adelforce pour souligner le 15è anniversaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-179: Demande d'autorisation pour l'échantillonnage pour la surveillance de la maladie de Lyme au Québec

CONSIDÉRANT que l'université de Montréal cherche un sentier dans notre municipalité pour faire l'échantillonnage par méthode de la flanelle pour vérifier la présence de tiques

dans l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'équipe de recherche de l'Université de Montréal (dirigé par Patrick Leighton –Faculté de Médecine Vétérinaire de Saint-Hyacinthe) à faire l'échantillonnage concernant la présence de tiques dans l'environnement et le niveau d'infection à Borrelia burgdorferi (agent responsable de la maladie de Lyme) sur la partie boisée du chemin Jean-Paul-Trudel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-180: Demande d'autorisation pour le transport de bois pour le chantier THOM

CONSIDÉRANT que des entreprises forestières récolteront du bois sur le terrain du domaine public dans le secteur du lac Thom à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le transport de ce bois transite par les chemins municipaux entretenus par la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce transport occasionnera des inconvénients aux usagers et entrainera plus d'entretien de ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-Louis-Martel, chargé de projet, à utiliser les chemins municipaux pour le transport de bois du chantier THOM aux conditions suivantes :

- Ce transport devra être effectué en hiver afin de minimiser l'impact sur la structure des chemins municipaux.
- La sécurité des usagers devra être assurée.
- Le sablage des chemins devra être effectué avec de la pierre 0-3/4 ou MG20.
- Installer des affiches informant le transport de bois et la fréquence radio.FM
- Les chemins devront être conservés en bonne état pour la circulation et être réparés au besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-181: MTMDET/travaux à effectuer sur les ponts

CONSIDÉRANT que le MTMDET a effectué la vérification des ponts et a remarqué quelques déficiences;

CONSIDÉRANT que ces déficiences sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures à des ponts qui ont été inspectés par le MTMDET.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-182: Vente des anciens transformateurs du 631 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre pour la vente des anciens transformateurs du site situé au 631, rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la vente des transformateurs au 631 rue Notre-Dame à Robert Fet et Métaux S.E.C. au prix de 325 $ la tonne métrique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-183: Vente du terrain boisé du 631 rue Notre-Dame

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la mise en vente par soumission publique du lot 6 159 451 soit la partie boisée du 631 rue Notre-Dame.
- La mise minimale pour la vente de ce terrain est de 30 000 $.
- Cette annonce sera affichée sur le site internet LesPacs, le site internet de la Municipalité de Sainte-Thècle ainsi que sur le Facebook et le bulletin municipal.
-

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-184: Vente des armoires de cuisine du 301 rue Saint-Jacques

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise la mise en vente des armoires de cuisine du 301 rue Saint-Jacques.
- Cette annonce sera affichée sur le site internet LesPacs, le site internet de la Municipalité de Sainte-Thècle ainsi que sur le Facebook et le bulletin municipal.
- L'acheteur doit s'engager à démonter les armoires lui-même.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019

06-185: Achat et installation d'une barrière électrique pour le débarcadère du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme sur les baux de villégiature pour défrayer une partie de cette barrière électrique;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre de Portes RO-MA Inc. au montant de 7 211.84 $ taxes incluses pour la fourniture d'une barrière électrique pour être installer au débarcadère municipal du Lac du Jésuite.
- L'entrée électrique sera effectuée par Daniel Durocher, électricien
- Les travaux d'installation de cette barrière seront effectués par les employés municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-186: Achat d'un souffleur pour les feuilles et autres

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de J.M. Sports Eng. au montant de 669.00 $ plus taxes pour l'achat d'un souffleur à dos professionnel de marque STIHL (BR 600).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande du directeur général

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2019
06-187: Demande du directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset deviendra directrice général de la Municipalité de Sainte-Thècle à compter du 30 juin 2019, tel que stipulé dans la résolution 2018-04-111;

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset fait des demandes au conseil municipal pour son nouveau statut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse les demandes de la directrice générale adjoint, Valérie Fiset soit d'ajuster son salaire et de défrayer les frais mensuels pour son téléphone cellulaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-188: Transfert de signature pour la caisse populaire et une nouvelle carte d'affaires Visa Desjardins

CONSIDÉRANT que le directeur général occupera une autre fonction à compter du 29 juin; 2019

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe, Valérie Fiset, occupera le poste de directrice générale à compter du 29 juin 2019;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Annule le nom de Louis Paillé, comme signataire au compte de la municipalité de Sainte-Thècle à la caisse Desjardins Mékinac-des Chenaux (numéro 0107532).

- Annule la carte affaires Visa Desjardins de la municipalité de Sainte-Thècle au nom de Louis Paillé.

- Autorise l'émission d'une carte affaires Visa Desjardins de la municipalité de Sainte-Thècle au nom de Valérie Fiset,

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-189: Vacances des employés syndiqués et des employés cadres.

CONSIDÉRANT que plusieurs employés syndiqués n'ont pas sélectionné leur semaine de vacances pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal applique l'article 23 .06 de la convention collective pour la sélection des vacances des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT que les employés cadres ont programmés leurs vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte les vacances programmées par les employés cadres
- Demande aux employés syndiqués qui n'ont pas cédulé leurs vacances d'informer le conseil sur leur choix de vacances le plus tôt possible.
- Demande à la secrétaire de modifier ses vacances afin de le conformer à l'article 23.06 de la convention collective.
- Demande au concierge de modifier la programmation de ses vacances qu'il a prévu du 22 décembre 2019 au 4 janvier 2020; car durant cette période la

municipalité a besoin de ses services puisse qu'il y a beaucoup de location de locaux municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-190: Desjardins jeunes au travail/choix d'étudiants pour le travail d'été.

CONSIDÉRANT que le Carrefour Emploi Mékinac a passé des entrevus pour choisir 2 étudiants pour les 2 postes demandés dans le cadre du programme d'aide financière de Desjardins jeunes au Travail;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Emploi Mékinac nous recommande 2 étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le choix de la du Carrefour Emploi Mékinac pour l'engagement d'étudiants sur le programme Desjardins Jeunes au travail comme suit :
-Pour le poste d'animateur au camp de jour : Maelie Bacon
-Pour le poste d'entretien des parcs et recensement des chiens : Samuel Rivard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-191: Offre de services pour l'évaluation de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'évaluation de la vulnérabilité de ses sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme pour la protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 offres de services pour réaliser l'évaluation de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité :

- TechnoRem au montant de 10 842 $ taxes incluses
- Englobe au montant de 11 261.55 $ taxes incluses
- LNA hydrologie Environnement au montant de 14 860.52 taxes incluses
-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la plus basse soit celle de TechnoRem au montant de 10 842 taxes incluses pour la réalisation de l'Évaluation de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-192: Publicité sur la carte de sentier du Club Quad Mékinac (2011) Inc.

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. nous offre de prendre une publicité sur leur carte de sentier;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux de prendre cette publicité pour 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité sur la carte de sentier du club Quad Mékinac (2011) Inc. pour 2 ans au coût de 350.00 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-193: Publicité à la radio avec la Chambre de Commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce de Mékinac nous offre de prendre une publicité à la radio;

CONSIDÉRANT que le coût est de 125$ pour cette publicité qui représente une valeur de 700 $:

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité à la radio 94,7 de 12 occasions de 30 secondes pour un montant de 125.00 $ plus taxes dans l'Offre de la Chambre de Commerce de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-194 Demande d'aide financière du restaurant le Petit Palace

CONSIDÉRANT que M. Gaston Grondin, demande une aide financière pour l'ajout de personnel au Restaurant le Petit Palace;

CONSIDÉRANT que la politique d'aide financière de la municipalité est pour l'ouverture d'un commerce ou entreprise dans un local vacant ou l'ouverture d'un nouveau commerce ou entreprise et lesquels créent de nouveaux emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse la demande d'aide financière présentée par le restaurant au petit Palace.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-195: Demande de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du lac Croche demande au conseil de fermer la barrière du débarcadère après la fonte de la glace sur le lac;

CONSIDÉRANT que la fermeture de cette barrière plus tôt aiderait à la protection du lac;

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de fermer la barrière électronique du débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste au début de mai à chaque année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019
06-196: Vente du camion-autopompe d'incendie à la Régie des Incendies du Centre de Mékinac

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac du 21 mai 2019, il y a eu dépôt du projet de règlement numéro 006-2019, décrétant une dépense de 147 700 $ et un emprunt du même montant remboursable sur cinq (5) ans visant à acquérir le camion autopompe de la municipalité de Sainte-Thècle;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thècle ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jacques Tessier

Appuyé par : Bertin Cloutier

Et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thècle ratifie la décision du conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac et approuve toutes les dispositions contenues dans le projet de règlement numéro 006-2019 décrétant la réalisation du projet visant à acquérir le camion autopompe de la municipalité de Sainte-Thècle pour les besoins du service d'incendie et autorisant une dépense de 147 700 $ et un emprunt du même montant remboursable sur cinq ans.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thècle joint à la présente résolution, ledit projet de règlement numéro 006-2019 pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Éric Groleau demande des informations sur les transformateurs du 631, rue Notre-Dame et sur la demande d'aide financière du restaurant Petit Palace.
Michel Rheault demande si les cartes magnétiques du débarcadère du lac du Jésuite fonctionneront aussi au débarcadère du lac Croche. (OUI).
Michel Bourassa demande si les travaux qui ont été réalisés face à sa propriété seront réparés en asphalte.
Marcel Bacon pose une question concernant les baux de villégiatures.

Affaires nouvelles

A) _Invitation de la Ville de Shawinigan pour la première du Cirque Éloize.

Rés. 2019
06-197 Invitation de la Ville de Shawinigan pour la première du Cirque Éloize.

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire-suppléant, Jean-François Couture, à assister à l'invitation de la Ville de Shawinigan pour la première du Cirque Éloize.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019

06-198: Levée de la séance

À 20 heures et 45 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 2 juillet 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

À 20h05, Julie Bertrand, conseillère et Caroline Poisson, conseillère, se joignent à l'assemblée.

Absent : Bertin Cloutier, conseiller

Rés. 2019-07-199 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-200 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 109, carré Proteau
   B) Demande de dérogation mineure pour le 330-340, rue Saint-Jacques

9. A) Demande du directeur général/départ à la retraite
   B) Demande de la nouvelle directrice générale
   C) Vacances des employés syndiqués

10. A) Mise à jour des coordonnateurs des mesures d'urgence
    B) Mise en commun de ressources, d'installations et d'équipements avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Saint-Séverin, Hérouxville et Saint-Adelphe dans le cadre du plan de mesures d'urgence

11. Désignation d'une personne responsable pour les demandes d'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

12. Offre de services professionnels de Proteckna pour l'étude d'infrastructure pour la réfection de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques

13. Demande de la famille Davidson pour l'aide à l'entretien du chemin du Lac-Archange

14. Installation d'Internet au poste de surpression

15. Changement des téléphones cellulaires pour le directeur des travaux publics et la directrice des projets spéciaux

16. Contrat de service Ricoh pour logiciel d'archives

17. Demande à la ministre des services publics et de l'approvisionnement et de l'accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough, de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire

18. Achat de calendriers historiques 2020 d'Appartenance Mauricie

19. Publicités :

    A) Hebdo Mékinac : cahier spécial Destination estivale 2019
    B) Hebdo Mékinac : section Gens de Sainte-Thècle

20. Demande d'aide financière :

    A) Fondation québécoise du cancer
    B) Fabrique Saint-Cœur de Marie

21. Vente du terrain lot 6 159 451

22. Changement de l'éclairage à la caserne

23. Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

24. Tarification des frais de glace saison 2019-2020

25. Questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles :

    a) Grief 2019-01
    b)

27. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-201 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, en apportant la correction demandée pour la résolution 2019-06-189.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de juin 2019

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec

Le MAMH nous informe que le montant d'emprunt 403 797 $ concernant le règlement 363-2019 a été approuvé conformément à la Loi. (RÈGLEMENT NO 363-2019 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU USÉE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 403 797 $, REMBOURSABLE EN 20 ANS).

Le MAMH nous informe du lancement de l'appel de projets pour l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale qui vise à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MELCC nous invite à s'inscrire au Programme Environnement-Plage pour informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes pour l'ensemble du Québec.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe de la date de rencontre pour le dossier de Monsieur Gervais.

La CPTAQ nous informe qu'elle accuse réception de l'avis de prime pour le cautionnement concernant le dossier du 1780, chemin Saint-Michel Sud, mais que celui-ci n'est pas conforme, car la version originale doit leur être acheminée.

La CPTAQ nous informe que la demande d'aliénation en faveur de monsieur Charles Tessier et de madame Sarah Lebel d'une superficie approximative de 10,89 hectares correspondant au lot 4 757 665 a été refusée.

Commission de toponymie du Québec

La commission nous informe de l'officialisation, en date du 14 juin 2019, du nom « Chemin des Trois-Collines ».

Curriculum vitae

Madame Sylvie Magnan nous offre ses services comme commis de bureau.

Fédération québécoise des municipalités du Québec

La FQM nous informe des principes qu'ils ont adopté pour la conduite des pourparlers entourant le renouvellement du Pacte fiscal 2019-2021.

La FQM nous informe qu'elle accueille favorablement l'ambition du gouvernement du Québec dans son projet de loi no 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation qui vise à renforcer la collaboration entre Investissement Québec et les acteurs locaux de développement.

Garage Roger Plamondon

Le Garage Roger Plamondon nous offre ses services pour l'entretien mécanique, le transport et services routiers d'urgence.

Maison des Familles de Mékinac

La Maison des Familles de Mékinac tiens à nous remercier pour notre contribution à tire d'exposant lord de la journée des familles de Mékinac.

Mini-Scribe

Dans le M-S on mentionne que nous devons prendre des dispositions nécessaires pour l'installation de caméra dans certains endroits de la municipalité. Il nous informe sur certaines normes à respecter en matière de protection des renseignements personnels.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe sur les nouvelles mesures à prendre lors de l'arrivé du camion, du lavage de la benne, du déchargement des planchers mobiles et des règles de santé et sécurité selon l'article 217.1 du code criminel.

La RGMRM nous annonce la signature d'un contrat d'achat-vente de gaz naturel renouvelable. Ce GNR proviendra, après de traitement, du biogaz généré par les déchets enfouis au lieu d'enfouissement de la Régie à Saint-Étienne-des-Grès.

La RGMRM nous informe que tout changement au dossier du citoyen concernant les fosses septiques doit obligatoirement être fait par les municipalités.

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

La SQEEP nous informe de sa nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable horizon 2019-2025. Depuis le lancement de 2011, la quantité d'eau distribuée a diminué de 26% et l'objectif à atteindre était de 20%.

UPA Mauricie
UPA Mauricie demande à la CPTAQ un avis concernant la demande de Monsieur Gervais pour l'aliénation de sa terre car celle-ci n'est pas favorable à ce morcellement.

Rés. 2019-07-202 : Dépôt de la correspondance de juin 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-203 : Approbation des comptes de juin 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2019 au montant de 389 914.14 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

À 20h05, Caroline Poisson, conseillère, et Julie Bertrand, conseillère, se joignent à l'assemblée.

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019-07-204 : Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

Il est proposé par Caroline Poisson et appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-205 : Demande de dérogation mineure pour le 109, carré Proteau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 109, carré Proteau concernant le projet d'ajout d'un mur latéral à un abri d'auto situé à 1,65 mètre de la ligne latérale droite du terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 2 mètres, donc dérogatoire de 0,35 mètre;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure et autorise l'ajout d'un mur à un abri d'auto côté latéral droit sous condition de respecter les droits de vue prévus au code civil du Québec (C.c.Q., art. 993) et de maintenir un accès arrière en conservant l'arrière de l'abri d'auto ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-206 : Demande de dérogation mineure pour le 330-340, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 330-340, rue Saint-Jacques concernant l'implantation d'un agrandissement du bâtiment principal existant depuis 2017, situé à 0,00 mètre de la ligne avant du terrain (rue Lavoie) lorsque le bâtiment principal avait un droit acquis d'implantation à 0,03 mètre de la ligne avant du terrain, donc dérogatoire de 0,03 mètre;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un agrandissement du bâtiment principal existant depuis 2017, situé à 0,00 mètre de la ligne avant du terrain (rue Lavoie) lorsque le bâtiment principal avait un droit acquis d'implantation à 0,03 mètre de la ligne avant du terrain, donc dérogatoire de 0,03 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-207 : Demande du directeur général (départ à la retraite)

CONSIDÉRANT l'entente survenue avec le directeur général le 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-111 concernant la réorganisation municipale effective depuis le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le directeur général a des demandes à formuler au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que le directeur général Louis Paillé prenne des congés mobiles et maladies à compter du 10 juin 2019, prenne ses 8 semaines de vacances à compter du 2 juillet 2019 et ensuite le congé prévu au contrat de travail signé le 30 janvier 2018; accepte qu'advenant que le directeur soit demandé de revenir au travail durant la période de vacances ou de congé, que ceux-ci soient reportés à la fin; mais refuse qu'il conserve le IPAD.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-208 : Demande de la nouvelle directrice générale

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset est devenue la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Thècle depuis le 30 juin 2019, tel que stipulé dans la résolution 2018-04-111;

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset fait des demandes au conseil municipal pour son nouveau statut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes de la nouvelle directrice générale Valérie Fiset comme suit :

- Son salaire sera ajusté à 36,64$ de l'heure
- Le conseil défraiera les frais mensuels pour son téléphone cellulaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-209 : Vacances des employés syndiqués

CONSIDÉRANT que tous les employés ont signifié leur période de vacances;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan a demandé 3 semaines de vacances et que le conseil lui en accorde seulement 2 semaines durant la période estivale, tel que permis par l'article 23.06 de la convention collective;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise les vacances de Yves Vallée telles que demandées et celles-ci seront reportées s'il n'est pas de retour au travail aux dates choisies pour ses vacances;
- Autorise les vacances demandées par Normand Boutet, Danny Dionne et Michel Genois telles que demandées;
- Refuse la modification demandée par Sylvain Magnan le 25 juin et lui demande de se conformer aux vacances demandées le 6 juin pour ses deux premières semaines de vacances, car cette modification nuirait au bon fonctionnement des opérations, refuse sa troisième semaine demandée tel que permis par l'article 23.06 de la convention collective et lui demande de céduler sa troisième semaine de vacances hors de la période estivale débutant en juin et se terminant le 30 septembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-210 : Mise à jour des coordonnateurs des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Thècle reconnaît que la Municipalité peut être victime en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la firme StraTJ pour l'élaboration du nouveau plan de sécurité civile/mesures d'urgence et que ce plan nécessite la nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Valérie Fiset, directrice générale, comme coordonnatrice des mesures d'urgence et nomme Julie Veillette, directrice générale adjointe, comme coordonnatrice substitut aux mesures d'urgence. La coordonnatrice sera responsable de la nomination et du remplacement des différents responsables de mission et de leur substitut en cas d'absence, ainsi que du maintien et de la mise à jour du plan de mesures d'urgence interne. Cette résolution

abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-211 : Résolution autorisant la mise en commun de ressources, d'installations et d'équipements avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Saint-Séverin, Hérouxville et Saint-Adelphe dans le cadre du plan de mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme StraTJ pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile/mesures d'urgence et la préparation de plans d'intervention;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est regroupée avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Hérouxville, Saint-Séverin et Saint-Adelphe pour ce dossier;
CONSIDÉRANT que l'élaboration des plans de mesures d'urgence oblige chaque municipalité à prévoir les ressources, les installations et les équipements nécessaires pour agir en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'étant donné leur taille, les municipalités faisant partie du regroupement ne disposent pas de tout ce qui est nécessaire pour intervenir de façon efficace;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de chacune d'entre elles de s'entraider et de mettre en commun des ressources, des installations et des équipements de manière à optimiser les interventions en situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la mise en commun de ressources, d'installations et d'équipements avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Hérouxville, Saint-Séverin et Saint-Adelphe dans le cadre du plan de mesures d'urgence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés 2019-07-212 : Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que le maire d'une municipalité peut décider de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la personne inscrite au registre de la Commission d'accès à l'information est madame Louise Rompré, qui n'est plus à l'embauche de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que le maire désigne madame Valérie Fiset, directrice générale, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et retire le nom actuellement au dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-213 : Offre de services professionnels de Proteckna pour l'étude d'infrastructure pour la réfection de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire faire la réfection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite commencer la réfection de ces rues en 2020;

CONSIDÉRANT que des études doivent être effectuées cette année afin de pouvoir préparer les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle, par la résolution 2019-05-152 a octroyé l'étude d'infrastructure pour la réfection de la chaussée de la rue Notre-Dame à la firme Protekna au coût de 6 400$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous a suggéré de faire faire l'étude de caractérisation de la rue Saint-Jacques en même temps que celle de la rue Notre-Dame afin d'accélérer le processus de préparation des travaux en collaboration avec le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la résolution 2019-05-152 et accepte l'offre de Proteckna au montant de 19 600 $ plus taxes pour effectuer la caractérisation des sols sur la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-214: Demande de la famille Davidson pour l'aide à l'entretien du chemin du Lac-Archange

CONSIDÉRANT les demandes de Monsieur Rémi Davidson au nom de la famille Davidson concernant le chemin du Lac-Archange;

CONSIDÉRANT que ce chemin est un chemin privé, la municipalité n'a pas de juridiction pour demander aux utilisateurs d'effectuer des travaux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT que dans la municipalité de Sainte-Thècle, il y a plusieurs chemins privés;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne subventionne aucun chemin privé de sa localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour l'entretien du chemin privé du Lac-Archange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-215 : Installation d'Internet au poste de surpression

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics doit surveiller le débitmètre présent à la station de surpression située au 2641, chemin Saint-Pierre Nord pour assurer une saine gestion de la consommation d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que l'Internet par Telus soit installé au poste de surpression au coût de 60$ plus taxes par mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-216 : Changement des téléphones cellulaires pour le directeur des travaux publics et la directrice des projets spéciaux

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics utilise son téléphone fréquemment dans l'exercice de ses fonctions, notamment pour le contrôle à distance de certaines installations;

CONSIDÉRANT que des documents de grande taille, notamment des plans d'aqueduc et d'égout, doivent être conservés sur son téléphone et que celui-ci commence à manquer d'espace disponible et de mémoire pour ouvrir ces documents;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux aimerait avoir un cellulaire afin d'être facilement joignable lors de réunions ou pour répondre aux demandes faites via ce moyen et que le cellulaire de l'ancien directeur général n'est pas adéquat pour l'usage requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achete un nouveau téléphone cellulaire de marque Google Pixel 3 64GO au coût de 299,99$ plus taxes ainsi qu'un étui protecteur pour le directeur des travaux publics, fournit un téléphone cellulaire de marque Google Pixel 3a 64GO à 0$ plus taxes ainsi qu'un étui

protecteur pour la directrice des projets spéciaux et modifie le forfait pour avoir 3GO de données partageables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-217 : Contrat de service Ricoh pour logiciel d'archives

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle utilise le logiciel de gestion des archives numériques Content Central de Ricoh;

CONSIDÉRANT que la compagnie Ricoh nous offre de renouveler notre contrat de service pour ce logiciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle son contrat de service avec la compagnie Ricoh pour le logiciel d'archives numériques au coût de 521$ plus taxes pour un an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-218 : Demande à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire

CONSIDÉRANT que Desjardins, souvent la seule institution financière présente dans les villages québécois, retire de plus en plus de guichets automatiques des petites localités restreignant l'accès aux services financiers de proximité en région;

CONSIDÉRANT QUE pour l'économie locale de ces petites communautés, telle que Sainte-Thècle, la disponibilité rapide et facile de numéraire est primordiale, car plusieurs commerces de ces petites communautés dépendent uniquement des transactions en argent comptant;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de distribution des institutions financières ne privilégie pas et même exclut les services de proximité bancaires, tel le numéraire dans les petites municipalités;

CONSIDÉRANT que plusieurs modèles européens de services postaux offrent des services de numéraires et que ces modèles fonctionnent bien et répondent aux services financiers de proximité des citoyens;

CONSIDÉRANT que Poste Canada est présente dans la majorité des localités partout au Canada;

CONSIDÉRANT que Poste Canada offre plusieurs services aux citoyens canadiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Demande à l'Honorable Carla Qualtrough, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, de revoir l'offre de service de Poste Canada afin d'offrir un service de guichet distribuant du numéraire pour permettre aux petites localités de demeurer ou de redevenir vitalisée;
- Demande l'appui de l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération canadienne des municipalités et du préfet de la MRC de Mékinac afin que le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement revoie l'offre de service de Poste Canada pour permettre des services financiers de proximité partout au Canada pour préserver ou augmenter la vitalité économique des territoires occupés;
- Demande qu'une copie conforme de la présente résolution soit également transmise pour appui à la FQM, l'UMQ et Poste Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-219 : Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2020

CONSIDÉRANT que Appartenance Mauricie société d'histoire régional est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'il publie à chaque année un calendrier qui vise à faire connaître l'histoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la 25e édition mettra en valeur l'entrepreneuriat et l'innovation en Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 25 calendriers historiques d'Appartenance Mauricie au coût de 10 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-220 : Publicité Hebdo Mékinac cahier spécial Destination estivale 2019

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac publie un cahier spécial Destination estivale 2019 qui constitue une bonne publicité pour nos attraits touristiques et activités;

CONSIDÉRANT que l'Hebdo nous offre de prendre une publicité dans ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

prenne publicité de format ¼ de page dans l'Hebdo Mékinac pour le cahier spécial Destination estivale 2019 au coût de 375$ plus taxes afin d'annoncer nos activités et attraits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-221 : Publicité Hebdo Mékinac section Gens de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac publie une section spéciale Gens de Sainte-Thècle dans son édition du 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac nous propose de prendre une publicité dans cette édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prenne une publicité de 1/8 de page au coût de 188 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-222 : Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250 $ à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-223 : Fabrique Saint-Cœur-de-Marie

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie désire souligner le départ des Filles de Jésus qui étaient présentes depuis 107 ans dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie nous demande d'offrir le vin d'honneur au nom de la municipalité après la messe du 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie avait déjà demandé à ce qu'un cadeau soit offert et que la municipalité a fait préparer un panier cadeau de Belle à croquer d'une valeur de 50 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la demande est arrivée après l'activité et que le montant demandé n'est pas indiqué sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

refuse d'offrir le vin d'honneur pour souligner le départ des Filles de Jésus de la municipalité de Sainte-Thècle, ce dimanche 30 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-224 : Vente du terrain lot 6 159 451

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire vendre le lot 6 159 451

CONSIDÉRANT que le terrain à vendre a été mis en vente sur le site Internet lespac.com, que les offres devaient nous parvenir au plus tard le 28 juin 2019 à 11h, dans une enveloppe scellée et que le terrain sera vendu au plus offrant, avec une mise minimale de 30 000$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Alexandre Bacon : 31 135,76$ plus taxes
- René Francoeur : 33 000,00$ plus taxes

CONSIDÉRANT que l'offre la plus élevée comporte des conditions qui diminueraient le prix de vente sous la mise minimale de 30 000$,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse les conditions de monsieur René Francoeur et vende le lot 6 159 451 à monsieur Alexandre Bacon au coût de 31 156,76$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-225 : Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT que suite au dégel du printemps, plusieurs chemins ont été endommagés;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs rapiéçages en asphalte a effectué dans divers chemins;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a identifié les endroits les plus brisés et a demandé une soumission à Lebel Asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel asphalte au montant de 18 800 $ plus taxes pour des travaux de réparation d'asphalte sur divers rues et chemins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-226 : Tarification des frais de glace saison 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Sainte-Thècle utilise le Sportium de St-Tite;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire relative à l'entente intermunicipale à l'égard des loisirs est en vigueur depuis 2001;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire modifier pour hausser le tarif de 10$ par inscription par le parent et de 15$ par inscription pour la municipalité pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire parvenir son consentement ou son objection à cette modification selon le paragraphe E de l'article VI de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la Ville de Saint-Tite modifie la grille tarifaire de l'entente intermunicipale à l'égard des loisirs (Sportium municipal de St-Tite) pour la saison 2019-2020 comme suit :

- Montant à être versé par le parent : 60$ pour l'inscription d'un premier enfant, 50$ pour le deuxième et 40$ pour le troisième (hausse du tarif de 10$ par inscription pour le parent)
- Montant à être versé par la municipalité : 325$ par inscription (hausse du tarif de 15$ par enfant).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande si le début du Petit chemin Saint-Georges sera balayé et si les nids de poule de ce secteur seront réparés.

Affaires nouvelles

Rés. 2019-07-227 : Grief-2019-01

CONSIDÉRANT le grief 2019-01 déposé par Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, concernant ses jours de maladie qui lui ont été payés les 29, 30, 31 mai 2019 et les 3 et 4 juin 2019 alors qu'il refusait de les prendre en vertu de l'article 19.01 de la convention collective ;

CONSIDÉRANT la proposition de règlement de grief qui lui a été soumise le 26 juin 2019 et qu'il a accepté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette

Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine la proposition de règlement du grief 2019-01 signée par les deux parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-228: Levée de la séance

À 20h25, il est proposé Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 juillet 2019, à 19 heures 55 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-07-229 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent ajouter des points à l'ordre du jour, que tous les membres du conseil sont présents, qu'ils renoncent à leur avis de convocation et qu'ils acceptent de retarder la séance à 19h55 afin de pouvoir discuter des points à ajouter à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19h55 et d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

1. Autorisation de travaux pour le tablier du pont du chemin du Barrage

2. Vacances des employés syndiqués

3. Grief 2019-02

4. Grief 2019-03

5. Questions de l'assistance

6. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-230 : Autorisation de travaux pour le tablier du pont du chemin du Barrage

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer des travaux de réparations mineures au trop-plein du barrage du lac du Jésuite ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus facile d'effectuer ces travaux si le tablier du pont est enlevé

CONSIDÉRANT que le conseil municipal acceptait de payer le coût des matériaux pour la réfection du tablier du pont ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du chemin du Barrage devaient effectuer eux-mêmes les travaux de réfection du tablier, mais demandent maintenant à ce que la municipalité fasse ces travaux en régie ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du chemin du Barrage sont d'accord pour payer le coût pour faire effectuer ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les employés municipaux à enlever le tablier du pont du chemin du Barrage pour réparer le trop-plein du barrage, changera les morceaux trop abîmés pour être reposés et facturera les propriétaires de ce chemin pour les travaux touchants le tablier du pont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-231 : Vacances des employés syndiqués

CONSIDÉRANT que certains employés syndiqués ont cédulé des vacances qui ont été refusées par le conseil vu les besoins de l'employeur ;

CONSIDÉRANT que ces employés ont cédulés de nouvelles dates de vacances ;

CONSIDÉRANT que ces dates respectent les besoins de l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les nouvelles dates de vacances de Jacques Ricard et Sylvain Magnan, telles que déposées le 4 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, indique qu'il y a apparence de conflit d'intérêt dans les deux prochains points, car ils traitent de griefs collectifs et son conjoint est un des employés syndiqués touché par ces griefs. Elle se retire donc de la discussion et s'abstient de voter pour les deux prochains points.

Rés. 2019-07-232 : Griefs 2019-02

CONSIDÉRANT le grief 2019-02 déposé le 4 juillet 2019 concernant la réclamation du syndicat du respect de la loi sur les normes du travail par l'employeur qui stipule que les employés ayant cumulé 3 ans et plus de service continu à la fin de l'année de référence ont droit à 3 semaines continues de vacances ;

CONSIDÉRANT que l'employeur a convenu avec le syndicat d'une limitation quant au choix des vacances des employés pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT que les employés peuvent prendre ces 3 semaines de vacances continues entre le 1er janvier et le 31 mai et entre le 1er octobre et le 31 décembre ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un droit de gérance de l'employeur de céduler les vacances selon les besoins de l'employeur et que ce droit nous a été confirmé par la CNESST et par notre avocate ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2019-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-233 : Griefs 2019-03

CONSIDÉRANT le grief 2019-03 déposé le 5 juillet 2019 concernant la décision de

l’employeur de ne pas maintenir le salaire de la personne salariée à sa demande lors des vacances tel qu’indiqué dans l’article 23.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que l’employeur interprète cet article comme étant un choix entre verser l’indemnité avant la prise de vacances ou verser l’indemnité à la date à laquelle le salaire aurait été versé si l’employé avait travaillé afin que l’employé ne connaisse pas d’arrêt de rémunération;

CONSIDÉRANT que l’employeur verse présentement l’indemnité de vacances au prorata du nombre de semaines de vacances prises versus le nombre de semaines de vacances auquel l’employé a droit selon son interprétation de l’article 23.01

CONSIDÉRANT que notre avocate nous recommande fortement de continuer de verser les vacances selon notre méthode actuelle, car cela pourrait nous occasionner des problèmes avec l’assurance emploi si nous fonctionnions autrement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2019-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, rejoint la discussion.

Questions de l’assistance

Aucune question.

Rés. 2019-07-234 : Levée de la séance

À 19h05, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 août 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-08-235 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-236 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Assemblée de consultation sur le Règlement 364-2019 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

8. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

9. Demande d'aide financière pour la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire et pluvial, des conduites d'aqueduc et de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-

Jacques dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour des travaux à réaliser en collaboration avec le Ministère des Transports

10. Remboursement du montant à refinancer relativement à un emprunt échéant le 15 octobre 2019

11. Approbation du budget révisé 2019 pour l'Office municipal d'habitation de Mékinac

12. Prises et éclairage de la caserne de pompiers

13. Demande d'autorisation du Gîte-Boutique Chez les Coyac pour l'installation d'un panneau d'affichage sur le lot 6 159 450

14. Contestation de frais de garde

15. CALACS Entraid'Action de Shawinigan/demande d'autorisation pour la tenue d'un barrage routier

16. Invitations :

    A) Femmes de Mékinac : 20e anniversaire
    B) MRC Mékinac : Omnium de golf

17. Demande d'aide financière :

    A) Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite

18. Congrès de la FQM

19. Demande de Jocelyne Béland et Jacques Ricard/mariage

20. Période de questions

1. Affaires nouvelles :

    a) Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
    b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 364-2019

21. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-237 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance juillet 2019

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitations du Québec
Le MAMHQ nous informe qu'un montant 47 667$ et une autre de 5 161$ seront déposés à notre compte. Ces montants correspondent à la compensation tenant lieu de taxes 2019 pour le foyer et l'école.

Le MAMHQ nous informe qu'il approuve la résolution concernant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des incendies du Centre Mékinac.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec
Le MSSQ nous invite aux journées de bruit environnemental qui se dérouleront les 12 et 13 novembre prochain.

Ministère des Affaires Municipales et Régions
Le MAMR nous informe qu'un montant de 17 422$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au TECQ 2010-2013.

Ministère de la sécurité publique
Le MSP nous invite à son prochain colloque sur la sécurité civile qui se tiendra le 1er et 2 octobre prochain au Centre des Congrès.

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe de la fermeture d'une voie sur deux le 11 juillet sur le pont au-dessus de la Rivière des Envies.

Association Québécoise d'urbanisme
L'AQU nous invite à la formation *Qu'est ce qui rend une ville formidable* en octobre prochain.

Carrefour Emploi de Mékinac
Le Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac invite les jeunes de 18-29 ans sur le territoire à réaliser un projet qu'il désire voir se réaliser dans la région.

Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec

Le CIUSSSMCQ nous rappel des mesures d'urgences en cas de chaleur extrême.

Le CIUSSSMCQ nous envoie des documents sur les maladies transmises par les tiques et les moustiques.

Commission de protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ accuse réception de la demande de Monsieur Gervais pour ses droits personnels et réels sur la superficie de son terrain.

La CPTAQ autorise l'aliénation du pont de la route Marchand (Rivière en Cœur) afin de réaliser la réfection du pont.

Comité Territorial de Développement Social de Mékinac
Le CTDSM nous informe du départ de Monsieur Gingras. L'intérim sera Monsieur Trudel avec le support des autres membres durant la période estivale.

Héma-Québec
H-Q nous informe de sa prochaine collecte de sang qui aura lieu 15 juillet 2019 à la salle Aubin. Objectif à atteindre 90 donneurs.

M.R.C. Mékinac
La M.R.C. Mékinac nous informe de son nouveau plan touristique dans Mékinac. Ce plan vise à prolonger les séjours des visiteurs, à augmenter les nuitées dans nos établissements d'hébergements ainsi qu'à augmenter les retombées économiques dans notre secteur.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous envoie le dépliant qui s'intitule *Mon installation septique j'y vois*. Ce dépliant nous mentionne les procédures à suivre avant et après la vidange.

Rés. 2019-08-238 : Dépôt de la correspondance de juillet 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-239 : Approbation des comptes de juillet 2019

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2019 au montant de 237 469,35 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Marcel Bacon demande si des radars pédagogiques seront installés dans le village pour contrôler les excès de vitesse.
Monsieur Paul Lemieux explique les comportements dangereux qu'il a vu sur la rue Saint-Jacques par les automobilistes et les motocyclistes.

Madame Diane Larose demande pourquoi il n'y a pas une zone de 30 km/h pour la zone scolaire de la rue Saint-Jacques.

Monsieur Marcel Bacon demande à ce que les radars pédagogiques soient votés par les membres du conseil, mais les membres du conseil refusent, car ils attendent d'avoir la réponse du Ministère des Transports afin d'agir légalement.

Madame Diane Larose dit avoir pris des vidéos et des photos de la situation de la vitesse sur la rue Saint-Jacques et demande à ce que des panneaux de signalisation pour la vitesse et le bruit soient installés sur la rue Saint-Jacques devant son domicile.

Monsieur Léonce Plamondon dit que des camions lourds circulent à près de 70 milles à l'heure (environ 112 km/h) devant l'école et demande pourquoi la Municipalité de Lac-aux-Sables a installé 2 radars pédagogiques alors que la Municipalité de Sainte-Thècle n'en a pas installés.

Monsieur Alain Vallée, maire, explique que nous sommes en attente d'une réponse du Ministère des Transports à savoir si nous pouvons légalement en installer sur les routes numérotés, puisque la rue Saint-Jacques est une route provinciale (route 153). Il explique que les radars pédagogiques qui ont fait l'objet d'une subvention ne peuvent être installés sur les routes du Ministère. Il explique également que le Ministère lui a bien indiqué que les radars pédagogiques qui ont été subventionnés dans les autres municipalités devront être enlevés s'ils ont été installés sur des routes numérotées. Il indique que la Municipalité de Sainte-Thècle fera la demande de prêt d'un radar pédagogique auprès du Ministère des Transports, lequel pourra être légalement installé sur la rue Saint-Jacques ou la rue Notre-Dame.

Les conseillers(ères) Jean-François Couture, Julie Bertrand, Caroline Poisson et Bertin Cloutier interviennent à tour de rôle pour indiquer qu'ils sont conscients de la problématique de la vitesse sur la rue Saint-Jacques et qu'ils s'en soucient, mais qu'ils ne désirent pas aller à l'encontre des directives du Ministère des Transports. Ils indiquent également que des procédures ont déjà été faites pour diminuer la vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire et pour avoir un passage piétonnier devant l'hôtel de ville, mais que ces demandes ont été refusées par le Ministère des Transports. Un détecteur de vitesse avait été installé par le Ministère des Transports devant l'hôtel de ville et les données recueillies par celui-ci ne justifiaient pas de modifier la signalisation actuelle.

<u>Assemblée de consultation sur le Règlement 364-2019 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage</u>

Monsieur le maire Alain Vallée explique que le règlement de zonage doit être modifié, car l'événement Grand Bazar du Printemps se déroule maintenant à la grandeur de la municipalité et que le règlement doit être modifié afin de pouvoir légiférer la tenue de vente de garage durant cet événement.

Rés. 2019-08-240 : Adoption du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

Il est proposé par Caroline Poisson et appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-241 : Demande d'aide financière pour la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire et pluvial, des conduites d'aqueduc et de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour des travaux à réaliser en collaboration avec le Ministère des Transports

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-242 : Remboursement du montant à refinancer relativement à un emprunt échéant le 15 octobre 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thècle a un refinancement d'un montant de 150 700 $ relatif à un emprunt échéant le 15 octobre 2019;

ATTENDU QUE le refinancement comprend les numéros de règlements d'emprunts 192-2002, 315-2014 et 144-98;

ATTENDU QUE le remboursement du règlement 144-98 est terminé;

ATTENDU QUE la municipalité a vendu le camion autopompe faisant l'objet du règlement 315-2014 à la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Thècle financera de gré à gré le solde de 3000 $ du règlement d'emprunt 192-2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Rembourse l'emprunt venant à échéance le 15 octobre 2019 pour les règlements d'emprunt 144-98, 192-2002 et 315-2014 puisque le règlement d'emprunt 144-98 est entièrement payé et que le camion autopompe faisant l'objet du règlement 315-2014 a été vendu à la Régie des incendies du Centre-Mékinac;
- Finance de gré à gré le solde du règlement 192-2002 de 3 000$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-243 : Approbation du budget révisé 2019 pour l'Office municipal d'habitation de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leur budget révisé pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2019 de 614 130 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2019 de l'OMH de Mékinac comportant un déficit de 614 130$ ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 195 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-244 : Prises et éclairage à la caserne de pompiers

CONSIDÉRANT que les demandes de Christian Paré, directeur de la Régie des incendies du Centre-Mékinac concernant l'installation de prises et l'éclairage à la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT la soumission de Daniel Durocher, électricien, pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil compte remplacer ultérieurement les fluorescents en même temps que les autres bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de remplacer les fluorescents et les chaufferettes de la caserne, mais accepte de faire effectuer les travaux électriques et de changer la sentinelle extérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-245 : Demande d'autorisation du Gîte-Boutique Chez les Coyac pour l'installation d'un panneau d'affichage directionnel sur le lot 4 757 472

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Gîte-Boutique Chez les Coyac pour l'installation d'un panneau d'affichage sur le lot 4 757 472 appartenant à monsieur Alain Gravel et situé aux intersections de la route 352 et du chemin Jean-Paul-Trudel;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain accepte que ce panneau d'affichage soit installé sur son terrain;

CONSIDÉRANT que ce panneau d'affichage indiquant la direction de leur commerce augmenterait sa visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation d'un panneau d'affichage directionnel par le Gîte-Boutique Chez les Coyac sur le lot 4 757 472 à condition que la surface de celui-ci ne dépasse pas 0,2 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-246 : Contestation de frais de garde

CONSIDÉRANT la demande d'annulation des frais de garde de Flôrilène Loupret pour sa fille Lila Loupret;

CONSIDÉRANT que le registre des présences au camp de jour indique une arrivée à 8h50 le 25 juin et un départ à 4h24 le 3 juillet;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux madame Julie Veillette confirme que la maman est restée au camp de jour avec sa fille jusqu'à 9h00 la première journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'annuler les frais de garde facturés à madame Flôrilène Loupret pour le matin du 25 juin 2019, mais refuse d'annuler les frais de garde du 3 juillet au soir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-247 : CALACS Entraid'Action de Shawinigan/demande de tenue d'un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande du CALACS Entraid'Action de Shawinigan pour la tenue d'un barrage routier le vendredi 20 septembre 2019, de 15h30 à 18h à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à mettre en place une action de mobilisation et de sensibilisation permettant de rejoindre l'ensemble de la population, dans le cadre de la « Journée d'Action contre la violence sexuelle faite aux femmes »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la tenue d'un barrage routier uniquement le vendredi 20 septembre 2019 de 15h30 à 18h et ce, à l'intersection des rues Saint-Jean et Lacordaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-248 : Femmes de Mékinac/Invitation au 20^{e} anniversaire

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par Femmes de Mékinac pour son 20^{e} anniversaire qui aura lieu le jeudi 3 octobre 2019 à la salle Aubin et adressée aux membres du conseil municipal et à la responsable de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le prix des billets au coût de 35$ par membre du conseil permettant d'assister au souper, à la conférence de l'humoriste Chantal Fleury ainsi qu'au dévoilement d'une activité surprise de Femmes de Mékinac;

CONSIDÉRANT le prix des billets au coût de 25$ par bénévole de la bibliothèque permettant d'assister au souper, à la conférence de l'humoriste Chantal Fleury ainsi qu'au dévoilement d'une activité surprise de Femmes de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson ainsi que la responsable de la bibliothèque municipale madame Diane Proulx à participer au 20e anniversaire de Femmes de Mékinac et le coût des billets sera défrayé par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-249 : MRC de Mékinac/Omnium de golf

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la MRC de Mékinac pour l'Omnium de golf qui aura lieu le mecredi 28 août au Club de golf Le Saint-Rémi du Lac-aux-Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne participera pas à l'Omnium de golf de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-250 : Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite pour son 40e anniversaire qui aura lieu le 17 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter 6 tables en bois et 36 chaises à l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite, conditionnellement à ce que l'Association s'occupe du transport de ce matériel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-251 : Congrès de la FQM

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la FQM à Québec les 26, 27 et 28 septembre;

CONSIDÉRANT que la présence de la directrice générale aux activités de formation et d'information serait bénéfique pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin

Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la directrice générale participe au congrès de la FQM du 26 au 28 septembre et que les frais d'inscription et de séjour soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-252 : Demande de Jocelyne Béland et Jacques Ricard/mariage

CONSIDÉRANT le mariage de madame Jocelyne Béland et de monsieur Jacques Ricard le 24 août 2019;

CONSIDÉRANT que ceux-ci désirent procéder à une prise de photos avec un attelage de chevaux dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que les chevaux sont normalement interdits dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que ceux-ci s'engagent à s'assurer de la propreté du parc Saint-Jean-Optimiste après le passage des chevaux et que les chevaux seront sous la surveillance constante de monsieur Ange-Albert Béland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la présence de chevaux dans le parc Saint-Jean-Optimiste pour la prise de photos pour le mariage de Jocelyne Béland et Jacques Ricard le 24 août 2019, à la condition de s'assurer de la propreté du parc après leur départ et que les chevaux soient sous une surveillance constante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Gaston Groleau demande les dates de vidange des fosses septiques pour l'été 2019.

Madame Diane Larose demande pourquoi il y aura la présence d'un cheval dans le parc Saint-Jean-Optimiste le 24 août 2019.

Monsieur Léonce Plamondon demande pourquoi il y a un regard d'égout dans sa cour.

Madame Diane Larose veut savoir à qui elle doit parler au Ministère des Transports pour des informations sur les radars pédagogiques et la limitation de vitesse.

Affaires nouvelles

A) Rés. 2019-08-253 : Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-08-254: Levée de la séance

À 20h40, il est proposé Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 août 2019, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-08-255 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18h30 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Avis de motion et dépôt du règlement 365-2019 décrétant des travaux de réfection de la chaussée des routes Marchand et Marcotte

2. Avis de motion pour le règlement 364-2019 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

3. Questions de l'assistance

4. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Présentation du projet de règlement 365-2019 décrétant des travaux de réfection de la chaussée des routes Marchand et Marcotte comportant une dépense et un emprunt de 360 833 $, remboursable sur 20 ans.

Alain Vallée, maire, explique le projet de règlement aux gens présents et les informent que la municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière de 263 311 $ du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 pour la réalisation de ces travaux.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 365-2019

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 365-2019 décrétant des travaux de réfection de la chaussée des routes Marchand et Marcotte comportant une dépense et un emprunt de 360 833 $ remboursable sur 20 ans;
- dépose le projet du règlement numéro 365-2019 intitulé Règlement 365-2019 décrétant des travaux de réfection de la chaussée des routes Marchand et Marcotte comportant une dépense et un emprunt de 360 833 $ remboursable sur 20 ans.

Avis de motion règlement 364-2019

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 364-2019 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage.

Questions de l'assistance

Aucune question

Rés. 2019-08-256 : Levée de la séance

À 18 heures 35 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 octobre 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-10-286 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Annie Proulx de la Maison des familles de Mékinac et madame Caroline Boucher, du regoupement Par'enfants au cœur de nos actions, présente la famille Roy, qui est la famille de Sainte-Thècle à l'honneur pour le mois d'octobre 2019, remet un laminé de la photo de cette famille au conseil municipal et procède à la prise de photo avec les membres du conseil municipal.

Rés. 2019-10-287 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

10. Bilan 2018 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

11. Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée, dans la zone urbaine de la route 153 (rue Notre-Dame), incluant le remplacement des conduites

12. Changement de signataire pour le Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

13. a) Acquisition et installation d'une unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable
    b) Remplacement de débimètres et vanne de réduction de pression

14. Offre de la Ferme D. Cloutier pour la location de la terre

15. Aide financière pour l'agrandissement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

16. Demande d'appui

    a) Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/Municipalité alliée contre la violence conjugale
    b) Commission scolaire de l'Énergie/démocratie scolaire

17. Budget pour l'Halloween

18. Invitations :

    a) URLS de la Mauricie/Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour
    b) SADC/Formation Comprendre pour agir contre les changements climatiques : MA municipalité y croit!

19. Demande d'aide financière ou matérielle

    a) Viactive demande la gratuité de la salle Aubin

b) Moisson Mauricie/Centre-du-Québec/demande de contribution
c) Noël des enfants/demande de commandite

20. Offres de services de laboratoire pour la réfection des routes Marchand et Marcotte

21. Nomination des représentants officiels 2019-2020 pour la bibliothèque municipale

22. Syndicat

    a) Fin d'emploi en période de probation de l'employé 02-0295
    b) Nomination d'un arbitre pour le grief 2019-03
    c) Programmation de la 4e semaine de vacances de Sylvain Magnan

23. Cession de ligne ferroviaire CN

24. Réception définitive des travaux dans le programme FEPTEU

25. 100e anniversaire du Nouvelliste

26. Période de questions

27. Affaires nouvelles :

    a) Grief 2019-04
    b) Budget Plaisirs d'hiver

28. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-288 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2019

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance septembre 2019

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
Le MAMH nous informe que notre bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018 a été approuvé.

Ministère des Affaires Municipales du Québec

Le MAMQ nous informe qu'un montant de 28 986.37$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PIQM.

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe qu'un montant de 129 610$ nous sera attribué pour l'entretien des routes locales.

Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean
Invitation à un Webinaire pour une réelle représentation des femmes en politique municipale.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe qu'elle ne peut procéder à la demande de la FQMQ car des documents essentiels n'ont pas été fournis.
La CPTAQ conclus que la demande de Madame Vincent invoque ses droits aux articles 101 et 103 de la Loi, peuvent être confirmés
La CPTAQ autorise la demande du MTQ concernant la réflexion du pont de la route Marchand.

Commission Scolaire de l'Énergie
La CSE nous demande un appui à la démocratie scolaire pour ne pas que la commission scolaire change en centres de services.

Culture Mauricie
Culture Mauricie nous envoie de la publication sur ***Mauricie: Territoire Créatif*** qui mets en lumière les artistes et les organismes d'ici dont le travail exemplaire a été soutenu ces trois dernières années dans le cadre du programme issu de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie.

Fédération Québécoise des Municipalités
La FQM nous informe du renouvellement des accords fiscaux (Pacte fiscal). L'offre finale du gouvernement a été acceptée. Cette décision a été motivée par le partage des revenus de 1% de la TVQ et de la bonification importance pour toutes les municipalités de moins de 25 000 habitants.

Hebdo Mékinac des Chenaux
Icimedias nous informe que suite au développement de nombreuses solutions numériques locales un manque à gagner est considérable. Il nous demande de les appuyer par d'autre achat ou d'autre type de publicité.

Mini-Scribe
Le M-S nous informe sur la date limite pour l'obtention d'une subvention pour le Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec est le 15 octobre.
Le M-S nous rappelle que le 9 novembre prochain entrera en vigueur le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. Toutes les municipalités du

Québec devront être en mesure de mettre en œuvre un plan de sécurité tel que requis par le règlement.

M.R.C. Mékinac

La MRC nous envoie le dépôt du rôle d'évaluation foncière pour 2020-2021-2022 pour l'exercice financière débutant le 1er janvier 2020. De plus, les gens désirant de contester leur évaluation pourront le faire à la révision soit 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation.

Rés. 2019-10-289 : Dépôt de la correspondance de septembre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-09-290 : Approbation des comptes de septembre 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 189 478.79$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Paul Lemieux demande où en est rendu le dossier sur les demandes de modifications de signalisation routière faites par une citoyenne.
Madame Diane Larose demande pourquoi la municipalité de Sainte-Thècle n'a pas acheté de radars pédagogiques en même temps que certaines municipalités de la MRC de Mékinac.
Monsieur Paul Lemieux nous suggère de nommer un président de comité pour la sécurité routière.
Monsieur Michel Rheault demande si le fait qu'une école primaire se trouve sur la route 153 est un incitatif pour réduire la vitesse sur cette portion de route.

Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

Le sujet est reporté, car d'autres modifications doivent être faites avant son adoption.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 367-2019

Caroline Poisson

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec
- dépose le projet du règlement numéro 367-2019 intitulé Règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 368-2019

Jean-François Couture

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt
- dépose le projet du règlement numéro 368-2019 intitulé Règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

Rés. 2019-10-291 : Bilan 2018 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit produire le bilan annuel de la Stratégie municipal d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que ce bilan doit être présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le Bilan 2018 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-292 : Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la

chaussée, dans la zone urbaine de la route 153 (rue Notre-Dame), incluant le remplacement des conduites

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de signer l'entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée, dans la zone urbaine de la route 153, incluant le remplacement des conduites et nomme Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, comme signataires de l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-293 : Changement de signataire pour le Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait nommé Louis Paillé, directeur général, comme signataire de tous les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité de Sainte-Thècle par la résolution 2019-01-023;

CONSIDÉRANT qu'entre temps, monsieur Louis Paillé a quitté ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer tous les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-294 : Acquisition et installation d'une unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics monsieur Jean-Yves Piché nous suggère d'acquérir et d'installer une nouvelle unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette unité de transmission permettrait une meilleure gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de Cancoppas pour l'acquisition et l'installation d'une unité de transmission sans-fil au coût de 10 158,40$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète et fasse installer une unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable de l'entreprise Cancoppas ltée au coût de 10 158,40$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-295 : Remplacement de débitmètre et vanne de réduction de pression

CONSIDÉRANT qu'il y a un débimètre et une vanne de réduction de pression à changer au poste de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT que ce débitmètre permettrait une meilleure gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de CWA pour le remplacement du débitmètre et de la vanne de réduction de pression au coût de 10 600$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle remplace un débitmètre et une vanne de réduction de pression à la station de pompage de l'eau potable au coût de 10 158,40$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-296 : Offre de la Ferme D. Cloutier pour la location de terres

CONSIDÉRANT que la Ferme D. Cloutier louait auparavant les terres situées sur les lots 4 757 491 et 4758 132 du cadastre du Québec au coût de 2 200$ plus taxes par année;

CONSIDÉRANT que la Ferme D. Cloutier ne peut utiliser de fertilisants puisque ces terres sont situées sur notre nappe phréatique;

CONSIDÉRANT que la production devient de moins en moins rentable pour la Ferme D. Cloutier étant donné l'absence de fertilisants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de 500$ plus taxes par année pour la location des terres situées sur les lots 4 757 491 et 4758 132 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-297 : Aide financière pour l'agrandissement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle désire agrandir afin d'ajouter 8 logements;

CONSIDÉRANT que grâce aux nouvelles normes du programme AccèsLogis, la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pourrait se prévaloir d'une subvention supplémentaire de la Société d'Habitation du Québec de l'ordre de 88 800$ si la Coopérative ajoute 23 500$ en contributions provenant du secteur privé;

CONSIDÉRANT que des sommes sont toujours disponibles dans le budget de l'aide au démarrage d'entreprise;

CONSIDÉRANT que des sommes sont également disponibles dans le programme FDT enveloppe locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Thècle effectue une demande d'aide financière de 18 800 $ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – enveloppe locale, de la MRC de Mékinac et verse une aide financière de 4 700 $ à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pour l'agrandissement et la création de 8 nouveaux logements, conditionnellement à ce que la demande d'aide financière dans le cadre du FDT soit approuvée, à défaut de quoi l'aide financière sera de la municipalité de Sainte-Thècle sera de 3 500$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-298 : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes de victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la Municipalité de Sainte-Thècle alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-299 : Commission scolaire de l'Énergie/appui à la démocratie scolaire

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de transformer les Commissions Scolaires en centres de services et ainsi éliminer les élus scolaires;

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la démocratie scolaire de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de soutenir la Commission Scolaire de l'Énergie dans sa demande d'appui à la démocratie scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-300 : Budget pour l'Halloween

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande à la directrice des projets spéciaux de décorer deux endroits pour la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux a besoin de matériel pour effectuer les décorations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 500$ à la directrice des projets spéciaux pour décorer le parc Lucien-Lafrance et la devanture de l'Hôtel de Ville pour la fête de l'Halloween.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-301 : URLS de la Mauricie/Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour

CONSIDÉRANT la tenue par l'URLS de la Mauricie de la Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour le jeudi 7 novembre 2019 à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux demande à assister à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la directrice des projets spéciaux madame Julie Veillette participe à la Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour organisée le jeudi 7 novembre 2019 par l'URLS de la Mauricie et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-302 : SADC/Formation Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit!

CONSIDÉRANT la tenue par la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan de la formation destinée aux élus et aux agents municipaux Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit! Le 24 octobre 2019 à l'Auberge du Lac-en-Cœur;

CONSIDÉRANT que plusieurs membres du conseil et la directrice générale sont intéressés par la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que les membres du conseil intéressés et la directrice générale madame Valérie Fiset participent à la formation Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit! offerte par la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan le 24 octobre 2019 et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-303 : Viactive demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que le groupe Viactive désire offrir des séances d'exercices physiques pour les personnes de 50 ans et plus à faible coût;

CONSIDÉRANT que Viactive aurait besoin pour ses séances de la salle Aubin;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin reçue de Viactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin les lundis de 9h30 à 10h30, du 30 septembre 2019 à la fin avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-304 : Moisson Mauricie/Centre-du-Québec/demande de contribution

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière faite par Moisson Mauricie/Centre-du-Québec au montant de 141,12$;

CONSIDÉRANT que cette contribution financière permet à Carrefour Normandie de répondre à des demandes d'aide alimentaire sur le territoire de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ckaudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une contribution financière de 141,12$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-305 : Noël des enfants de Sainte-Thècle/demande de commandite

CONSIDÉRANT que le Noël des enfants de Sainte-Thècle se tiendra le dimanche 8 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que cette activité permet d’offrir un cadeau de Noël à environ 100 jeunes de notre communauté;

CONSIDÉRANT que le comité du Noël des enfants est constitué de bénévoles qui comptent sur l’aide de commanditaires pour pouvoir tenir cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin pour la tenue du Noël des enfants le dimanche 8 décembre 2019 et offre gratuitement les photocopies requises au bureau municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-306 : Offres de services de laboratoire pour la réfection des routes Marchand et Marcotte

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection des routes Marchand et Marcotte nécessiteront des services de laboratoire;

CONSIDÉRANT les offres reçues de

- Englobe Corp. 4 914,03$ taxes incluses
- FNX Innov 5 438,32$ taxes inlcuses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Englobe Corp. au coût de 4 914,03$ taxes incluses pour les services de laboratoire pour la réfection des routes Marchand et Marcotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-307 : Nomination des représentants officiels 2019-2020 pour la bibliothèque municipale

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard comme représentante (répondante) – élue municipale et Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-308 : Fin d'emploi en période de probation de l'employé no. 02-0295

CONSIDÉRANT les comportements adoptés par une personne à l'emploi de la Municipalité, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité (ci-après appelée « la personne salariée » ou employé no. 02-0295);

CONSIDÉRANT que la personne salariée n'a pas complété la période de probation de 500 heures prévue à la clause 9.02 de la convention collective (285,50 heures au dossier);

CONSIDÉRANT que l'employeur n'est pas satisfait des services de la personne salariée et qu'il lui reproche les points suivants :

- Ne fait pas attention au camion et à son entretien;
- Brise régulièrement les poubelles des citoyens et manque de précision avec le bras articulé;
- Difficulté à diagnostiquer et à régler des problèmes mineurs avec le camion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut tolérer ces points et possède un motif sérieux pour rompre le lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mette fin à l'emploi pendant la période de probation de l'employé 02-0295 visé par la présente résolution; mandate la directrice générale, madame Valérie Fiset, d'informer cette personne salariée de l'adoption de la présente résolution et de lui exposer les motifs de son congédiement, avec copie conforme au Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) section Sainte-Thècle, qui représente la personne salariée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-309 : Nomination d'un arbitre pour le grief 2019-03

CONSIDÉRANT le grief 2019-03 déposé le 5 juillet 2019 par le syndicat;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a pas fait foi au grief en vertu de la résolution 2019-07-233 adoptée le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la décision du syndicat de porter à l'arbitrage le grief 2019-03;

CONSIDÉRANT le choix de trois arbitres proposés :

- Monsieur Pierre Saint-Arnaud
- Monsieur André Ladouceur
- Monsieur Patrice Boudreau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande la nomination de monsieur Pierre Saint-Arnaud pour agir à titre d'arbitre dans la résolution du grief 2019-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-09-310 : Programmation de la 4e semaine de vacances de Sylvain Magnan

CONSIDÉRANT que selon la convention collective, monsieur Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, a droit à 4 semaines de vacances par année,

CONSIDÉRANT qu'il a présentement trois semaines de vacances de prises;

CONSIDÉRANT qu'il désire programmer sa 4e semaine de vacances pour la semaine du 3 au 9 novembre, soit en dehors de la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la

programmation de la quatrième semaine de vacances de Sylvain Magnan pour la semaine du 3 au 9 novembre 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-311 : Cession de ligne ferroviaire CN

CONSIDÉRANT que le plan triennal du réseau ferroviaire du CN indique qu'un tronçon de la subdivision de La Tuque passera à l'état « candidate à une cessation d'exploitation »;

CONSIDÉRANT que ce tronçon se situe entre les municipalités de Sainte-Thècle et Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que l'emprise de ce tronçon localisé entre les points militaires 41.50 et 71.50 de la subdivision La Tuque pourra être cédée par le CN et qu'il présente un potentiel intéressant pour une autre utilisation notamment comme sentier multifonctionnel à vocation estivale et hivernale;

CONSIDÉRANT que dans la MRC de Mékinac, au moins deux municipalités sont concernées, condition minimale pour un projet à potentiel régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac d'analyser la faisabilité de sentiers récréotouristiques en partenariat avec les MRC de Portneuf et des Chenaux sur le tronçon ferroviaire et d'étudier la possibilité de reprise de l'emprise du tronçon de la voie ferroviaire de la subdivision La Tuque entre le point militaire 41,50 et le point militaire 71,50 appartenant actuellement au CN pour le développement d'un projet récréotouristique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-312 : Réception définitive des travaux dans le cadre du programme FEPTEU

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement d'aqueduc dans le chemin Saint-Pierre Nord, le rang Saint-Georges, le carré Cloutier et dans le secteur Hervey-Jonction de la Municipalité de Lac-aux-Sables dans le cadre du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Mékinac, monsieur Robin Hould, certifie que les ouvrages ont été achevés selon les conditions au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve la réception définitive pour les travaux d'aqueduc effectués sur le chemin Saint-Pierre Nord, Carré Cloutier, le rang Saint-Georges et le secteur Hervey-Jonction de la

Municipalité du Lac-Aux-Sables dans le cadre du programme FEPTEU et verse la retenue de 128 831,11$ à l'entrepreneur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-313 : 100e anniversaire du Nouvelliste

CONSIDÉRANT l'offre reçue par le Nouvelliste pour une publicité dans le cahier spécial 100e anniversaire;

CONSIDÉRANT les prix très élevés proposés pour cette publicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de prendre une publicité dans le cahier spécial 100e anniversaire du Nouvelliste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Jocelyne Gervais demande si la subvention supplémentaire qui pourrait être reçue pour l'agrandissement de la Villa des Lacs est due à des coûts supplémentaires.
Monsieur Bertrand Cloutier demande des explications sur le fonctionnement de l'accès au site de neige usée pour les commerçants.
Monsieur Léonce Plamondon demande où le Lac-aux-Sables a trouvé les moyens financiers de réparer le rang Saint-Georges.
Madame Jocelyne Gervais demande si l'inspecteur en bâtiment et en environnement monsieur Éric Piché a fait une tournée en chaloupe sur le Lac-Croche cet été pour vérifier ceux qui tondaient encore le gazon dans la bande riveraine.
Monsieur Michel Rheault demande pourquoi il n'y a pas eu de réunion du comité des lacs depuis plus d'un an.

Affaires nouvelles :

Rés. 2019-10-314 : Grief-2019-04

CONSIDÉRANT le grief 2019-04 déposé par monsieur Sylvain Magnan le 7 octobre concernant le refus de l'employeur de payer un congé de maladie le vendredi 20 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2019-04.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-315 : Budget pour Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que Julie Bertrand, conseillère, demande un budget pour l'organisation de Plaisirs d'hiver afin d'organiser des activités sportives durant une journée en 2020 et un concours de sculptures de neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 600 $ pour les activités organisées dans le cadre de Plaisirs d'hiver qui auront lieu en 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-316 : Levée de la séance

À 20 heures 57 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANINEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 octobre 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-10-286 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Annie Proulx de la Maison des familles de Mékinac et madame Caroline Boucher, du regoupement Par'enfants au cœur de nos actions, présente la famille Roy, qui est la famille de Sainte-Thècle à l'honneur pour le mois d'octobre 2019, remet un laminé de la photo de cette famille au conseil municipal et procède à la prise de photo avec les membres du conseil municipal.

Rés. 2019-10-287 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

10. Bilan 2018 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

11. Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée, dans la zone urbaine de la route 153 (rue Notre-Dame), incluant le remplacement des conduites

12. Changement de signataire pour le Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

13. a) Acquisition et installation d'une unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable
    b) Remplacement de débimètres et vanne de réduction de pression

14. Offre de la Ferme D. Cloutier pour la location de la terre

15. Aide financière pour l'agrandissement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

16. Demande d'appui

    a) Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/Municipalité alliée contre la violence conjugale
    b) Commission scolaire de l'Énergie/démocratie scolaire

17. Budget pour l'Halloween

18. Invitations :

    a) URLS de la Mauricie/Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour
    b) SADC/Formation Comprendre pour agir contre les changements climatiques : MA municipalité y croit!

19. Demande d'aide financière ou matérielle

    a) Viactive demande la gratuité de la salle Aubin

b) Moisson Mauricie/Centre-du-Québec/demande de contribution
c) Noël des enfants/demande de commandite

20. Offres de services de laboratoire pour la réfection des routes Marchand et Marcotte

21. Nomination des représentants officiels 2019-2020 pour la bibliothèque municipale

22. Syndicat

    a) Fin d'emploi en période de probation de l'employé 02-0295
    b) Nomination d'un arbitre pour le grief 2019-03
    c) Programmation de la 4e semaine de vacances de Sylvain Magnan

23. Cession de ligne ferroviaire CN

24. Réception définitive des travaux dans le programme FEPTEU

25. 100e anniversaire du Nouvelliste

26. Période de questions

27. Affaires nouvelles :

    a) Grief 2019-04
    b) Budget Plaisirs d'hiver

28. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-288 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2019

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance septembre 2019

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
Le MAMH nous informe que notre bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018 a été approuvé.

Ministère des Affaires Municipales du Québec

Le MAMQ nous informe qu'un montant de 28 986.37$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PIQM.

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe qu'un montant de 129 610$ nous sera attribué pour l'entretien des routes locales.

Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean
Invitation à un Webinaire pour une réelle représentation des femmes en politique municipale.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe qu'elle ne peut procéder à la demande de la FQMQ car des documents essentiels n'ont pas été fournis.
La CPTAQ conclus que la demande de Madame Vincent invoque ses droits aux articles 101 et 103 de la Loi, peuvent être confirmés
La CPTAQ autorise la demande du MTQ concernant la réflexion du pont de la route Marchand.

Commission Scolaire de l'Énergie
La CSE nous demande un appui à la démocratie scolaire pour ne pas que la commission scolaire change en centres de services.

Culture Mauricie
Culture Mauricie nous envoie de la publication sur ***Mauricie: Territoire Créatif*** qui mets en lumière les artistes et les organismes d'ici dont le travail exemplaire a été soutenu ces trois dernières années dans le cadre du programme issu de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie.

Fédération Québécoise des Municipalités
La FQM nous informe du renouvellement des accords fiscaux (Pacte fiscal). L'offre finale du gouvernement a été acceptée. Cette décision a été motivée par le partage des revenus de 1% de la TVQ et de la bonification importance pour toutes les municipalités de moins de 25 000 habitants.

Hebdo Mékinac des Chenaux
Icimedias nous informe que suite au développement de nombreuses solutions numériques locales un manque à gagner est considérable. Il nous demande de les appuyer par d'autre achat ou d'autre type de publicité.

Mini-Scribe
Le M-S nous informe sur la date limite pour l'obtention d'une subvention pour le Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec est le 15 octobre.
Le M-S nous rappelle que le 9 novembre prochain entrera en vigueur le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. Toutes les municipalités du

Québec devront être en mesure de mettre en œuvre un plan de sécurité tel que requis par le règlement.

M.R.C. Mékinac

La MRC nous envoie le dépôt du rôle d'évaluation foncière pour 2020-2021-2022 pour l'exercice financière débutant le 1er janvier 2020. De plus, les gens désirant de contester leur évaluation pourront le faire à la révision soit 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation.

Rés. 2019-10-289 : Dépôt de la correspondance de septembre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-09-290 : Approbation des comptes de septembre 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 189 478.79$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Paul Lemieux demande où en est rendu le dossier sur les demandes de modifications de signalisation routière faites par une citoyenne.
Madame Diane Larose demande pourquoi la municipalité de Sainte-Thècle n'a pas acheté de radars pédagogiques en même temps que certaines municipalités de la MRC de Mékinac.
Monsieur Paul Lemieux nous suggère de nommer un président de comité pour la sécurité routière.
Monsieur Michel Rheault demande si le fait qu'une école primaire se trouve sur la route 153 est un incitatif pour réduire la vitesse sur cette portion de route.

Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

Le sujet est reporté, car d'autres modifications doivent être faites avant son adoption.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 367-2019

Caroline Poisson

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec
- dépose le projet du règlement numéro 367-2019 intitulé Règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 368-2019

Jean-François Couture

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt
- dépose le projet du règlement numéro 368-2019 intitulé Règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

Rés. 2019-10-291 : Bilan 2018 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit produire le bilan annuel de la Stratégie municipal d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que ce bilan doit être présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le Bilan 2018 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-292 : Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la

chaussée, dans la zone urbaine de la route 153 (rue Notre-Dame), incluant le remplacement des conduites

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de signer l'entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée, dans la zone urbaine de la route 153, incluant le remplacement des conduites et nomme Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, comme signataires de l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-293 : Changement de signataire pour le Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait nommé Louis Paillé, directeur général, comme signataire de tous les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité de Sainte-Thècle par la résolution 2019-01-023;

CONSIDÉRANT qu'entre temps, monsieur Louis Paillé a quitté ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer tous les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-294 : Acquisition et installation d'une unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics monsieur Jean-Yves Piché nous suggère d'acquérir et d'installer une nouvelle unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette unité de transmission permettrait une meilleure gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de Cancoppas pour l'acquisition et l'installation d'une unité de transmission sans-fil au coût de 10 158,40$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète et fasse installer une unité de transmission sans-fil à la station de chloration de l'eau potable de l'entreprise Cancoppas ltée au coût de 10 158,40$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-295 : Remplacement de débitmètre et vanne de réduction de pression

CONSIDÉRANT qu'il y a un débimètre et une vanne de réduction de pression à changer au poste de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT que ce débitmètre permettrait une meilleure gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de CWA pour le remplacement du débitmètre et de la vanne de réduction de pression au coût de 10 600$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle remplace un débitmètre et une vanne de réduction de pression à la station de pompage de l'eau potable au coût de 10 158,40$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-296 : Offre de la Ferme D. Cloutier pour la location de terres

CONSIDÉRANT que la Ferme D. Cloutier louait auparavant les terres situées sur les lots 4 757 491 et 4758 132 du cadastre du Québec au coût de 2 200$ plus taxes par année;

CONSIDÉRANT que la Ferme D. Cloutier ne peut utiliser de fertilisants puisque ces terres sont situées sur notre nappe phréatique;

CONSIDÉRANT que la production devient de moins en moins rentable pour la Ferme D. Cloutier étant donné l'absence de fertilisants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de 500$ plus taxes par année pour la location des terres situées sur les lots 4 757 491 et 4758 132 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-297 : Aide financière pour l'agrandissement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle désire agrandir afin d'ajouter 8 logements;

CONSIDÉRANT que grâce aux nouvelles normes du programme AccèsLogis, la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pourrait se prévaloir d'une subvention supplémentaire de la Société d'Habitation du Québec de l'ordre de 88 800$ si la Coopérative ajoute 23 500$ en contributions provenant du secteur privé;

CONSIDÉRANT que des sommes sont toujours disponibles dans le budget de l'aide au démarrage d'entreprise;

CONSIDÉRANT que des sommes sont également disponibles dans le programme FDT enveloppe locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Thècle effectue une demande d'aide financière de 18 800 $ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – enveloppe locale, de la MRC de Mékinac et verse une aide financière de 4 700 $ à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pour l'agrandissement et la création de 8 nouveaux logements, conditionnellement à ce que la demande d'aide financière dans le cadre du FDT soit approuvée, à défaut de quoi l'aide financière sera de la municipalité de Sainte-Thècle sera de 3 500$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-298 : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale/municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes de victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la Municipalité de Sainte-Thècle alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-299 : Commission scolaire de l'Énergie/appui à la démocratie scolaire

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de transformer les Commissions Scolaires en centres de services et ainsi éliminer les élus scolaires;

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la démocratie scolaire de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de soutenir la Commission Scolaire de l'Énergie dans sa demande d'appui à la démocratie scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-300 : Budget pour l'Halloween

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande à la directrice des projets spéciaux de décorer deux endroits pour la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux a besoin de matériel pour effectuer les décorations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 500$ à la directrice des projets spéciaux pour décorer le parc Lucien-Lafrance et la devanture de l'Hôtel de Ville pour la fête de l'Halloween.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-301 : URLS de la Mauricie/Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour

CONSIDÉRANT la tenue par l'URLS de la Mauricie de la Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour le jeudi 7 novembre 2019 à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux demande à assister à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la directrice des projets spéciaux madame Julie Veillette participe à la Journée vers une intégration réussie 2019 dans les camps de jour organisée le jeudi 7 novembre 2019 par l'URLS de la Mauricie et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-302 : SADC/Formation Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit!

CONSIDÉRANT la tenue par la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan de la formation destinée aux élus et aux agents municipaux Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit! Le 24 octobre 2019 à l'Auberge du Lac-en-Cœur;

CONSIDÉRANT que plusieurs membres du conseil et la directrice générale sont intéressés par la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que les membres du conseil intéressés et la directrice générale madame Valérie Fiset participent à la formation Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit! offerte par la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan le 24 octobre 2019 et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-303 : Viactive demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que le groupe Viactive désire offrir des séances d'exercices physiques pour les personnes de 50 ans et plus à faible coût;

CONSIDÉRANT que Viactive aurait besoin pour ses séances de la salle Aubin;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin reçue de Viactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin les lundis de 9h30 à 10h30, du 30 septembre 2019 à la fin avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-304 : Moisson Mauricie/Centre-du-Québec/demande de contribution

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière faite par Moisson Mauricie/Centre-du-Québec au montant de 141,12$;

CONSIDÉRANT que cette contribution financière permet à Carrefour Normandie de répondre à des demandes d'aide alimentaire sur le territoire de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ckaudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une contribution financière de 141,12$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-305 : Noël des enfants de Sainte-Thècle/demande de commandite

CONSIDÉRANT que le Noël des enfants de Sainte-Thècle se tiendra le dimanche 8 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que cette activité permet d’offrir un cadeau de Noël à environ 100 jeunes de notre communauté;

CONSIDÉRANT que le comité du Noël des enfants est constitué de bénévoles qui comptent sur l’aide de commanditaires pour pouvoir tenir cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin pour la tenue du Noël des enfants le dimanche 8 décembre 2019 et offre gratuitement les photocopies requises au bureau municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-306 : Offres de services de laboratoire pour la réfection des routes Marchand et Marcotte

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection des routes Marchand et Marcotte nécessiteront des services de laboratoire;

CONSIDÉRANT les offres reçues de

- Englobe Corp. 4 914,03$ taxes incluses
- FNX Innov 5 438,32$ taxes inlcuses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Englobe Corp. au coût de 4 914,03$ taxes incluses pour les services de laboratoire pour la réfection des routes Marchand et Marcotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-307 : Nomination des représentants officiels 2019-2020 pour la bibliothèque municipale

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard comme représentante (répondante) – élue municipale et Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-308 : Fin d'emploi en période de probation de l'employé no. 02-0295

CONSIDÉRANT les comportements adoptés par une personne à l'emploi de la Municipalité, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité (ci-après appelée « la personne salariée » ou employé no. 02-0295);

CONSIDÉRANT que la personne salariée n'a pas complété la période de probation de 500 heures prévue à la clause 9.02 de la convention collective (285,50 heures au dossier);

CONSIDÉRANT que l'employeur n'est pas satisfait des services de la personne salariée et qu'il lui reproche certains points discutés en privé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut tolérer ces points et possède un motif sérieux pour rompre le lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mette fin à l'emploi pendant la période de probation de l'employé 02-0295 visé par la présente résolution; mandate la directrice générale, madame Valérie Fiset, d'informer cette personne salariée de l'adoption de la présente résolution et de lui exposer les motifs

de son congédiement, avec copie conforme au Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) section Sainte-Thècle, qui représente la personne salariée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-309 : Nomination d'un arbitre pour le grief 2019-03

CONSIDÉRANT le grief 2019-03 déposé le 5 juillet 2019 par le syndicat;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a pas fait foi au grief en vertu de la résolution 2019-07-233 adoptée le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la décision du syndicat de porter à l'arbitrage le grief 2019-03;

CONSIDÉRANT le choix de trois arbitres proposés :

- Monsieur Pierre Saint-Arnaud
- Monsieur André Ladouceur
- Monsieur Patrice Boudreau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande la nomination de monsieur Pierre Saint-Arnaud pour agir à titre d'arbitre dans la résolution du grief 2019-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-09-310 : Programmation de la 4e semaine de vacances de Sylvain Magnan

CONSIDÉRANT que selon la convention collective, monsieur Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, a droit à 4 semaines de vacances par année,

CONSIDÉRANT qu'il a présentement trois semaines de vacances de prises;

CONSIDÉRANT qu'il désire programmer sa 4e semaine de vacances pour la semaine du 3 au 9 novembre, soit en dehors de la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la programmation de la quatrième semaine de vacances de Sylvain Magnan pour la semaine du 3 au 9 novembre 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-311 : Cession de ligne ferroviaire CN

CONSIDÉRANT que le plan triennal du réseau ferroviaire du CN indique qu'un tronçon de la subdivision de La Tuque passera à l'état « candidate à une cessation d'exploitation »;

CONSIDÉRANT que ce tronçon se situe entre les municipalités de Sainte-Thècle et Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que l'emprise de ce tronçon localisé entre les points militaires 41.50 et 71.50 de la subdivision La Tuque pourra être cédée par le CN et qu'il présente un potentiel intéressant pour une autre utilisation notamment comme sentier multifonctionnel à vocation estivale et hivernale;

CONSIDÉRANT que dans la MRC de Mékinac, au moins deux municipalités sont concernées, condition minimale pour un projet à potentiel régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac d'analyser la faisabilité de sentiers récréotouristiques en partenariat avec les MRC de Portneuf et des Chenaux sur le tronçon ferroviaire et d'étudier la possibilité de reprise de l'emprise du tronçon de la voie ferroviaire de la subdivision La Tuque entre le point militaire 41,50 et le point militaire 71,50 appartenant actuellement au CN pour le développement d'un projet récréotouristique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-312 : Réception définitive des travaux dans le cadre du programme FEPTEU

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement d'aqueduc dans le chemin Saint-Pierre Nord, le rang Saint-Georges, le carré Cloutier et dans le secteur Hervey-Jonction de la Municipalité de Lac-aux-Sables dans le cadre du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Mékinac, monsieur Robin Hould, certifie que les ouvrages ont été achevés selon les conditions au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve la réception définitive pour les travaux d'aqueduc effectués sur le chemin Saint-Pierre Nord, Carré Cloutier, le rang Saint-Georges et le secteur Hervey-Jonction de la Municipalité du Lac-Aux-Sables dans le cadre du programme FEPTEU et verse la retenue de 128 831,11$ à l'entrepreneur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-313 : 100e anniversaire du Nouvelliste

CONSIDÉRANT l'offre reçue par le Nouvelliste pour une publicité dans le cahier spécial 100e anniversaire;

CONSIDÉRANT les prix très élevés proposés pour cette publicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de prendre une publicité dans le cahier spécial 100e anniversaire du Nouvelliste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Jocelyne Gervais demande si la subvention supplémentaire qui pourrait être reçue pour l'agrandissement de la Villa des Lacs est due à des coûts supplémentaires.
Monsieur Bertrand Cloutier demande des explications sur le fonctionnement de l'accès au site de neige usée pour les commerçants.
Monsieur Léonce Plamondon demande où le Lac-aux-Sables a trouvé les moyens financiers de réparer le rang Saint-Georges.
Madame Jocelyne Gervais demande si l'inspecteur en bâtiment et en environnement monsieur Éric Piché a fait une tournée en chaloupe sur le Lac-Croche cet été pour vérifier ceux qui tondaient encore le gazon dans la bande riveraine.
Monsieur Michel Rheault demande pourquoi il n'y a pas eu de réunion du comité des lacs depuis plus d'un an.

Affaires nouvelles :

Rés. 2019-10-314 : Grief-2019-04

CONSIDÉRANT le grief 2019-04 déposé par monsieur Sylvain Magnan le 7 octobre concernant le refus de l'employeur de payer un congé de maladie le vendredi 20 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2019-04.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-315 : Budget pour Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que Julie Bertrand, conseillère, demande un budget pour l'organisation de Plaisirs d'hiver afin d'organiser des activités sportives durant une journée en 2020 et un concours de sculptures de neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 600 $ pour les activités organisées dans le cadre de Plaisirs d'hiver qui auront lieu en 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-10-316 : Levée de la séance

À 20 heures 57 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANINEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 novembre 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-11-317 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-318 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Nomination du maire suppléant

8. Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

9. Adoption du règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

10. Adoption du règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

11. a) Demande de dérogation mineure pour le 161, 1ère avenue du Lac-Croche Sud
    b) Demande de dérogation mineure pour le 2151, chemin Saint-Michel Nord

12. Entente de service concernant le contrôle des animaux

13. Acquisition du module « Qualité des services » et « Mobilité » de PG Solutions

14. Affectation de surplus accumulé et utilisation de la réserve financière pour les carrières/sablières pour des travaux de voirie

15. a) Femmes de Mékinac/Publicité bulletin Autour d'Elles
    b) Tournoi provincial A.P.B.M. de Saint-Tite

16. Demande d'aide financière ou matérielle

    a) Par'enfants au cœur de nos actions/calendrier 2020
    b) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
    c) Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

17. Demandes du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert

18. Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et le programme d'immobilisation 2020-2021-2022

19. Adoption du plan de mesures d'urgence en matière de sécurité civile

20. Emprunt temporaire pour le règlement 365-2019

21. Vente des pneus d'hiver de l'ancien camion GMC Sierra

22. Période de questions

23. Affaires nouvelles :

    a)
    b)

24. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-319 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance octobre 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
Le MAMH nous informe de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020. Pour l'année 2020, la proportion médiane sera de 100% et le facteur comparatif 1.00.

Ministre des Transports et Ministre Responsable de la Région de l'Estrie
Les Ministres nous informes qu'un aide financière de 108 799 $ sera accordé à titre de contribution de base 2019 pour le service de transport adapté.

Gouvernement du Québec, Député de Trois-Rivières, Ministre du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ministre responsable de la région de la Mauricie
Le GQ nous informe de la 23e édition des Prix Hommage bénévolat-Québec est maintenant lancée.

Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec
Le CIUSSSMCQ nous informe des nouveautés sur la campagne de vaccination contre l'influenza 2019-2020.

Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle
Les Chevaliers de Colomb nous demande de faire une modification du règlement 243-2007 règlement sur le colportage.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ accuse à réception d'une copie de l'avis de prime pour le cautionnement pour le dossier 920090 et nous informe qu'il doit soumettre la version originale afin que celle-ci soit conforme aux exigences.

Commission de Toponymie
La comimission nous envoie une confirmation d'attestation d'officialisation pour le Lac à Magnan.

Le Périscope
Le Périscope nous informe des deux nouveaux employés qui s'occuperont du point de service à Sainte-Thècle.

Le Périscope nous fait part de leur 30ième anniversaire et aimerais nous rencontrer afin de nous faire connaître l'ensemble de leur service.

Régie des Incendies du Centre Mékinac
La RICM nous envoie les recommandations à la suite de l'exercice d'évacuation qui a eu lieu.

Rés. 2019-11-320 : Dépôt de la correspondance d'octobre 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-321 : Approbation des comptes d'octobre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre au montant de 1 057 596,65$ ainsi que les états compararifs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019-11-322 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, conseillère au siège numéro 2,

a) mairesse suppléante pour les six prochains mois;
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-323 : Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable avec la modification proposée à l'article 7.10 suite au dépôt du règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-324 : Adoption du règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 367-2019 intitulé Règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-325 : Adoption du règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 368-2019 intitulé Règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-326 : Demande de dérogation mineure pour le 161, 1re avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées par madame Carole Goyette pour sa propriété du 161, 1re avenue du Lac-Croche Sud, soient :

- l'implantation du chalet dans la rive situé à 6,76 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 15 mètres, donc dérogatoire de 8,21 mètres;
- l'implantation d'une remise dans la rive située à 8,03 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 15 mètres, donc dérogatoire de 6,97 mètres;
- l'implantation d'un patio dans la rive situé à 4,5 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 12,5 mètres, donc dérogatoire de 8 mètres;
- l'implantation d'un foyer dans la rive situé à 12,8 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 15 mètres, donc dérogatoire de 2,2 mètres

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés il y a plus de 33 ans et qu'ils ont été faits de bonne foi en obtenant l'autorisation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil consultatif en urbanisme d'accepter les demandes telles que déposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes de dérogations mineures du 161, 1re avenue du Lac-Croche Sud telles que déposées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-327 : Demande de dérogation mineure pour le 2151-2153, chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jeannot Gonneville pour sa propriété du 2151-2153, chemin Saint-Michel Nord concernant le projet de construction d'un abri d'auto avec un panneau amovible annexé au bâtiment principal qui serait à 0,74 mètre de la ligne latérale droite du terrain lorsque le règlement prescrit 2 mètres, donc dérogatoire de 1,26 mètre;

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat est en accord avec le projet et que le demandeur s'engage à respecter les conditions exigées;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil consultatif en urbanisme d'accepter la demande telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du 2151-2153, chemin Saint-Michel Nord pour le projet d'abri d'auto avec panneau amovible annexé au bâtiment principal qui serait à 0,74 mètre de la ligne latérale droite du terrain lorsque le règlement prescrit 2 mètres, donc dérogatoire de 1,26 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-328 : Entente de services concernant le contrôle des animaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire appliquer certaines dispositions des règlements concernant les animaux par une entreprise externe par le biais d'une entente de service, notamment concernant la gestion des licences et la récupération des animaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Croquettes & Paillettes nous offre ses services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle signe une entente de services de trois ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec l'entreprise Croquettes & Paillettes concernant le contrôle des animaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-329 : Acquisition du module « Qualité des services » et « Mobilité » de PG Solutions

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède actuellement pas de logiciel permettant de faire le suivi des requêtes effectuées tant à l'interne qu'à l'externe;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions pour deux modules répondant à ce besoin, soit « Qualité des services » et « Mobilité »;

CONSIDÉRANT que le module « Qualité des services » pourrait être utilisé par l'ensemble du personnel du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a également besoin de voir les requêtes en cours lorsqu'il est présent sur le terrain et d'ajouter des informations à celles-ci sans devoir revenir au bureau municipal et que le module « Mobilité » lui permettrait ces opérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle acquiert les modules « Qualité des services » et « Mobilité » de PG Solutions et le coût d'acquisition de ces modules sera imputé à l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-330: Affectation de surplus accumulé et utilisation de la réserve financière pour des travaux de voirie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affecte un montant de 20 000$ du surplus accumulé et un montant de 17 749,22$ de la réserve pour les carrières/sablières aux travaux de voirie 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-331: Femmes de Mékinac/Publicité bulletin Autour d'Elles

CONSIDÉRANT que l'offre de Femmes de Mékinac de prendre une publicité dans leur bulletin au coût de 40$ pour une parution (novembre) ou 75$ pour deux parutions (novembre et avril);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prenne deux publicités pour le bulletin Autour d'Elles au coût de 75$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Caroline Poisson, conseillère, se retire de la discussion pour le prochain point, car elle est sur le comité d'administration du Tournoi provincial A.P.B.M St-Tite.

Rés. 2019-11-332: Tournoi provincial A.P.B.M. St-Tite/commandite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par le Tournoi provincial A.P.B.M de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une commandite au coût de 100$ pour le Tournoi provincial A.P.B.M St-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Caroline Poisson, conseillère, rejoint la discussion.

Rés. 2019-11-333: Demande d'aide financière de Par'enfants – Au cœur de nos actions/Calendrier 2020

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de Par'enfants – Au cœur de nos actions pour la production d'un calendrier Familles à l'honneur pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une commandite « Collaborateur » de 100$ pour Familles à l'honneur 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-334: Demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle/Brunch annuel

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour la tenue de son brunch annuel comme campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 350$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour leur brunch annuel constituant leur activité de levée de fonds.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-335: Demande d'aide financière de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle reçoit de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle un montant d'argent pour investir dans la santé ou un domaine connexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle un montant de 20 000 $ pour l'agrandissement de la Villa des Lacs phase II, lequel a été donné à la municipalité par la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-336: Demandes du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert d'installer des îlots de récupération au Parc Saint-Jean-Optimiste, au terrain de baseball et au terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert de leur prêter gratuitement un local pour leurs réunions, de faire gratuitement les impressions couleur, de relayer leurs publications Facebook sur celui-ci de la municipalité et d'ajouter le comité à la liste des associations œuvrant en environnement sur le site internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire faire des soumissions pour la confection de trois îlots de récupération en bois et accepte de prêter gratuitement un local pour leurs réunions, de faire gratuitement des photocopies couleurs et de publiciser le comité Sainte-Thècle village vert sur le site Internet et le Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-337 : Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et le programme d'immobilisation 2020-2021-2022

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2020 et son programme d'immobilisation 2020-2021-2022 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 2 décembre 2018 à 20 heures 45 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-338: Adoption du plan de mesures d'urgence en matière de sécurité civile

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan de mesures d'urgence en matière de sécurité civile version octobre 2019 tel que préparé par Priorité StraTJ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-339: Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 365-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 365-2019 décrétant des travaux pour un montant de 420 014 $;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaire municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 365-2019;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt 365-2019 selon l'article 1093.1 du code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Effectue un emprunt temporaire à la Caisse populaire Mékinac des Chenaux pour un montant n'excédant pas 420 014 $ afin de payer les dépenses du règlement 365-2019 en attendant le financement permanent.

- Autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-340: Vente des pneus d'hiver de l'ancien camion GMC SIERRA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle dispose de 4 pneus Toyo Open Country LT 285/70/R17 qui ne servent plus, car le camion sur lequel ils étaient a été accidenté;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Jean-Luc Dontigny 450$
- Marc Cloutier 327$
- Sylvain Proteau 180$
- Kevin Pépin 150$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

vende les quatre pneus Toyo Open Country LT 285/70/R17 qui ne servent plus à Jean-Luc Dontigny au coût de 450$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande ce qui se passe avec l'ancienne usine Groleau.

Affaires nouvelles :

Rés. 2019-11-341 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT que les équipements de la municipalité sont dispersés dans plusieurs garages ou entrepôts désuets;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait construire un nouveau garage adapté aux besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait obtenir une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction de ce garage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un garage municipal et autorise monsieur Alain Vallée, maire, et madame Valérie Fiset, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-342 : Changement de nom de rue

CONSIDÉRANT la demande faite par madame France Cloutier à l'effet qu'elle subit des problématiques dues au nom de son chemin;

CONSIDÉRANT qu'une autre voie de circulation porte également le nom « Ruisseau »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle change le nom « chemin du Ruisseau-de-l'Aqueduc » pour « chemin de l'Aqueduc ».

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-343 : Demande d'aide financière au Fonds de Développement du Territoire pour le Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants est à sa 47ème édition à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Noël des Enfants rejoint plus de 100 jeunes de 0 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles œuvrent au sein de cet organisme afin de faire de cette journée un moment féérique pour les enfants;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants a besoin de soutien financier pour faire l'achat de jouets et autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser 1 000 $ au comité organisateur du Noël des Enfants de notre localité dans le cadre du Fonds de développement du territoire pour le volet soutien aux bénévoles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-344 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Autorise la présentation du projet de la construction d'un bloc sanitaire au Parc Saint-Jean-Optimiste au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;
- Confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Désigne Valérie Fiset, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-345 : Levée de la séance

À 20h28, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANINEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 décembre 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-12-346 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tous les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2019-12-347 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020

8. A) Embauche d'un préposé aux travaux publics à temps plein en remplacement
   B) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.
   C) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier

et glissade (Samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
D) Programmation de la 3e semaine de vacances de Danny Dionne
E) Demande pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein de Sylvain Magnan et Normand Boutet
F) Demande de congé sans solde de Sylvain Magnan

9. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.

10. A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2020
B) Adoption de l'entente pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement 2020
C) Adoption des prévisions budgétaires et la cotisation 2020 pour le service de transport adapté.

11. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.

12. Demande d'appui de la MRC du Haut Saint-François pour la demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

13. Demande du comité Sainte-Thècle – village vert pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable et la récupération des matières recyclables à la salle Aubin

14. Étude environnementale phase I pour les sols contaminés de la rue Notre-Dame

15. Achat de nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal

16. Publicité dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune

17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux

18. Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

19. Demande d'appui auprès de la CPTAQ de monsieur Alain Cloutier

20. Approbation des dépenses pour le programme d'aide à la voirie locale

21. Fin de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la collecte des matières résiduelles

22. Achat du 271-275, rue Masson pour l'aménagement d'un parc et d'un stationnement

23. Demande d'aide financière pour la mise en place de conduites d'égout sanitaire et la réhabilitation des conduites d'égout pluvial et de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour des travaux à réaliser en collaboration avec le Ministère des Transports

24. Politique familiale de la MRC de Mékinac

25. Questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles :

    a) Soumission d'André Germain pour la fabrication d'îlots de récupération en bois

27. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-348 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance novembre 2019

Ministère des Transports du Québec.
Le MTQ nous informe que des montants de 129 610 $ et 54 400$ seront déposé à notre compte. Ces montants correspondent au versement pour le Programme de Réseau Routier Local et l'autre pour le Transport Adapté.

Association des riverains pour la protection du Lac Croche
L'ARPLC nous informe de son nouveau dépliant intitulé *Trousse informative du propriétaire-riverain du Lac Croche de Sainte-Thècle.* Cette trousse a pour but d'informer les résidents en bordure du Lac Croche de la règlementation et des normes de construction en bordure de la bande riverain.

Brandt
La compagne Brandt est fière de nous annoncer qu'il a acheté la compagnie Nortrax le 28 octobre dernier.

Canadian National

Le CN nous informe de la nouvelle règlementation sur les passages à niveau dont la nouvelle exigence visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau d'ici le 28 novembre 2021. De plus, Le CN nous informe qu'une rencontre est prévu avec nous pour discuter des résultats de nos propre évaluation et coordonner les travaux requis afin de se conformer au règlement d'ici le 28 novembre 2021.

Chambre de Commerce de Mekinac
La CCM nous envoie son nouvel enseigne ainsi qu'une électrostatique afin de l'afficher fièrement.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe du dossier 4 757 699. La propriétaire doit se conformer aux exigences de la CPTAQ et enlever tout ce qui est non agricole car elle ne peut l'utiliser à une fin autre qu'agricole.

Commission Scolaire de l'Énergie
La CSE nous envoie le plan triennal de répartition et de destination des immeubles-2020-2021 à 2022-2023. Pour l'école Masson une diminution d'élève de 3% annuel pour les trois prochaines années.

Fédération Québécoise des Municipalités
La FQM nous informe qu'elle a accepté le nouveau règlement du ministre de la sécurité publique qui rend désormais possible la prévisibilité des sommes payables par les municipalités pour le service de la SQ. On peut constater que la comparaison avec le règlement actuelle selon la facture totale prévue pour 2020 359M$ et avec le nouveau règlement 336M$. un écart de 23M$.

Fédération de l'UPA de la Mauricie
UPA nous envoie la résolution sur l'entretien des cours d'eau.

Priorité StraTJ
PSTJ nous envoie le Plan de mesures d'urgence / Plan municipal de sécurité civile. Celui-ci comprend les procédures d'évacuation et confinement.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous informe la redistribution de la compensation pour la collecte sélective. Le montant net de notre quote part s'élève à 37 295$ pour l'année 2019.

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
La SQRI nous informe que le Québec célébrera la 17e Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Il nous demande de célébrer en exposant l'affiche qu'elle a envoyée.

Rés. 2019-12-350 : Approbation des comptes de novembre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre au montant de 428 971,14$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault nous parle de l'odeur de propane qu'il a senti sur le chemin Saint-Michel Nord et nous demande si les citoyens doivent faire une déclaration lorsqu'ils ont des bonbonnes de propane d'un certain volume.

Madame Diane Larose nous informe que le trottoir n'était pas déneigé vers 9h30 en face de la Quincaillerie Lafrance et a fait une chute sur le bordage en bord de rue.

Rés. 2019-12-351 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi**

- 13 janvier **(2ème lundi)**
- 2 mars
- 4 mai
- 6 juillet
- 8 septembre **(mardi)**
- 2 novembre
- 3 février
- 6 avril
- 1er juin
- 10 août **(2ème lundi)**
- 5 octobre
- 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-352: Remplaçant pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein pendant un congé de maladie

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Vallée, préposé aux travaux publics à temps plein, est absent pour une durée indéterminée pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT que les préposés aux travaux publics saisonniers sont mis à pied temporairement à compter du 30 novembre 2019 et du 7 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir un préposé aux travaux publics à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche le poste de remplacement pour le préposé aux travaux publics à temps plein et octroie le poste à l'employé ayant le plus d'ancienneté qui aura appliqué sur le poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-353 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour

CONSIDÉRANT l'annexe B+ de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe B+ de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail du préposé aux travaux publics qui est en mise à pied temporaire et qui a le plus d'ancienneté, pour la période de travail hivernale 2019-2020 selon l'annexe «B» de la convention collective. Le préposé aux travaux publics effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).

- Mandate Valérie Fiset, directrice générale, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement du préposé aux travaux publics pour la période hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-354 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et

le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT que cette lettre d'entente autorise la municipalité à embaucher des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche le poste de surveillant à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-355 : Programmation de la 3e semaine de vacances de Danny Dionne

CONSIDÉRANT que selon la convention collective, monsieur Danny Dionne, chauffeur-opérateur de camion à déchets, a droit à 3 semaines de vacances par année,

CONSIDÉRANT qu'il a présentement deux semaines de vacances de prises;

CONSIDÉRANT qu'il désire programmer sa 3e semaine de vacances pour la semaine du 15 au 21 décembre, soit en dehors de la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la programmation de la troisième semaine de vacances de Danny Dionne pour la semaine du 15 au 21 décembre 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-356 : Demande pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein de Sylvain Magnan et Normand Boutet

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Sylvain Magnan et Normand Boutet pour l'alternance à chaque semaine du poste de préposé aux travaux publics à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas la demande de Sylvain Magnan et Normand Boutet pour alterner leurs semaines à tour de rôle pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-357 : Demande de congé sans solde de Sylvain Magnan

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Sylvain Magnan pour obtenir un congé sans solde les mercredis, au besoin, dans l'éventualité où il travaillerait au poste de préposé aux travaux publics pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT le manque de main d'œuvre pour la période hivernale (vacances et congé de maladie à remplacer);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas cette année la demande de congé sans solde de Sylvain Magnan pour le mercredi soir puisqu'il y a un manque de main d'œuvre cet hiver.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-358 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une valeur de moins de 25 000$ et que les conteneurs de 40 verges de Transport J.Y. Martel inc. sont déjà en place;

CONSIDÉRANT que Transport J.Y. Martel inc. n'augmente pas son prix pour le contrat à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 $ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-359 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2020

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2020 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	29 086 $
- Transport :	3 345 $
- Hygiène du milieu (récupération) :	102 013 $
- A.D.A. :	8 506 $
- Ingénierie :	2 500 $
- Développement économique :	9 499 $
- Culture :	31 $
- Évaluation :	69 627 $

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2020 : 224 607 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-360 : Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget pour l'année 2020 au montant de 41 271 $ plus les frais de déplacement concernant l'entente pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC de Mékinac à notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-361 : Mandat à la Corporation de Transport Adapté Mékinac et Adhésion pour l'année 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2020.

- Adopte les prévisions budgétaires 2020 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 161 831,44 $.

- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2020 de 8 175,62 $ payable le 1er janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-362: Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 2 décembre 2019 représentant une somme de 123 680,48 $;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 1er

mai, le 1er août, le 1er octobre et le 1er novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 $ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2019.

La liste est disponible au bureau municipal pour consultation

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-363: Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

- adresse cette demande au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée de Champlain, Madame Sonia Lebel, de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires

- autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-364: Demande du comité Sainte-Thècle – village vert pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable et la récupération des matières recyclables à la salle Aubin

CONSIDÉRANT les demandes du comité Sainte-Thècle – village vert pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable et la récupération des matières recyclables à la salle Aubin;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de vaisselle lavable impliquerait des investissements à évaluer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faciliter la récupération des matières recyclables à la salle Aubin en installant de nouveaux bacs de récupération et effectuera une étude de faisabilité ainsi qu'un estimé des coûts pour installer des équipements pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable à la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-365: Étude environnementale phase I pour les sols contaminés des travaux prévus sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les forages effectués sur la rue Notre-Dame ont révélé des sols contaminés;

CONSIDÉRANT qu'une étude environnementale de phase I se révèle nécessaire pour évaluer la quantité de sol contaminé qui seront excavés;

CONSIDÉRANT l'offre de FNX Innov au montant de 2 500$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme FNX Innov pour procéder à l'étude environnementale phase I pour évaluer les sols contaminés des travaux prévus sur la rue Notre-Dame au coût de 2 500$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-366: Achat de nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale doit avoir des ordinateurs supportant Windows 10;

CONSIDÉRANT que les ordinateurs du bureau municipal peuvent supporter ce système d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les ordinateurs du bureau municipal sont davantage utilisés que ceux de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la soumission de Microgest Informatique au montant de 3 973,91$ pour la fourniture de 4 nouveaux ordinateurs

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète quatre ordinateurs de Microgest Informatique au montant de 3 973,91$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-367: Publicité dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune

CONSIDÉRANT la demande de Jérémy Lavoie, étudiant de Sainte-Thècle, de prendre une publicité dans l'album de finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de ½ page au coût de 100$ dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 369-2020

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux;
- dépose le projet du règlement numéro 369-2020 intitulé Règlement 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux.

Rés. 2019-12-368 : Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-369: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Alain Cloutier

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Cloutier désire vendre le lot 4 756 328 et conserver le lot 4 444 633;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Alain Cloutier auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 4 756 328 afin de le vendre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-370 : Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour le programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que une aide financière de 20 000 $ a été accordée à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour l'amélioration du chemin Saint-Michel Nord, de la route Charest et de la place Optimiste tel qu'indiqué dans la lettre du 9 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration de ces voies de circulation s'élèvent à 100 543,66 $ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Michel Nord, la route Charest et la place Optimiste pour le montant subventionné de 20 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dans le chemin Saint-Michel Nord, la route Charest et la place Optimiste dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-371 : Fin de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a signé une entente pour la collecte des matières résiduelles avec la Municipalité de Lac-aux-Sables dont le terme

initial vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente se renouvellera automatiquement pour une période de 3 ans à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin au moins six mois avant l'expiration du terme initial;

CONSIDÉRANT que le camion doit être remplacé si l'entente se poursuit au-delà du 31 décembre 2020, car il a trop besoin de réparations;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du troisième bac (bac brun) est prévue pour le 1er janvier 2022 et que cela diminuera le nombre de collectes par année des matières résiduelles de 37 à 26 collectes;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait plus rentable d'avoir un camion pour uniquement 26 collectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe la Municipalité de Lac-aux-Sables qu'il souhaite mettre fin à l'entente actuelle sur la collecte des matières résiduelles à compter du 31 décembre 2020 et qu'il évaluera toute offre faite par la Municipalité de Lac-aux-Sables concernant la collecte des matières résiduelles

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-372 : Achat du 271-275, rue Masson pour l'aménagement d'un parc et d'un stationnement

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète l'immeuble situé au 271-275, rue Masson à Sainte-Thècle au coût de 4 300$ aux Café Aux Cinq Soeurs et émettra un reçu pour fin de donation au montant de 4 300$, soit la valeur du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-373 : Demande d'aide financière pour la mise en place de conduites d'égout sanitaire et la réhabilitation des conduites d'égout pluvial et de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour des travaux à réaliser en collaboration avec le Ministère des Transports

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-374 : Adoption de la politique familiale de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est devenue «MRC Amie des enfants (MAE)» le 11 mai dernier;
CONSIDÉRANT qu'il y avait obligation de revoir la politique familiale adoptée en 2010 afin de l'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux modèles de familles d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte la politique familiale, telle que présenté, ayant pour mission de fournir aux élus, aux décideurs, aux acteurs du développement de Mékinac, un guide, un cadre de référence sur des sujets et actions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles et qui vise à :

- Maintenir et développer le réflexe famille dans toutes les prises de décisions municipales et organisationnelle;
- Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles;
- Favoriser les relations avec les familles, ainsi qu'avec la municipalité et ses services;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre pour les familles;
- Encourager les initiatives provenant du milieu et qui sont orientés vers la famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Marcel Bacon nous demande pourquoi nous ne pourrions pas ramasser le bac brun avec notre camion à déchets.

Monsieur Yvon Bourassa, maire du Lac-aux-Sables, demande pourquoi la municipalité de Sainte-Thècle désire mettre fin à l'entente intermunicipale pour la collecte des ordures.

Monsieur Danny Dionne demande si une alternative a été pensée pour la collecte des 1100 litres.

Affaires nouvelles :

Rés. 2019-12-375 : Soumission de André Germain pour la fabrication d'îlots de récupération en bois

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission d'André Germain pour la fabrication de 3 îlots de récupération en bois à 260$ chaque.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-376 : Levée de la séance

À 20 heures 42 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANINEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 décembre 2019, à 20 heures 45 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:
Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Julie Bertrand, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-12-377 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures 45 minutes afin d'adopter les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-378 : Prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RECETTES

TAXES	**BUDGET 2019**	**BUDGET 2020**
Taxe foncière générale	1 400 099 $	1 444 826 $
Taxe spéciale - Sécurité publique	173 577 $	180 000 $
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	324 009 $	327 307 $
TOTAL	**1 897 685 $**	**1 952 133 $**

COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX		
Service d'eau	91 300$	91 871 $
Service d'égout	85 500 $	85 702 $
Service d'enlèvement des ordures	234 640 $	224 369 $
Service de la récupération	52 850 $	73 670 $
Déneigement chemin Joseph St-Amant	17 200 $	17 200 $
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 404 $	5 691$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	603 $	690 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 436 $	1 695 $
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 614 $	4 506 $
Taxe spéciale – Aqueduc 4e avenue Sud	1 098 $	1 057 $
Vidange des boues de fosses septiques	55 000 $	60 000 $
TOTAL	**549 645 $**	**566 451 $**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
Foyer de Sainte-Thècle	30 000 $	30 000 $
École primaire Masson	24 000 $	24 000 $
Compensation pour les terres publiques	36 784 $	39 281 $
Bureau de poste	1 130 $	1 130 $
Autres	0 $	21 249 $
TOTAL	**91 914 $**	**115 660 $**
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Protection incendie	43 200 $	11 219 $
Réseau routier	20 000 $	35 200 $
Eau potable (Lac-aux-Sables)	16 000 $	16 000 $
Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	55 000 $	60 000 $
Matières résiduelles (récupération)	30 000 $	35 000 $
Permis de construction/brûlage	7 100 $	7 000 $
Droits de mutations immobilières	40 000 $	45 000 $
Exploitant carrière et sablière	10 000 $	15 000 $
Constat d'infraction	5 000 $	6 000 $
Revenus d'intérêt	20 800 $	20 800 $
Photocopies et autres	20 400 $	23 900 $
Licence pour chien	3 600 $	0 $
Revenus de location	127 500 $	121 300 $
PAL/Parc St-Jean location kayaks	14 700 $	15 500 $
Cession d'actifs	10 000 $	0 $
Raccord d'eau et d'égout et déchet	3 200 $	6 350 $
TOTAL	**426 500 $**	**418 269 $**
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT		
Sécurité civile	3 800 $	3 800 $
Compensation du Gouvernement (voirie)	129 610 $	129 610 $

Participation MTQ pour CTA Mékinac	108 799 $	110 000 $
Remboursement pour passages à niveau	10 500 $	10 500 $
Remboursement balayage de rues	2 047 $	2 047 $
Subvention TECQ	31 504 $	32 767 $
Subvention PADEM	97 744 $	5 805 $
Subvention PIRL (route 352)	105 665 $	105 770 $
Subvention PIQM	28 986 $	28 986 $
Redevances matières résiduelles	20 000 $	35 855 $
Subvention PRECO	94 975 $	94 975 $
Subvention FEPTEU	0 $	45 396 $
Subvention SHQ/suites du Manoir	12 300 $	13 100 $
TOTAL	**645 930 $**	**618 611 $**
Grand TOTAL DES RECETTES	**3 611 674 $**	**3 671 124 $**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**BUDGET 2019**	**BUDGET 2020**
Législation	108 055 $	119 146 $
Application de la loi	10 000 $	10 000 $
Gestion financière et administrative	274 300 $	263 300 $
Greffe (élection)	0 $	0 $
M.R.C. Mékinac (évaluation)	68 229 $	70 627 $
Autres (assurance, publicité, don)	80 920 $	84 270 $
TOTAL	**541 504 $**	**547 343 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police (Sûreté du Québec)	175 000 $	180 000 $
Brigadier scolaire et agence de sécurité	18 493 $	17 600 $
Protection incendie/bornes fontaines	176 940 $	182 450 $
Caserne des pompiers	16 450 $	16 001 $
Protection Civil et Premiers répondants	10 925 $	10 300 $
Application du règlement de chien	915 $	755 $
TOTAL	**398 723 $**	**407 106 $**
TRANSPORT ROUTIER		
Mise en valeur	21 680 $	41 550 $
Voirie municipale	260 200 $	290 000 $
Camions municipaux	25 450 $	23 050 $
Pépine/tracteur	28 840 $	39 185 $
Garage municipal	16 400 $	16 400 $
Entrepôt Lacordaire/Groleau	18 440 $	18 175 $
Enlèvement de la neige	335 700 $	366 850 $
Éclairage des rues	14 200 $	13 000 $
Circulation et stationnement	13 000 $	13 000 $
Transport adapté	120 061 $	121 521 $

TOTAL	**853 971 $**	**942 731 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	95 915 $	107 781 $
Réseau d'égout et assainissement eaux	74 870 $	82 750 $
Enlèvement et destruction des ordures	270 400 $	275 845 $
Récupération	88 955 $	109 523 $
Vidange des fosses septiques	55 000 $	60 000 $
TOTAL	**585 140 $**	**635 899 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Coop d'Habitation	20 800 $	28 500 $
Office Municipal d'Habitation	4 000 $	6 000 $
Coop Santé Sainte-Thècle	7 610 $	12 220 $
TOTAL	**32 410 $**	**46 720 $**
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Permis de construction et urbanisme	43 316 $	50 892 $
Promotion et développement	60 704 $	44 700 $
Promotion/développement industriels (SIM)	15 000 $	9 499 $
Promotion/développement (autres)	10 000 $	10 000 $
Programme de revitalisation	51 500 $	45 000 $
TOTAL	**180 520 $**	**160 091 $**
LOISIRS ET CULTURE		
2 Patinoires extérieure	18 500 $	20 700 $
Parc Saint-Jean-Optimiste	83 630 $	82 170 $
Promenade Laurent Naud et fontaine	11 285 $	10 160 $
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	3 025 $	2 625 $
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	1 105 $	1 385 $
Centre de loisirs Éric Bédard	23 070 $	21 520 $
Maison des jeunes	12 450 $	9 000 $
Décoration de la municipalité	10 855 $	14 361 $
Club de ski de fond	4 813 $	5 925 $
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	15 400 $	14 361 $
Centre communautaire (Hôtel de ville)	124 850 $	120 625 $
Bibliothèque municipale	27 850 $	26 500 $
Culture	6 362 $	3 031 $
TOTAL	**343 195 $**	**332 802 $**
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	**139 016 $**	**116 432 $**
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	**537 195 $**	**445 500 $**
Immobilisation	**0 $**	**0 $**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**3 611 674 $**	**3 671 124 $**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2020

	TAXES 2019	**TAXES 2020**
Taxe foncière générale	$ 0.6050/100	0.6180$/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	$ 0.0750/100	0.0770$/100$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	$ 0.1400/100	0.1400$/100$
	---	---
Total des taxes	**$ 0.8200/100**	**0.8350/100$**

Pourcentage d'augmentation pour les taxes 1,83 %

<u>TAXES DE SERVICE</u>

Tarif service d'eau	$ 90.00 log.	$ 90 00 log.
Tarif service d'égout Logement-commerce	$110.00 log.	$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	$135.00	130.00 $
Chalet	$105.00	95.00 $
Camp forestier	$ 50.00	50.00 $
Commerce catégorie no.1	$110.00	110.00 $
Commerce catégorie no.2	$160.00	160.00 $
Commerce catégorie no.3	$275.00	275.00 $
Commerce catégorie no.4	$1000.00	1000.00 $
Commerce catégorie no 5	$2000.00	2000.00 $
Récupération		
Logement et commerce cat. 1	$ 40.00	45.00 $
Chalets	$ 0.00	33,75 $
Commerce catégorie 2	$ 40.00	67,50 $
Commerce catégorie 3	$ 40.00	90,50 $
	-------	**-------**
TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON	**$375.00**	**375.00$**

Pourcentage d'augmentation pour les services 0,00 %

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 100 000 $: 1,26%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 150 000 $: 1,40%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 200 000 $: 1,49%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-379 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2020-2021-2022

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le programme de dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

DESCRIPTION	**COÛT**
Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du lac des Chicots	260 000 $
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard Montant disponible dans la TECQ	500 000$
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 $
Construction d'un nouveau garage municipal et éco-centre	1 000 000 $
TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	**3 843 000 $**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-380 : Diffusion des prévisions budgétaires 2020 et du programme des dépenses en immobilisation 2020-2021-2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le document des prévisions budgétaires pour 2019 et du programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 par le Publi-sac dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Monsieur Michel Rheault demande où serait construit le nouveau garage municipal.

Monsieur Danny Dionne questionne la hausse de la quote-part à la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

Monsieur Michel Rheault demande si des tests ont été faits au garage municipal pour savoir s'il y a de la contamination.

Rés. 2019-12-381: Levée de la séance

À 21 heures, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 décembre 2020, à 21 heures 15 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-12-382 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 21h15;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et décident d'ouvrir la séance à 21 heures

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 21h00 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Avis de motion et dépôt du règlement 370-2020 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception

2. Questions de l'assistance

3. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 370-2020

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 370-2020 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception
- dépose le projet du règlement numéro 370-2019 intitulé Règlement 370-2020 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019-12-383: Levée de la séance

À 21 heures 3 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière